



ARCHIVES DE L'EGLISE DE FRANCE

Bulletin de l'Association des Archivistes de l'Eglise de France

106, rue du Bac. 75007 PARIS - C.C.P. 32.228.84 A La Source

Bulletin n° 30

Automne 1988

Renseignements pratiques

Dates à retenir

mardi 14 décembre 1988 à 17 h., 8 rue de l'Abbé-Grégoire, 75006 PARIS

Assemblée générale (réservée aux membres de l'Association)

pour 1989

- du vendredi 10 novembre 1989 à 14 heures au dimanche 12 novembre 1989 à 14 h.

50e réunion du Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines, à Marseille

- 12-15 novembre 1989 : 9e Congrès national de l'Association, à Marseille

- * dimanche 12 novembre à 15 h.30 : Inauguration de l'exposition présentant quelques grandes pages de l'histoire chrétienne de la région Provence-Côte d'Azur (dans la salle d'expositions de la basilique Notre-Dame de la Garde)
- * dimanche 12 novembre à 17 h.30 : Grand messe d'ouverture du congrès (à Notre-Dame de la Garde)
- * lundi 13, mardi 14, mercredi 15 novembre 1989 : séances du congrès (au Centre de culture religieuse, "Le Mistral")

=====
Cotisations et abonnements, pour 1989 : à régler le plus rapidement possible,
s.v.p.

- * la cotisation-abonnement (personne physique travaillant au service d'un fonds d'archives ecclésiastique ou religieux) : 90 F.
- * l'abonnement au bulletin (personne physique ou morale désireuse d'entretenir des relations avec l'Association) : 125 F.

Libellé : Veuillez ne pas manquer d'indiquer à quoi est destiné le chèque que vous adressez, et à qui est destiné l'abonnement que vous réglez (si vous le faites régler par votre chancelier ou votre économiste, demandez-lui d'indiquer le nom et l'adresse du destinataire)

=====

LIMINAIRE

A l'approche du 10^e anniversaire du Manuel des Archives de l'Eglise de France, auriez-vous la bonté de reprendre, point par point, ce Manuel, et, article par article, le Règlement qu'il contient (adopté en présence du Cardinal Samoré le 28 novembre 1979), en vous demandant :

- 1°) avec quelle fréquence et dans quelle mesure vous vous référez à ce Manuel et à ce Règlement ;
- 2°) quels sont les points auxquels vous avez plus particulièrement à vous référer, et pourquoi : hésitations personnelles ? difficultés rencontrées dans

l'exercice de votre charge ? lesquelles ? difficultés rencontrées dans votre entourage immédiat ? problèmes soulevés dans votre curie diocésaine ou dans votre communauté ? questions provenant de vos rapports avec l'extérieur (prétentions extérieures auxquelles vous vous trouvez confronté, justifiées? injustifiées ?), etc. ;

3°) quels seraient les points qu'il vous semblerait utile de préciser ?

Merci de votre réponse ... pour le 28 février 1989, s.v.p.

Mgr Charles Molette

=====

DISTINCTION

Mgr Oliver Laroza, archiviste diocésain de Bordeaux, vient d'être nommé chevalier dans l'Ordre national du Mérite, au titre d'archiviste diocésain.

Nous unissons nos félicitations à celles de tous ses amis bordelais ainsi qu'à celles de ses confrères de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

Et nous nous réjouissons de voir ainsi reconnu par le ministère de la Culture le service rendu par l'un des nôtres à la mémoire de la communauté nationale.

=====

MEMENTO

Nous aurons une pensée et une prière particulières pour :

- **dom Pierre Minard** (7.10.1909 - 10.6.1988), archiviste de l'abbaye Saint-Martin de Ligugé : né au Mans dans une famille de notaires manceaux ; études de droit et d'histoire à Paris en 1926-1929. Entré à Ligugé en 1929 ; prêtre en 1937 ; zélateur du noviciat de 1938 à 1944 (remplaçant le P. Maître mobilisé de 1939 à 1941) ; archiviste du monastère de 1941 à 1947. Puis : maître des novices à Saint-Benoît du Lac (Canada) de 1947 à 1953, à Mount-Saviour (USA) de 1954 à 1960, au prieuré de la Martinique de 1960 à 1963, aidant ces jeunes communautés à prendre leur départ ; de 1964 à 1969, il fonda un monastère de vie simple à Oxford (Caroline du Nord, USA) ; de 1971 à 1980, il fut ermite en Dordogne et surtout en Ardèche (c'est alors qu'il accomplit des sauvetages d'archives en Vivarais : cf. bulletin III,10-11). Rentré à Ligugé en 1980, il en devint archiviste de 1984 jusqu'à sa mort.

Le P. Minard a publié des articles sur le monachisme dans la *Vie Bénédictine* (Ligugé : 1935-1938) puis dans la *Lettre de Ligugé* (entre autres dans les n° 85-86, 166, 190, 221, 232) et dans des revues européennes et américaines. Il écrivit un *Memento canonique sur le noviciat et la profession religieuse* (Fides, 1957) et *Deux vieilles paroisses de la Cévenne ardéchoise, Thines et Malarce, à la fin du Moyen Age*, Largentière, 1979 (cf. bulletin XIII,38), sans compter divers articles dans des revues savantes, notamment la *Revue du Vivarais*. Sa traduction du *Registre des lettres* de saint Grégoire le Grand est en cours de publication dans la collection "Sources chrétiennes".

- **Soeur Paul-Marie**, archiviste du monastère des Bénédictines du Saint-Sacrement de Tourcoing.

LES ARCHIVES ECCLESIASTIQUES ET RELIGIEUSES
A TRAVERS LA GUERRE DE 1940-1945

Dossier par Mgr Charles Molette,
président des Archivistes de l'Eglise de France,
en vue de lancer un

appel à documents

Lors de notre dernier congrès (Paris, 30 novembre-2 décembre 1987), le thème que nous avons retenu était ainsi formulé : "Les archives ecclésiastiques et religieuses à travers les périodes troublées". Les congressistes et ceux qui ont voulu se procurer les Actes de ce congrès ont entre les mains le volume complet des travaux.

Sans rappeler toutes les persécutions de l'histoire qui, voulant détruire les traces du passé, ont atteint délibérément -et parfois d'une manière absolument irrémédiable- la mémoire de l'humanité, nous avons du moins évoqué un certain nombre de destructions ou pertes d'archives plus ou moins récentes. Sans doute y a-t-il lieu de faire la part des guerres et catastrophes fortuites. Mais il y a aussi des destructions et des pertes qui résultent d'une volonté systématique des hommes ou de l'incurie des détenteurs.

Sans rendre responsables les Réformés d'aujourd'hui des destructions commises par leurs ancêtres du XVII^e siècle, nous ne pouvions tout de même pas passer sous silence les efforts accomplis par la Réforme pour détruire la "mémoire de l'Eglise" : églises détruites, statues mutilées, corps saints saccagés (celui de saint Bonaventure jeté dans le Rhône !), archives de toutes sortes brûlées, etc.

Et il était bon de saluer les efforts -trop rares- accomplis par certains archivistes pour effectuer des reconstitutions de sources archivistiques, ou au moins pour définir les contours des documents à jamais disparus.

Même s'il reste encore beaucoup à faire pour prendre la mesure exacte des destructions et aliénations effectuées par la Révolution, du moins était-il utile de souligner l'importance de l'entreprise que dirige avec zèle et compétence notre confrère et ami Pierre Bizeau : le Répertoire des registres de catholicité (B.M.S.) pour la période révolutionnaire (1792-1802). Sans doute la moisson est-elle inégale. Mais chaque livraison de notre bulletin (depuis le n° 24) apporte ses gerbes liées : déjà 13 diocèses ont été ainsi présentés. En attirant l'attention de tous sur cette entreprise, notre congrès visait à stimuler cet effort collectif. Outre ce secteur, il fallait aussi aider à prendre mieux conscience que d'autres secteurs ne sauraient être négligés : c'est dans cette perspective que se situaient les rapports et interventions concernant à des titres divers la question des archives des Réguliers et des religieuses à l'époque révolutionnaire, ou bien quelques aspects d'archives relatives à certaines suites de la Révolution.

Il n'était pas possible, bien sûr, de passer complètement sous silence, au moins par quelques rappels quasi symboliques, les répercussions, sur les archives ecclésiastiques et religieuses, des expulsions et de la Séparation, ou de la guerre de 1914-1918.

Quoi qu'il en soit, même s'il n'y avait dans ces diverses contributions que des aspects très partiels et évidemment insuffisants pour aboutir à une synthèse de la situation des archives ecclésiastiques et religieuses en France, il reste cependant qu'un certain nombre de jalons furent posés, destinés à être exploités -et surtout prolongés- par chacun dans le champ de ses responsabilités.

Assurément il y a lieu de dire que, aujourd'hui, certaines mesures de "conservation" d'archives ecclésiastiques et religieuses semblent, de divers côtés, ne pouvoir être conçues et prises que dans la méconnaissance de leur caractère spécifique, voire le refus de prendre même seulement en considération ce caractère propre. Force est bien de remarquer que la police nazie n'a pas eu, pour ce qui concerne les archives de l'Eglise catholique en France, le monopole des destructions, des perquisitions, des spoliations, des mises sous séquestre, des aliénations, etc. L'attitude, en effet, des pouvoirs ou institutions, qui consiste à s'emparer, d'une manière ou d'une autre, des archives de l'Eglise catholique, est de toutes les époques et de tous les régimes ; c'est aussi celle de tous les groupes de pression. C'est bien une tentation, sans cesse renaissante, du pouvoir aussi bien que du savoir, de dépouiller l'Eglise de sa mémoire, afin de fabriquer à loisir une sorte de vérité officielle conforme aux visées du pouvoir en place et aux préjugés des artisans de ce qu'il faut bien appeler le terrorisme intellectuel contemporain.

Le résultat, en tout cas, c'est l'amnésie de l'Eglise catholique en France. Et les conséquences sont patentes.

C'est pourquoi certains problèmes, soulevés par des événements relativement proches dans le temps, ont retenu particulièrement l'attention des congressistes :

- la question des archives de Vatican II conservées en France, question sur laquelle est revenu notre précédent bulletin ;
- la question des archives ecclésiastiques et religieuses à travers la guerre de 1940-45.

C'est sur cette seconde question que veut revenir ce bulletin, en reprenant les deux aspects présentés lors de notre congrès :

- les documents saisis par les Allemands lors des perquisitions effectuées en France, notamment en juillet-septembre 1940 ;
- les documents concernant l'apostolat organisé au sein des travailleurs du S.T.O. et morts martyrs pour cet apostolat.

Sans doute insister sur ces deux points et y revenir n'est-il pas hors de propos, surtout si l'on mesure à quel point ces deux aspects semblent avoir été occultés.

I. Attitude des Allemands à l'égard de l'Eglise catholique lors de leur arrivée en France : perquisitions et intoxication de l'opinion publique par la propagande nazie

A) Perquisitions

a/ dans les évêchés

Dans la matinée du vendredi 26 juillet 1940, les Allemands ont pénétré à l'Archevêché de Paris. Ils ont retenu en détention jusqu'au lundi 29 juillet le cardinal Suhard sans lui laisser même la possibilité de célébrer la messe. Des perquisitions se poursuivent alors chez le cardinal, chez son secrétaire et

dans les bureaux de l'archevêché : à la date du 31 juillet, déjà "deux camions de dossiers" avaient été emmenés, note le P. Vinatier dans sa vie du Cardinal Suhard ; et le chanoine Albert Pasteau, secrétaire du cardinal, précise, de son côté : "Cet inventaire se poursuivit, d'abord jour et nuit jusqu'au 29 [juillet], puis tous les jours jusqu'au 5 août dans le seul bureau du secrétaire particulier, et enfin jusqu'au 8 septembre dans les bureaux de l'administration diocésaine. De l'hôtel de Son Eminence deux voitures de documents furent successivement emmenées, en particulier les dossiers relatifs à l'Action française, datant du cardinal Dubois. [...] La première question posée au secrétaire du cardinal Suhard au cours du long interrogatoire qu'il dut subir dans l'après-midi du dimanche 28 [juillet] fut celle-ci : "Que savez-vous des activités judéo-maçonniques du cardinal Verdier ?" [...] Ce même dimanche 28, le cardinal Suhard lui-même était interrogé, d'abord sur les activités du cardinal Verdier (et il ne put que protester contre l'allégation d'un complot anti-allemand dont le centre eût été à l'archevêché de Paris), puis sur ses propres dispositions."

Le même 26 juillet, à la même heure, la Gestapo se présentait à l'Institut catholique de Paris chez le cardinal Baudrillart. Pour effectuer le dépouillement de ce sur quoi ils mettaient la main, les policiers s'installèrent dans une cellule du séminaire. Ils se sont intéressés, entre autres, aux documents relatifs à la franc-maçonnerie. L'examen des papiers du cardinal Baudrillart dura jusqu'au 14 août (renseignements communiqués par soeur Anne-Marie Abel, archiviste de l'Institut catholique de Paris).

Le même jour également, une perquisition semblable eut lieu à l'archevêché de Reims, d'où quelques semaines plus tôt le cardinal Suhard était parti pour venir à Paris : "de nombreux dossiers concernant son épiscopat [du cardinal Suhard] " furent saisis (J. Vinatier, *Le cardinal Suhard*, p. 143).

Le lendemain 27 juillet, l'évêché de Lille est investi par la police : le cardinal est menacé et "de la curie épiscopale ont été emportés des documents par intervention de la Gestapo qui prétendit examiner chaque document en donnant la préférence à ceux provenant du Saint-Siège" (Note du cardinal Maglione, 18 février 1941).

Fin juillet encore, à Troyes, "deux officiers de la Gestapo, accompagnés d'un interprète, se présentèrent à l'évêché [... et] demandèrent à voir les lettres pastorales des évêques de France". Ils eurent affaire avec Mgr Marius Chevalet, vicaire général, et l'abbé André Vinot, trésorier de l'évêché (témoignage de l'abbé André Vinot). Après coup, Mgr André Marsat, rentré à Troyes en septembre 1940, se demanda s'il n'y avait pas, de la part de la Gestapo, le désir de se renseigner sur Mgr Heintz, évêque de Troyes récemment transféré à Metz. Peut-être aussi y aurait-il eu le même souci à l'égard de Mgr Feltin, alors archevêque de Bordeaux, mais ancien évêque de Troyes, puis archevêque de Sens. En tout cas, "des lettres et des papiers furent emportés" : même si le seul témoin ne peut donner de détails plus précis car "sa mémoire baisse beaucoup", cependant "il est formel : des papiers ont été saisis" (enquête de l'abbé Joseph Zirnhelt, archiviste diocésain).

A Sens, il semble difficile d'avoir beaucoup de précisions. La seule indication recueillie est la suivante : "Selon Mgr Lamy lui-même que j'ai interrogé lorsqu'il était à Melun, il eut par deux fois la visite officielle d'allemands chercheurs de renseignements [...]. S'il y eut communication de dossiers je n'en ai trouvé aucune trace ni orale, ni écrite [...]. Il est probable que l'occupant avait déjà dans ses archives les positions prises autrefois par Mgr Bernadou lors du conflit de 1870-71, lesquelles arguaient du titre de 'germanique' du siège sénéonais. Cela a pu jouer également dans les prises de contact entre Mgr Lamy et ses visiteurs." (abbé Alype-Jean Noirot).

Peur Bordeaux, la mémoire diocésaine ne garde pas le souvenir de la perquisition.

"A Autun et Nancy, la Gestapo prétendit obtenir connaissance des réponses données au Saint-Siège dans le dernier rapport diocésain." (Note du cardinal Maglione, 18 février 1941).

b/ dans des communautés religieuses

Chez les Pères de Sion, à Paris, c'est encore le 26 juillet 1940 qu'eut lieu une première perquisition : "tout est fouillé, les chambres sont visitées, les tiroirs explorés, les scellés mis sur plusieurs meubles, la correspondance et les documents concernant la congrégation sont emportés." 30 juillet : nouvelle visite des Allemands. 10 septembre : troisième visite, "de nouveaux papiers sont emportés". 7 octobre : "quatrième perquisition ; les scellés sont remis sur plusieurs chambres, et défense est faite, sous peine de mort, de distraire aucun livre des pièces restées ouvertes". 10 octobre : les Allemands entrent "par escalade" dans la maison, "ils déménagent la bibliothèque et emportent 45 caisses de livres numérotés de 1 à 45 D.T."

Chez les soeurs de Picpus, à Paris, toujours le même 26 juillet 1940, perquisition pour rechercher "les papiers" : les scellés sont mis sur les locaux où sont conservés les documents émanant du Proche-Orient, ainsi que sur l'entrée de la salle des archives qui contient des dossiers "villes d'Europe, d'Amérique, d'Océanie"... sous prétexte de complot international !...

c/ dans des organismes centraux de l'Eglise de France

Dans les mouvements de jeunesse, il semble que la JEC ait été épargnée par l'occupant. Mais l'ordonnance du 28 août 1940 interdisant l'activité de toutes les organisations, l'épiscopat français a revendiqué le caractère de mouvement d'Eglise pour les mouvements d'action catholique reconnus comme tels.

C'est ainsi qu'en mai 1941, le Secrétariat général de la J.A.C. (établi alors en Bretagne) est investi par les Allemands : les archives sont saisies et les scellés sont apposés. Protestation de l'archevêque de Rennes.

Le 31 mars 1943, trois policiers perquisitionnaient au siège de l'Union des Oeuvres catholiques de France et du mouvement Coeurs vaillants, sur l'accusation, fausse d'ailleurs, de reconstitution du scoutisme, mouvement interdit. L'abbé Maussion et l'abbé Pihan sont emmenés à Fresnes avec deux jeunes et les scellés sont apposés sur la maison. Plus tard, Kuntze, un des policiers, répondit à un des amis des intéressés : "Le Reich, se rendant compte que l'Eglise était un adversaire acharné du nazisme, était décidé à paralyser l'activité des oeuvres catholiques ; l'attaque contre C.V. n'était qu'un début et devait être suivie d'attaques contre les autres oeuvres d'Action catholique." Et il ajoutait : "Si l'ambassade avait été tolérante, depuis plusieurs mois il ne pouvait plus en être de même de la Gestapo qui avait pris le pouvoir à sa place." (note conservée à l'Aumônerie générale Rhodain).

La J.O.C., surveillée particulièrement à partir de la période des réquisitions pour le travail en Allemagne, sera, à son tour, l'objet de perquisition. Le 16 février 1943, date de la loi instituant le S.T.O., le cardinal Suhard a signé un certain nombre de certificats : "Je certifie que M..... est employé permanent dans l'Action Catholique de mon diocèse" (sur papier à en-tête de l'archevêché, avec sa signature manuscrite et le sceau). Les premiers mois du S.T.O. permettaient bientôt à la J.O.C. de faire un rapport, bien qu'incomplet évidemment, sur la situation des jeunes travailleurs en Allemagne ; ce rapport a été adressé en juillet 1943 à tous les évêques de France, et largement diffusé

sous le manteau ; mais curieusement, ce document semble aujourd'hui quasiment introuvable, et nul n'en fait même mention. Est-ce ce document qui a motivé la perquisition au Secrétariat général de la J.O.C. le 3 août 1943 : avec saisie de l'abbé Georges Guérin, qui est resté emprisonné jusqu'en décembre, et visite de toute la maison pendant que tous ses occupants étaient enfermés dans une des pièces. Même si tous les dossiers n'ont pas été emportés (les scellés n'ayant pas été apposés à toutes les issues, il a été possible dans la nuit de revenir récupérer, avec une lampe de poche, un certain nombre de papiers qui furent aussitôt emmenés au couvent des dominicains de la rue Saint-Jacques afin d'y être brûlés), les Allemands avaient en tout cas réussi à se procurer assez de renseignements pour pouvoir, au cours de l'interrogatoire en Allemagne d'un fédéral jociste, lui récapituler le montant de toutes ses feuilles de paie durant son activité de permanent. Quoi qu'il en soit, après la perquisition, le secrétariat général de la J.O.C. sera établi dans la maison même du cardinal Suhard à Bagneux.

La veille, 2 août 1943, c'est l'Aumônerie générale des prisonniers et travailleurs (et déportés), de l'abbé Rhodain, qui avait été perquisitionnée ; elle devait encore subir un certain nombre de visites périodiquement programmées par les autorités d'occupation. Il semble cependant qu'au moins certains documents (lettres venant d'Allemagne) ne restèrent jamais longtemps au secrétariat de la rue Leneveux, car ils étaient aussitôt emportés chez un particulier chez qui ils étaient immédiatement enfouis dans des fauteuils qu'ils servaient à rembourer !...

B) Intoxication de l'opinion par la propagande allemande

Au sujet des mesures prises contre l'Eglise catholique, la propagande allemande s'est très vite efforcée de substituer à l'interprétation - cependant évidente - d'hostilité religieuse systématique et de persécution programmée une autre interprétation, celle d'"exigence de politique générale".

Et même, tandis que Radio-Vatican faisait connaître la manière dont les Allemands agissaient à l'égard de l'Eglise catholique (ainsi par l'émission du 15 octobre 1940 concernant le sort fait à l'Eglise catholique en Alsace-Lorraine), tandis que la Secrétairerie d'Etat ne cessait de dénoncer "la persécution religieuse" (25 octobre 1940, 2 novembre 1940), en précisant même au chargé d'affaires du Reich (qui accusait la Radio-Vaticane d'avoir donné de fausses nouvelles) que point n'était besoin de transmettre des nouvelles inexactes alors qu'il n'y en a que tant et tant qui sont plus que vraies !..., voilà que, dès novembre 1940, une campagne nationale-socialiste fait courir le bruit d'une entente du Reich avec le Vatican. Une émission de Radio-Vatican du 9 novembre réfute l'allégation du journal espagnol *Alcazar* selon laquelle la doctrine nazie ne serait aucunement antireligieuse. Cette émission de Radio-Vatican fournit à la légation de Grande-Bretagne l'occasion de donner son sentiment à la Secrétairerie d'Etat par un aide-mémoire du 14 novembre :

Il est indiscutable que les Nazis mènent une campagne délibérée pour faire croire aux Catholiques, autant dans les pays occupés qu'ailleurs, qu'une nouvelle entente entre le Vatican et le Reich est en train de s'effectuer, et que l'ordre nouveau de l'Axe satisfera aux conditions énoncées par le Pape comme essentielles à l'établissement d'une paix juste et durable. Bien que Radio-Vatican ait démenti un rapprochement entre le Saint-Siège et le Reich, cette campagne continue et, profitant du fait que grande partie de l'Europe se trouve actuellement sous le joug de l'Axe, paraît gagner du terrain en certains pays. Elle sait d'ailleurs habilement exploiter le vieil argument que le Nazisme est plus tolérable que le Communisme. (cit. in *Actes et documents du Saint-Siège relatifs à la seconde guerre mondiale*, t. 4, p. 243-244).

Devant cette intoxication de l'opinion par la propagande nazie, le cardinal Maglione, secrétaire d'Etat, adresse aux nonces le 18 février 1941 une note sur la situation religieuse en Allemagne et dans les pays occupés. Les nonces sont priés de rétablir la vérité sur la question. Dans le Reich, les écoles religieuses sont fermées en grand nombre, l'enseignement religieux empêché de toutes façons, des maisons religieuses fermées ; des actes de vandalisme sont commis en divers lieux ; de fausses nouvelles sont publiées contre l'Eglise. Dans les pays occupés, des maisons religieuses et des évêchés sont perquisitionnés, des prêtres sont arrêtés, des obstacles sont mis à l'enseignement religieux ; des évêques ne peuvent rentrer dans leurs diocèses, etc. Quelques détails sont ainsi donnés sur la situation en France, et particulièrement en Alsace-Lorraine. Enfin, un tableau, aussi sombre que circonstancié, est brossé de la situation "douloureuse", voire "désastreuse", qui résulte de la "persécution religieuse" poursuivie en Pologne.

Extrait de la note adressée le 18 février 1941 par le cardinal Maglione,
secrétaire d'Etat,
aux nonces en France, à Berne, à Madrid, à Buenos-Aires et à Rio-de-Janeiro,
ainsi qu'au délégué apostolique à Washington [original : italien]

[...] Pour ce qui regarde les Pays occupés on relève :

- 1) En France, Belgique et Hollande -sans parler des mesures de caractère général adoptées par les autorités allemandes d'occupation pour des motifs de sécurité publique, comme la suspension de toute activité des organisations, interdiction de réunions, cortèges, etc... qui ont frappé même les organisations catholiques- il y a entre autres à déplorer les faits suivants :

Dès les premiers jours de l'occupation furent exécutées par la Gestapo de minutieuses perquisitions dans les résidences des personnalités ecclésiastiques, dans des maisons religieuses et au siège de diverses institutions catholiques qu'il serait trop long d'énumérer. Qu'il suffise de dire que ne furent pas même exempts de perquisition les Eminentissimes Cardinaux Suhard, Baudrillart et Liénart [les protestations du Nonce à Berlin n'eurent aucun succès] sans aucun égard aux choses et aux personnes, la Gestapo a effectué une perquisition minutieuse à l'archevêché de Paris, emportant un grand nombre de documents et maintenant le cardinal archevêque de Paris lui-même sous la plus étroite surveillance tout au long de trois journées, du 26 au 29 juillet. Et de la curie épiscopale de Lille il est patent qu'ont été emportés des documents par intervention de la Gestapo, qui prétendit examiner chaque document en donnant la préférence à ceux provenant du Saint-Siège.

Çà et là, divers évêques, parmi lesquels l'Eminentissime Cardinal archevêque de Lyon [Pierre Gerlier], ont été désignés comme otages.

De plus, dans la presse, sévèrement contrôlée par les Autorités d'occupation, paraissent fréquemment des articles injurieux contre l'Eglise et le clergé.

Sous des prétextes variés furent occupés le séminaire de Saint-Dié et le palais épiscopal de Soissons. A l'évêque coadjuteur de Cambrai, tout comme à l'archevêque, est jusqu'à maintenant refusée l'autorisation de regagner leur siège épiscopal [Mgr. Jean Chollet, archevêque de Cambrai, et Mgr Emile Guerry, coadjuteur]. A l'évêque d'Amiens [Mgr. Lucien Martin] cette autorisation ne fut accordée que le 25 octobre écoulé et après des instances réitérées. A Autun et Nancy la Gestapo prétendit obtenir connaissance des réponses données au Saint-Siège dans le dernier rapport diocésain. A Paris -sans faire usage de la chaire et des autels catholiques- furent tenus des services religieux protestants à deux reprises dans la cathédrale Notre-Dame. De pareils services furent encore tenus dans quelques autres églises de la capitale et de la province.

A l'évêque de Strasbourg [Mgr. Charles Ruch] il est interdit de retourner dans son siège épiscopal, tandis que la cathédrale, jusqu'à maintenant fermée au culte, a été ouverte quelquefois, mais seulement pour des concerts.

Et ne sont pas rares les arrestations, de même qu'en Hollande, de dirigeants d'associations catholiques, et de quelques ecclésiastiques saisis çà et là par la police sous divers prétextes.

Particulièrement douloureuse est la situation en Lorraine. Dans cette région, outre les perquisitions réitérées et minutieuses de l'évêché de Metz et des maisons religieuses, on eut à déplorer entre autres les faits suivants:

L'évêque [Mgr Joseph Heintz] obligé, par la police, de quitter l'évêché dans le bref espace de deux heures, et conduit par la police "en territoire français" où il se trouve encore maintenant.

Fermeture du petit séminaire et occupation du grand séminaire de Metz, dont les séminaristes furent emmenés au séminaire de Spire.

Suppression de divers foyers et collèges catholiques ; expulsion de plusieurs centaines de religieux et de religieuses, ainsi que du Vicaire général, quatre membres de la Curie diocésaine et plus de 200 membres du clergé rural ; tandis qu'à presque toutes les maisons érigées canoniquement ont été posés les scellés ; suppression des écoles catholiques ; abolition de toute contribution financière de la part de l'Etat au clergé ; imposition sur les fonds du diocèse (environ 32 millions de francs pour les oeuvres pies) d'une contribution extraordinaire de 6 millions et demi ; interdiction de la langue française pour la prédication et les prières, etc...

A quoi il faut ajouter que les autorités civiles locales ont eu l'audace d'aller jusqu'à offrir, de leur propre initiative, l'administration du diocèse de Metz à l'évêque voisin de Spire [Mgr Louis Sebastian], lequel a naturellement refusé cette offre. La même tentative, mais avec le même résultat, a été ensuite faite pour le diocèse de Strasbourg, offert cette fois à l'archevêque de Fribourg-en-Brisgau (Mgr Conrad Gröber) [...]

(cit. in *Actes et documents du Saint-Siège relatifs à la Seconde Guerre mondiale* t. 4, p. 393-394).

Dans tout ce texte il s'agit de faits certains et vérifiés, non d'interprétation, et même presque sans jugement porté sur les faits.

Il y a là une exigence constante, que soulignait Pie XII en un moment particulièrement important, à la veille de l'envoi de la longue note du cardinal Maglione au ministre des Affaires étrangères du Reich von Ribbentrop, du 2 mars 1943 : Pie XII avait examiné le projet le 12 février précédent et l'avait approuvé en disant que "l'efficacité du document dépend, non de la vivacité des expressions, mais de la gravité des faits" (cit. in *Actes et documents du Saint-Siège...*, t. 3^{xx}, p. 742, note 1). Sur la présentation de la lettre et ses suites, cf. Angelo Martini, *Silenzi e parole di Pio XII per la Polonia*, in "Civiltà Cattolica" 1961, II, p. 237-249.

C) Exemples de documents saisis par les Allemands lors des perquisitions

A titre d'exemples de documents saisis par les Allemands lors des perquisitions dans les évêchés et actuellement encore conservés par eux (sans aucune restitution ni même remise de photocopies ou de microfilms) le texte paru dans les Actes de notre récent congrès de Paris a énuméré quelques extraits de documents trouvés fortuitement dans des archives allemandes, ou quelques extraits de bordereaux d'expédition de ces documents. Ces simples extraits donnaient déjà un aperçu, si minime fût-il, de ce qui peut manquer à la "mémoire de l'Eglise". Qu'il suffise donc ici de reproduire le texte de la minute de la lettre adressée à Pie XII par les cardinaux et archevêques de France réunis à Paris le 11 octobre 1939 :

Très Saint Père,

Les Cardinaux et Archevêques de la Commission Permanente réunis à Paris pour préparer les travaux de la future Assemblée Générale, veulent renouveler à Votre Sainteté l'assurance de leur amour filial et de leur absolu dévouement. Ils désirent aussi exposer à Votre Sainteté leurs vues sur le conflit qui vient d'engager leur Pays ! Nos âmes de Pasteurs ont besoin de s'épancher dans l'âme de Celui qui est le Père Commun des fidèles du monde entier.

Nous croyons fermement que la France n'a aucun désir de conquête. Elle veut garder son territoire et son Empire, elle n'envisage aucune revendication territoriale. Elle est entrée dans la lutte pour des motifs d'honneur et de prudence.

Elle avait signé avec la Pologne un traité d'alliance aux termes duquel elle devait lui porter secours en cas d'injuste agression ; son honneur était donc engagé.

De plus, il nous a paru évident à tous que l'Allemagne voulait, par ces conquêtes successives, acquérir et exercer sur l'Europe toute entière une véritable domination, dont sa force lui eut permis de régler, à elle seule, toutes les modalités. Une telle prétention constituait pour nous tous un très grave danger. Les Français, nous osons le dire, ont été unanimes à reconnaître ce danger et à approuver la ferme attitude de notre gouvernement.

Le "nazisme", c'est-à-dire les doctrines raciales incompatibles avec le catholicisme qui est la religion de tous, les attitudes que cette doctrine suppose et qui autorisent toutes les violences et toutes les injustices, nous est apparu comme un très grave danger pour l'avenir de notre indépendance et de notre religion.

L'attaque brusquée de la Pologne n'est pas seulement à nos yeux une injuste agression. Elle nous apparaît comme l'exemple typique du sort réservé aux nations qui s'opposeraient aux ambitions de l'hitlérisme !

Enfin, l'union du racisme et du bolchevisme nous est apparu non pas seulement comme une combinaison politique destinée à multiplier les chances de la victoire, mais aussi une conjuration qui, en fait, se dresserait nécessairement contre la civilisation occidentale, contre le christianisme lui-même.

Voilà pourquoi nous avons pris, interprétant le sentiment unanime de nos fidèles et même des Français de toute opinion, une attitude de protestation contre la destruction de la Pologne, et contre des procédés qui, par les mensonges, l'infidélité aux promesses, l'oubli des lois traditionnelles de la guerre, nous paraissaient contraires aux lois essentielles de la morale.

Notre peuple était vraiment scandalisé par l'absence de toute morale dans ces actes officiels, et nous avons pensé qu'il convenait de rappeler les lois imprescriptibles imposées par Dieu à tous les actes humains, et plus particulièrement à ceux qui ont une si grave répercussion.

Enfin, il est à redouter que nos populations désorientées par tant de maux, ne s'abandonnent demain à une sorte de désespoir et ne cherchent dans les doctrines révolutionnaires et même dans le communisme ce qui pourrait améliorer leur sort, et que n'a pu leur procurer la civilisation actuelle.

Telles sont, Très Saint Père, les raisons des attitudes que nous avons cru devoir adopter. Bien que nous ayons souligné et stigmatisé les injustices, les cruautés, nous avons eu le souci de rappeler le grand devoir de la charité chrétienne.

Nous remercions Votre Sainteté de nous avoir permis de confier à son coeur paternel ces vues et ces angoisses, et nous lui demandons pour nous et pour notre peuple sa paternelle bénédiction. //

D) En annexe

... qu'il soit permis de donner ici, à cause de sa date et de la lucidité dont témoigne ce document, le texte d'une simple note de Mgr Chollet, alors secrétaire de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France, à propos d'un projet de message du maréchal Pétain.

La date, c'est le 18 janvier 1941, c'est-à-dire sept mois après la signature de l'armistice et alors dans une quasi euphorie assez générale en France. De plus, le 18 janvier c'est encore avant les mesures drastiques contre les Juifs ; c'est avant les réquisitions de la "relève", etc. qui vont aboutir au S.T.O. ; c'est à l'heure des signes avant-coureurs des tentatives de "Jeunesse unique" (qui seront dénoncées par l'Assemblée des Archevêques et Evêques de zone sud en février 1941, comme par la déclaration de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques, tenue à Paris les 24-25 juillet 1941 et à laquelle le cardinal Gerlier avait pu participer).

Or, toutes ces mesures sont en germe dans ces thèses dont le maréchal Pétain a signé l'ébauche le 14 janvier 1941. Et Mgr Chollet en discerne les dangers. Nous citons ce texte d'après les *Actes et documents du Saint-Siège relatifs à la Seconde Guerre mondiale*, t. 4, p. 354-356 :

240. L'archevêque de Cambrai Chollet au nonce en France Valeri.

Annexe au rapport du nonce en France Valeri nr. 1792/239 (A.E.S. 1261/41, autogr.)

Venissieux (Rhône), 18 janvier 1941

Erreurs doctrinales contenues dans un message du maréchal Pétain.

Je me permets de venir m'entretenir quelques instants avec Votre Excellence d'un objet qui me préoccupe et dont vous avez sans doute connaissance.

L'autre jour, le Maréchal dans l'audience qu'il a accordée à S.E. le Cardinal Gerlier (1) a remis à celui-ci pour Sa Sainteté le thème d'un message qu'il se propose d'adresser prochainement aux français (2). C'est une déclaration de principes, genre de la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen. Il y a dans ce document d'excellentes choses.

Il y en a de redoutables à mon sens. Il serait regrettable qu'elles fussent proclamées avec autorité par le Chef de l'Etat et cela nous mettrait dans un singulier embarras, étant obligés et de respecter le Chef et de redresser les erreurs. Il vaut mieux, si c'est possible, parer au danger.

Le 1er principe dit que "l'homme à sa naissance ne tient de sa nature aucune ressource ni aucun droit" (3). Il est donc comme le petit animal qui lui aussi n'a aucun droit et qu'on peut immoler à volonté. Cela ouvre la voie à un terrible massacre des Innocents, à la légitimité des avortements et des suppressions d'enfants etc.

Le 3e principe dit que "la liberté et la justice sont des conquêtes. L'une est la récompense du travail et du courage ; l'autre est le fruit de la discipline et du respect des lois". Il y a là bien des confusions. Il est certain qu'un pays qui travaille s'assure par les fruits de son travail l'indépendance vis à vis des nations dont il était tributaire pour ses importations. Mais la formule est trop absolue. L'homme naît avec la liberté qui est

(1) Archevêque de Lyon.

(2) L'ébauche, signée par le maréchal Pétain le 14 janvier 1941, comprend 16 thèses.

(3) Texte complet du 1er principe : "L'homme, à sa naissance, ne tient de la nature aucune ressource, ni aucun droit. Il ne subsiste que par les communautés qui l'entourent : la famille qui l'élève, la profession qui le nourrit, la nation qui le protège".

un privilège naturel de la personne humaine. Cette liberté ne se perd que par le délit qui autorise l'autorité judiciaire à la restreindre ou à la supprimer ; ou par la concurrence avec les droits d'autrui ou de la nation qu'il faut respecter.

De même la Justice précède les lois, les domine, elle les fait et les observe. Elle n'est pas le fruit de la Légalité.

Le principe VII dit que "les citoyens doivent à la Patrie leur travail, leurs ressources et leur vie même" (4). M. Staline signerait des deux mains cette proposition qui enveloppe le plus pur communisme. La proposition est vraie dans des cas exceptionnels ; elle ne l'est pas normalement. C'est la Patrie qui doit garantir au citoyen son travail, ses ressources et sa vie.

Le principe IX donne des fins de l'Etat une description incomplète⁽⁵⁾ qu'il ferait bien de compléter par les données de l'Encyclique *Summi Pontificatus*.⁽⁶⁾

Le principe X dit que "Toute féodalité détruit l'unité de la nation. L'Etat se doit de la briser" (7). Il ne faudrait pas qu'un jour un gouvernement de gauche s'avisât de prendre l'Eglise pour une féodalité et voulût la briser.

Pardonnez-moi, Excellence, cette liberté et veuillez agréer...

(4) C'est la première partie de ce principe VII ; le texte continue : "Aucune conviction politique, aucune préférence doctrinale ne doit les détourner du souci de la Patrie".

(5) Le texte complet dit : "L'Etat a pour fin la sécurité, la puissance et la prospérité de la Nation. Il doit au criminel le châtement, à l'innocent la protection : il doit à chacun l'obéissance de tous aux lois. Ces hauts devoirs sont la définition même de son existence. Il ne les accomplit qu'en exerçant l'autorité dans la justice".

(6) Du 20 octobre 1939. Le Pape y expose la doctrine chrétienne sur la nature et les devoirs de l'Etat ; voir AAS 31 (1939) 426-441. Le Pape y condamne particulièrement toute espèce de totalitarisme étatique.

(7) Le texte complet dit : "L'Etat doit être indépendant et fort. Aucun groupement ne peut être toléré, qui oppose les citoyens les uns aux autres et tend à ruiner l'autorité de l'Etat. Toute féodalité détruit l'unité de la Nation. L'Etat se doit de la briser".

QUESTIONS AUX ARCHIVISTES ECCLESIASTIQUES ET RELIGIEUX

De la prise en considération de ce dossier il résulte que bien des raisons se sont conjuguées pour provoquer une amnésie de l'Eglise catholique de France.

Etant donné la situation présente et le terrorisme intellectuel régnant, qui se conjuguent pour occulter le souvenir de la persécution nazie contre l'Eglise catholique, il y aurait lieu de faire les recherches suivantes :

1°) AU SUJET DES PERQUISITIONS :

- recueillir documents et témoignages concernant les persécutions effectuées dans votre diocèse (congrégation ou communauté religieuse ; institution ou organisme de l'Eglise catholique en France)

N.B. Il ne suffit pas de répondre : "Il n'y a rien eu chez nous", en se contentant du témoignage, quasi officiel, de quelqu'un qui aurait réintégré l'évêché en septembre 1940 alors que les perquisitions auraient eu lieu en juillet, et alors que ceux qui ont été contraints d'introduire les Allemands dans les archives et de les y accompagner éprouvent quelque honte à rappeler leur attitude peut-être un peu trop timorée !!!

- dresser une liste aussi exhaustive que possible des documents ainsi saisis par la police allemande dans votre diocèse (congrégation ou communauté, institution ou mouvement).

- retrouver les documents susceptibles d'expliquer l'occultation de ces événements et la négligence à rechercher, après la guerre, ces archives saisies par les Allemands (ou au moins à en obtenir photocopies ou microfilms).

2°) AU SUJET DE L'INTOXICATION DE L'OPINION PAR LA PROPAGANDE ALLEMANDE

- en retrouver les traces dans la presse locale, dans les correspondances, dans les diaires ou comptes rendus, etc...

- retrouver les traces de la réaction en face de cette intoxication :

* soit par l'accueil et la recherche des informations exactes relatives à la persécution

contre l'Eglise catholique en France et ailleurs !

* soit par le refus de reconnaître la réalité de cette persécution

- Quels commentaires les documents de votre diocèse (congrégation ou communauté, organisme ou mouvement) permettent d'apporter à la note adressée par la légation de Grande-Bretagne à la Secrétairerie d'Etat le 14 novembre 1940 (cf. supra, p. 7) :

"Il faut malheureusement reconnaître que peu de catholiques éminents dans les pays occupés se sont distingués dans la lutte à opposer à la doctrine naziste ou pour maintenir vivant l'esprit d'indépendance en face d'une agression brutale" (cit. in *Actes et documents du Saint-Siège...*, t. 4, p. 243).

3°) AU SUJET DU SOUCI DE RETROUVER DANS LEUR INTEGRALITE LES DOCUMENTS PONTIFICAUX OU EPISCOPAUX DE CETTE PERIODE

- Pourriez-vous faire parvenir la photocopie du texte intégral des documents émanant de votre évêque (ou : supérieur), en joignant à votre envoi le texte publié censuré

... avec pour chacun : date, lieu, signature, titre réel et, en cas de publication censurée, texte censuré

- quant aux documents collectifs de membres de l'épiscopat français (ou les documents pontificaux) pourriez-vous énumérer ceux qui ont été connus dans votre diocèse et qui y sont conservés

... avec pour chacun : date, lieu, signature, thème (réel et, en cas de publication censurée, titre donné par la censure)

II. Documents concernant la situation des travailleurs en Allemagne
et la résistance spirituelle de certains de ces jeunes
jusqu'au martyre inclusivement

L'ouverture de la cause de béatification collective des martyrs de l'apostolat organisé au sein du S.T.O. attire l'attention sur ce qu'il faut bien appeler l'amnésie quasi générale, non seulement de la conscience collective, mais même de l'Eglise catholique de France, à l'égard de ces martyrs.

Des documents n'ont pas été recueillis. Pourquoi ?

Des documents qui existaient ont disparu. Pourquoi ?

Des documents qui avaient été recueillis ne se trouvent plus aujourd'hui dans le fonds d'archives ecclésiastiques où ils étaient entrés. Pourquoi ?

Dans quel fonds d'archives conserve-t-on aujourd'hui
le rapport du premier semestre 1943
sur la situation des travailleurs requis en Allemagne ?

Et qui retrouverait dans son fonds d'archives la lettre
qui accompagnait l'envoi de ce rapport ?

Un rapport sur la situation des travailleurs requis en Allemagne

Le rapport, publié ci-dessous, semble être un des très rares dossiers, peut-être même le seul essai de synthèse qui ait été réalisé sur le sujet durant cette période. Ultérieurement -et encore très rarement !- il y en aura d'autres, comme le tableau soigneusement brossé par le colonel Klein dans "Le diocèse des barbelés" (notamment p. 289 et suiv.) : à partir des lettres reçues à l'Aumônerie générale de l'abbé Rhodain.

Le rapport que nous publions ici a été composé à l'époque même des réquisitions, essentiellement à partir de lettres émanant d'Allemagne et parvenues en France. Toutes ces lettres ont été écrites, sans prétention, à des parents et amis par des "requis" (loi du 4 septembre 1942 "relative à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'oeuvre") et sans doute aussi déjà par des S.T.O. (loi du 16 février 1943 "portant institution du service du travail obligatoire") Bien que le nom du S.T.O. n'apparaisse pas explicitement dans le rapport, le chiffre de "près d'un million", qui y apparaît, semblerait mieux correspondre au deuxième quart de 1943 plutôt qu'aux tout premiers mois de l'année, ... à moins qu'il ne faille réviser les chiffres officiels (1). En toute hypothèse, même s'il est difficile de préciser, à quelques semaines près, la date exacte

(1) Pour ne prendre qu'un exemple, le nombre des "volontaires" recensés par les sources françaises est 43 000 ; par les sources allemandes, 184 652.

de ce rapport, il faut remarquer qu'il est inévitablement postérieur aux sources documentaires qu'il a rassemblées. Et il faut certainement le dater du premier semestre 1943.

Quoi qu'il en soit, l'exemplaire du rapport polycopié qui vient de resurgir aujourd'hui porte une mention manuscrite plus tardive visant à le dater et à en indiquer le contexte, sinon l'intention, le but et les destinataires :

"Juillet 1943"

[Puis :] "Si j'ai bon souvenir, ce document a été envoyé à tous les évêques de France peu de temps avant la mise sous scellés du Secrétariat général zone nord par la Gestapo le 3 août 1943"

Ce rapport procède donc d'un effort d'analyse de la situation et de la volonté de la faire connaître à l'épiscopat français.

Or, dans les mêmes premiers mois de 1943, commençait à circuler sous le manteau le manuscrit de ce qui allait bientôt sortir de presse sous le titre de *France, pays de mission ?* Ce dossier procédait, lui aussi, d'un effort d'analyse de la situation et de la volonté d'alerter l'Eglise catholique en France. La problématique des abbés Godin et Daniel se retrouvait dans le rapport relatif à la situation des travailleurs requis en Allemagne. Et cette conjonction concorde aussi avec plusieurs initiatives de la hiérarchie ecclésiastique à l'époque. Sans dresser la liste des démarches répétées du cardinal Suhard afin d'obtenir une aumônerie auprès des travailleurs français en Allemagne, on ne peut méconnaître que le refus allemand l'a amené à :

- soutenir l'envoi de prêtres clandestins au service des travailleurs (avril 1943 : une vingtaine de départs ; et encore près d'une dizaine jusqu'en septembre)
- favoriser l'incitation faite aux prêtres prisonniers de demander à être "transformés" en travailleurs "libres" (depuis avril 43 la possibilité existait ; il y aura en tout quelque 200 000 français dans cette catégorie ; et parmi eux, environ 200 prêtres auront fait cette démarche pour raison apostolique, en sachant qu'ils renonçaient par le fait même à la protection de la Convention de Genève, et que de la responsabilité de la Wehrmacht ils tombaient ainsi sous la coupe de l'arbitraire de la Gestapo).

Cette réponse de nombreux prêtres prisonniers, qui s'est traduite dans les faits entre juin et août 43 a provoqué une lettre officielle de l'abbé Rhodain à ces "prêtres transformés" :

"C'est sur vous que repose toute l'organisation religieuse de nos 800 000 compatriotes. Vous continuerez, en dehors de vos heures de travail, l'exercice du culte tel que vous le réalisiez dans les camps." [tel était au moins l'espoir de l'abbé Rhodain !]

Quant aux jeunes travailleurs eux-mêmes, le cardinal Suhard a fait parvenir à plusieurs responsables des certificats (avec signature manuscrite et cachet officiel) de : "employé permanent dans l'Action Catholique de mon diocèse". Ces certificats, datés du 16 février 1943, c'est-à-dire du jour de la loi instituant le Service du travail obligatoire, étaient destinés à permettre à leur détenteur de pouvoir attester d'un emploi nécessitant leur maintien en France (et certains, grâce à ce certificat, ont pu effectivement ne pas partir en Allemagne) ; sinon, à accréditer ces jeunes travailleurs pour l'action apostolique qu'ils allaient poursuivre en Allemagne ... mais dans des conditions absolument insoupçonnées au départ !

Tel est donc le contexte ecclésial du rapport sur la situation des travailleurs requis en Allemagne, dont le texte est reproduit ci-dessous.

Ainsi ce document a-t-il une double valeur historique.

D'une part, ce document a la valeur non pas d'une enquête scientifique

par questions choisies posées auprès d'échantillons représentatifs, mais d'une collecte de témoignages réalisée à l'époque, et réalisée à partir des travailleurs eux-mêmes ; ce qui lui confère un prix tout particulier, c'est, déjà à ce point de vue, qu'il semble que ce soit la seule enquête qui à l'époque ait été ainsi réalisée. Assurément la page d'histoire qu'elle éclaire n'est pas glorieuse. Mais il n'est pas conforme à la vérité historique d'en faire retomber l'odieux sur les victimes d'une législation difficilement qualifiable, plutôt que sur les auteurs mêmes de cette législation française de l'époque qui livrait de jeunes français dans les mains de la police allemande, - toute l'organisation de la main-d'oeuvre dépendant de la police allemande. De la sorte, les jeunes qui avaient été sacrifiés une première fois en étant livrés à l'ennemi par le pouvoir établi (souvent recherchés jusque chez eux et chez leurs proches par la gendarmerie nationale, et encadrés jusqu'au train par des uniformes de l'armée française), ont été ensuite sacrifiés une seconde fois lorsqu'ils furent voués tous indistinctement à une pharisaïque et rétrospective réprobation. Le résultat c'est qu' "ils vous disent : 'J'ai été S.T.O.' comme on avouerait une maladie contagieuse" (J.P. Vittori, *Eux, les S.T.O.*, p. 9). Et pourquoi ? Parce que "tous sont soupçonnés d'avoir aidé l'Allemagne" (*Larousse de la Seconde Guerre mondiale*). Or, le document que nous publions ici témoigne d'une part de l'"effroyable déchéance morale, dont les conséquences pour l'avenir sont incalculables" ; et, d'autre part, ce document témoigne aussi, dans le même temps, de la lucidité, de la santé morale et de la réaction spontanée de ceux qui, plongés dans cet univers inhumain où ils avaient été envoyés, ont rédigé tout simplement ces quelques nouvelles destinées à leurs proches, et en des termes qui ont pu traverser les mailles de la censure ! En ce sens, ce rapport a bien une valeur historique de tout premier ordre.

De plus, ce rapport révèle la source et l'inspiration de cette réaction spontanée. Et cela aussi est un fait de civilisation ; il s'agit d'une réalité spécifique : il s'agit de ce qu'il faut bien appeler une forme de résistance spirituelle contre cette ignominie programmée, contre cette déchéance morale à laquelle ils étaient voués pieds et poings liés. Alors que ce dossier est contemporain de la première réunion du Conseil national de la résistance (27 mai 1943), pourquoi ce rapport et les témoignages qu'il rassemble sont-ils, eux, recouverts d'une chape de silence ? Serait-ce à cause de la source spirituelle d'où procède cette réaction des jeunes travailleurs livrés à l'Allemagne ? Ne serait-ce pas aussi à cause de la situation sociale de ceux qui témoignent ? Non seulement la question ne saurait être éludée ; mais tout concourt à requérir qu'elle soit explicitement posée. Car, dans cette ignominie calculée, au sein même de cette déchéance morale délibérément organisée, ce sont des "petits", des "pauvres", des "modestes", qui, dans la fidélité à l'Evangile et à l'enseignement de *Mit Brennteder Sorge*, ont été amenés à se trouver aux avant-postes de la résistance spirituelle au paganisme nazi, et se sont montrés soucieux - au sein de la dégradation programmée de l'homme - de faire surgir des communautés de personnes libres et fidèles à la grâce à l'oeuvre (consciemment ou inconsciemment) au coeur de leurs frères humains. C'est cette humble fidélité spirituelle et apostolique dont l'organisation ecclésiale devait être systématiquement persécutée.

Telles sont les deux raisons qui confèrent à ce rapport un prix tout particulier : c'est une auscultation de la situation des travailleurs requis en Allemagne ; et les renseignements ainsi rassemblés témoignent d'un sursaut spirituel qui s'est manifesté, à contre-courant, dans la conscience de jeunes travailleurs catholiques transplantés de France en Allemagne.

LES TRAVAILLEURS REQUIS EN ALLEMAGNE

Les lettres des travailleurs en Allemagne, ainsi que les récits de nombreux permissionnaires qui reviennent chaque jour, permettent de se faire peu à peu une vue d'ensemble de leur situation là-bas. Nous ne parlerons pas de ceux qui ont été requis en Norvège, en Italie, ou en Russie, dont nous avons peu de nouvelles précises.

Leurs conditions de vie sont des plus variables, suivant les régimes, les usines, les autorités locales, les modalités de réquisition.

Mais si un certain nombre de requis, logés chez l'habitant ou dans des camps situés dans de petites localités, jouissent d'une situation privilégiée, beaucoup sont aux prises avec de terribles difficultés. Et même, si les conditions matérielles sont en certains endroits très suffisantes, cette masse de près d'un million -et avec les étrangers de plus de 10 millions- de travailleurs est vouée à une effroyable déchéance morale, dont les conséquences pour l'avenir sont incalculables.

- Sommaire :
- 1. Départs
 - 2. Logement et Hygiène
 - 3. Nourriture
 - 4. Travail
 - 5. Service de santé
 - 6. Salaires
 - 7. Loisirs
 - 8. Moralité
 - 9. Secours religieux

1. Départs

Le départ des jeunes classes de travailleurs (dernier trimestre 39 - 40 - 41 et 42) déjà employés sur les côtes dans l'organisation Todt, s'est opéré dans des conditions particulièrement pénibles.

Dans certains chantiers, on les a brusquement cernés, emmenés en costume de travail (ils étaient parfois, à cause de la chaleur, en short et chemisette) dans des camions, parqués dans des casernes et dirigés ensuite vers l'Allemagne, sans avoir la possibilité de prendre leurs valises ni de revoir leurs familles.

Dans un chantier de la côte, on les a fait se déshabiller entièrement les laissant nus dans une couverture pendant plusieurs heures, tandis qu'on enlevait tous les papiers de leurs poches. Les vêtements furent ensuite remis en tas et chacun dut s'ingénier à retrouver les siens. Après quoi, on les emmena directement en Allemagne.

Les jeunes travailleurs employés, certains depuis 28 mois, sans aucune permission, aux Iles Jersey, Guernesey, sont envoyés directement en Allemagne, sans revoir leurs familles.

Dans un autre chantier, on rassembla tous les jeunes pour une distribution de tabac, afin de les embarquer tous plus sûrement.

Des centaines de jeunes requis travaillant dans les chantiers Todt comme chauffeurs, ont été enrôlés d'office dans la N.S.K.K., revêtus d'un uniforme (tenue kaki des soldats "Todt" et calot noir) et emmenés, en juin et juillet, en Allemagne avec leurs camions, dans des trains spéciaux à plate-forme (par exemple à Châlons, à Brest, ...). Vont-ils rejoindre leurs camarades déjà utilisés à l'arrière du front russe ?

2. Logement et hygiène

En général les travailleurs sont logés dans des camps composés d'un certain nombre de baraques, divisées elles-mêmes en chambres. Un certain nombre ont réussi à se loger chez l'habitant où ils sont très bien traités, mais les prix sont souvent très élevés (500 Frs par mois). Par exemple : à Stettin :

"Pour le logement ça va à peu près, nous sommes par chambres de 14 lits à 2 étages et il y a 24 baraques de 12 chambres".

Près de Cologne :

"Nous sommes très mal installés pour la toilette, la lessive. Au début, la même bassine servait pour la toilette, la lessive, la cuisson des repas".

A Dusseldorf :

"Les ouvriers sont mieux installés, logent en baraques avec couchettes, ont chauffage central, eau, gaz".

A Koenigsberg :

"Hygiène très mauvaise, le corps prend la forme de la paille. Nous sommes obligés de nous familiariser avec les punaises et c'est pas trop des deux mains pour se défendre. La même cuvette sert à la toilette et à faire cuire les aliments".

Près de Berlin :

"L'hygiène est défectueuse, les camps étant aménagés rapidement. Une ou deux cuvettes pour 40 ouvriers, les waters se réduisent à une tranchée dans la cour. Or, le camp est mixte".

"Ce qui me déprime le plus c'est la malpropreté qui règne ici. Nous couchons 100 dans une salle où l'air n'est jamais pour ainsi dire renouvelé. Aussi le matin au lever, j'ai un mal de tête, quelque chose de mastoc... Ajoutez à celà, l'air qui nous vient des waters. L'urinoir est composé d'une tôle où il n'y a pas découlement d'eau. Ensuite, les cuvettes sont remplies la plupart bord à bord, car les ouvriers ont la flemme d'appuyer sur une chasse d'eau, pas trop forte, entre parenthèses. Certains trouvent même plus sain de faire leurs besoins pas terre. Alors, tu peux voir l'odeur. Il me faut te parler des lavabos où il faut des bottes ou un caleçon de bain pour y rester. Si je n'ajoute pas au tableau l'aspect de la chambre, cela ne sera pas complet. Nous couchons sur des paillasses qui, naturellement, donnent de la poussière, et il faut te dire que nous balayons la chambre une fois tous les deux mois. Enfin, comme tu le vois c'est un peu déprimant. Nous luttons contre les taudis, je suis servi, et remarque bien que la majeure partie de cet ordre ... désordre, comme tu voudras, de choses, c'est la faute des ouvriers qui se conduisent pire que des bêtes".

Camps mixtes.

Un certain nombre de camps sont mixtes. Dans l'un d'eux, par exemple, les travailleurs signalent 300 femmes pour 1000 ouvriers. Les baraques sont séparées ; mais parfois les installations sanitaires sont communes (lavabos, douches, et, dans tel camp, celles-ci n'ont pas de rideaux, W.C.).

A Essen :

"Un camp comporte la "Baraque des Ménages" à raison d'une vingtaine de ménages par chambres, les lits étant superposés deux par deux".

Français et étrangers.

Les travailleurs français sont mêlés le plus souvent à des travailleurs étrangers ; on compte parfois 14 nationalités différentes.

"Il y a ici de nombreux belges, hollandais, des russes, des ukrainiens, des polonais, des serbes, tchèques, et même des américains".

"Je suis affecté dans une fonderie de plomb avec 5 camarades ; nous avons eu la joie de retrouver 4 autres français perdus au milieu de 156 ouvriers de toutes races, de toutes nationalités, parlant des jargons incompréhensibles, parce que vraie salade russe de slaves, italiens autrichiens, etc..., comme tu vois une vraie Babel moderne".

"Nous sommes dans un camp où il y a 1200 Russes ; plus loin il y a un autre camp de ces pauvres gens hommes et femmes, il y a des choses qui vous renversent et l'on nous a dit en France que le stage d'ouvriers français en Allemagne servirait au rapprochement de deux peuples qui furent toujours ennemis, c'est le contraire qui est en train de se produire ! Ici, il y a des russes, espagnols, italiens, belges, croates, hollandais, polonais, prisonniers français, anglais et russes".

Organisation "L".

Un certain nombre de requis ont été versés dans les organisations "L", sortes d'équipes volantes utilisées pour les déblaiements. Ils ont été revêtus d'un uniforme, sont encadrés par des sous-officiers et des officiers allemands. Ils n'ont absolument aucun contact avec l'extérieur et mènent une vie très dure.

Dénuement des sinistrés.

Dans les centres violemment et fréquemment bombardés comme Essen, Duisburg, Dortmund, Düsseldorf, Cologne, etc..., les travailleurs ont particulièrement souffert. Un certain nombre ont tout perdu dans les incendies.

Un jeune ouvrier de Paris racontait "qu'il n'avait absolument plus rien, ayant perdu dans trois incendies tous les effets que ses parents lui avaient envoyés successivement".

"Les baraques flambent comme de la paille sous les bombes incendiaires".

"Des centaines de travailleurs ont été brûlés vifs, nous ramassions les débris de nos camarades, racontait un ouvrier d'Essen, sans même savoir à qui ils avaient appartenu, nous les mettions pêle-mêle dans des caisses, avec une inscription "inconnu n°1 - n°2" ; combien sont morts ainsi ? nous n'en savons rien ... les familles seront-elles prévenues ? ... ils ont disparu !".

Le même travailleur d'Essen racontait que ses camarades et lui ne s'étaient pas déshabillés pour la nuit depuis plusieurs mois, et n'avaient pas encore pu faire une nuit complète.

3. Nourriture

Sauf quelques rares exceptions, la plupart des lettres se plaignent de la nourriture insuffisante et contredisent les rations officiellement allouées, telles que "Voix Françaises" en donnait encore récemment le magnifique tableau.

"La question nourriture est à peu près la seule qui préoccupe les gars, c'est la grande bagarre pour trouver à manger ; si tu voyais à la cantine

les types attendre la soupe que laissent certains gars et se jeter dessus, c'est épouvantable".

"Passons à la nourriture : le matin du jus noir et avec un peu de lait que nous allons chercher à tour de rôle au réfectoire.

A midi nous avons 1/2 litre ou 3/4 de litre environ de soupe qui contient de tout, des pommes de terre, rutabagas, topinambours.

Le soir, autant avec un petit supplément, soit 20 ou 30 grs de beurre ou fromage ou genre de tripes non cuites, et pour arroser tout cela nous avons de l'eau non potable qu'il nous est interdit de boire à cause du typhus. Nous devons de ce fait garder du jus du matin (car nous en avons de trop) pour boire avec le modeste repas du midi et du soir".

"Le plus pénible est la nourriture ; une soupe pour 24 heures, du pain et quelques petits à côté : saucisson, margarine et vin.

Pour le moment je ne me plains pas ; car j'ai encore quelques réserves et j'espère que les colis viendront améliorer l'ordinaire...

De pauvres gens qui ne reçoivent rien souffrent terriblement de ce côté".

Près de Cologne :

"très mal nourris à la cantine, nous préférons faire nos repas".

A Koenigsberg :

"Pour nos 14 heures de travail, nous touchons par jour 50 grs de saucisson avec choux et rutabagas et pommes de terre".

"la nourriture est insuffisante".

"on a faim, Roland, je suis honteux de l'avouer, mais j'ai faim !".

"nous faisons un repas unique par jour, c'est un peu dur à s'y habituer"

"nous autres, nous touchons une fois par semaine 3 kgs de pain, du beurre, du saucisson ou de la confiture, en plus de la nourriture journalière"

"nous attendons avec impatience les colis de nourriture".

"quand on est nombreux à passer à la cantine, les derniers n'ont rien".

4. Travail (durée et fatigue)

Sauf dans les mines (de charbon, de sel, etc...) les hauts Fourneaux, certaines usines d'aviation, les travaux de barrage, le rythme du travail est beaucoup plus lent qu'en France.

Les travailleurs allemands freinent la production des travailleurs français. Un très grand nombre de lettres ou de conversations avec des permissionnaires, signalent que les ouvriers n'ont presque rien à faire. Malgré tout, il leur faut assurer 10 - 12 heures, parfois davantage, de présence à leurs machines.

A part certaines industries particulières (produits chimiques, grosse métallurgie), les travailleurs français sont en général étonnés de la propreté des usines, de la recherche du confort et même de la beauté (plantes vertes, fleurs, etc...), parfois d'un certain luxe d'installations hygiéniques bien entretenues (douches, lavabos, etc...). Un certain nombre de travailleurs signalent la bienveillance de leurs patrons, surtout dans les petits ateliers ou chez les artisans.

Les plaintes viennent surtout de la longueur du travail.

A Berlin :

Une femme engagée comme assistante médicale est employée pendant plusieurs mois comme plongeuse de restaurant et fait 80 heures par semaine.

A Koenigsberg :

"Nous travaillons 12 heures, parfois 14 et 16 h. le dimanche compris. Quelquefois peu nourris par dessus".

Près Berlin :

"Nous sommes tenus à 54 heures et même 60 heures par semaine. Nous ne sommes pas bousculés, parfois on n'a rien à faire. Ce qui est fatigant, c'est qu'il faut se lever à 4 heures du matin et rentrer tard, l'usine est loin du camp".

"Aux usines de Chenillettes Krupp la durée est de 12 h. continues sans manger. Il y a tout confort".

"Le travail est rarement en accord avec notre métier. De 6 h. du matin à 4 h. 30 ou 5 h. c'est un travail continu, coupé de deux hautes d'un quart d'heure chacune, ou encore un travail de nuit. Ceux qui sont dans leur métier, j'en connais quelques-uns -boulangers, coiffeurs, tailleurs- en principe il sont bien et vivent avec leur patron".

"Un tourneur travaille 80/85 h. par semaine, une semaine de jour, une semaine de nuit, parfois le dimanche, 1/2 h. pour dîner, sur laquelle il faut déduire 5 minutes pour aller de l'usine au réfectoire et 5 minutes pour faire la queue et obtenir sa ration".

"Un ouvrier travaille dans une chaudronnerie, se lève tous les matins à 4 h.30 à cause de la route pour être au travail à 6 h.".

"Un débardeur, dans une poudrière, travaille 10 h. par jour, plus 1 h. de route matin et soir".

"Un ouvrier dans une usine travaille 55 h. par semaine, une semaine de jour, une semaine de nuit, il fait alors 12 h. consécutives".

"Un ouvrier charge et décharge, dans une forêt, des munitions au long d'une journée, travaille 3 dimanches sur 4".

A Leipzig :

"Un ouvrier dans un charbonnage travaille 8 h. par jour, 3 dimanches sur 4 : "c'est très dur, je mène une vie de forçat, presque chaque semaine il me passe sur le dos 50 à 60 tonnes de charbon". L'entrée des caves en Allemagne ne permet pas le port du sac à l'épaule, mais au dos. Il doit parfois le livrer aux étages. La durée du travail est de 8 h., mais l'horaire n'est pas toujours respecté, bien souvent il doit travailler le dimanche et son employeur l'a prévenu qu'il travaillerait deux dimanches par mois pendant la période de mai à septembre 1943.

"Je travaille chez Moybach-Motoramban, c'est une fabrique de moteurs. Je fais 60 h. par semaine. Cette semaine, je suis de nuit, je commence à 6 h. le soir jusqu'au lendemain 6 heures, c'est un peu long".

"Comme les dimanches, je fais en général 18 ou 19 heures".

"Pour le travail c'est inimaginable. Je ne m'attendais pas à cela. Où est l'organisation française ? Pour apprendre à travailler au lance-pierre, on peut venir ici en toute sécurité... Maintenant pour l'utilisation des compétences, tu peux y venir aussi. J'ai vu un cuisinier percer des châssis avec une chignolle à air comprimé, des ajusteurs aider aux ouvriers pour installer les tubulures des chaudières ; quant à moi, après avoir ébarbé des pièces coupées au chalumeau pendant trois

semaines, je suis maintenant au montage, j'aide un ouvrier français à installer une des tuyauteries de freinage sous le châssis".

"Le travail est très dur, 8 h. par jour, 12 h. le dimanche, équipe de nuit toutes les 3 semaines, 24 h. d'arrêt également toutes les 3 semaines, c'est-à-dire pas de repos puisque ce dimanche-là nous terminons le boulot à 6 h. du matin pour le reprendre le lundi à 6 h. Entre temps, il faut prendre le repos de deux nuits, se laver, manger, vois-tu ce qui reste pour se détendre".

"Une fonderie de plomb, c'est la chaleur, la poussière, les vapeurs, les gaz... quand on en sort, on est noir comme des corbeaux... Heureusement que l'hygiène est au point : des douches, des lavabos, des rince-bouche judicieusement installés (il en est à peu près de même dans les entreprises) permettent de se tenir propre, mais c'est un boulot, si je te disais que j'use journallement un savon de la grosseur d'une savonnette cadum, car ce que l'usine nous fournit n'est pas suffisant".

"Si tu voyais ce train qui s'arrête dans le bois à 300 m. du camp. Un beau wagon pour les allemands, un vieux wagon de voyageurs dont on a enlevé les banquettes pour les français, des wagons à bestiaux pour les polonais, des wagons découverts pour les ukrainiens, et roule la marchandise humaine vers cette mine qui ouvre sa gigantesque gueule à quelques kilomètres et qui suce le potentiel d'activité de tous ces hommes durant 10 heures et qui les dégage à 16 h.30 après les avoir bien sucés pour les renvoyer un peu plus fourbus reprendre juste assez de force pour le lendemain. Et vas-y donc, qu'importe ta nationalité, ta personnalité, ton avenir... travaille machine humaine au service de la production".

"Pour ce qui est du travail, je passe 8 h. dans une poudrière, à un laminoir, à faire des plaques de poudre ; nous sommes deux par laminoir, et je t'assure qu'il me coule de la sueur. Ce boulot est très pénible et assez dangereux, nous devons fournir une certaine production et suivre un rythme de travail assez serré. Comme tous les gars, après les 8 heures (sans pause) je rends au camp à plat. Je pense aux copains qui sont à la nitro (acides) et qui en bavent encore plus que moi".

"Pour le travail, ce n'est pas ce que j'imaginai. Il ne faut pas croire que ce sont les travaux forcés. On fait son travail tout bonnement. Par exemple, il faut être exact aux heures d'entrée et de sortie, et ne pas manquer son travail sans raison valable, car alors ça barderait. Il y a un atelier neuf avec d'innombrables machines, mais il existe aussi les vieux ateliers avec les transmissions et les courroies, les machines les unes sur les autres. Enfin, ce qu'il y a de mieux que chez nous, c'est le chauffage et les vestiaires où les lavabos ont l'eau chaude et il existe des douches. On peut venir travailler en costume du dimanche et ressortir le soir impeccable".

"Ici, les jours sont tous les mêmes, ni samedi, ni dimanche ; heureusement, il y a eu le repos de Noël. En janvier j'ai fait 345 h. de travail en février 354. Je rentre parfois brisé, et seule la paille est de règle après avoir avalé le chiche et désespérément standard brouet teutonique. Pourtant il a fallu se faire à cette nouvelle vie, ça va mieux maintenant, on finit par ne plus penser. Mais toujours le même travail de gros manoeuvre, horriblement salissant, la nuit 12 h. et parfois 18 h., c'est très dur. Dans la semaine j'agis comme un automate, le matin au réveil mes jambes ne me portent pas... Quand on est de nuit, c'est plus fatigant encore, on dort assez mal à cause des bruits d'alentour, et puis le camouflage de l'usine empêche de nuit toute aération, et notre soixantaine de fours constituent un charmant calorifère, dont on se passerait volontiers..."

"Je suis mené dur, très dur, le "44 fillette" (coups de pied) est monnaie courante, et les "tapes amicales" aux jeunes, parfois de mise..."

5. Service de santé

En général, les travailleurs admis dans un hôpital allemand sont bien soignés. Mais ils ont souvent les plus grandes difficultés à s'y faire admettre. Leur abandon du point de vue santé est inimaginable : pas de médecin français, des infirmières sans compétence.

"Les infirmeries de camps sont démunies de tout. Combien sont morts déjà faute de soins, surtout l'hiver dernier, ou sont rentrés gravement atteints. Pendant des mois des tuberculeux ont traîné dans leurs chambrées au milieu de leurs camarades".

"J'ai parcouru toutes les chambrées pour voir les gars ainsi que les malades, car il y en avait, surtout des chevilles enflées et nous en avons un qui perd à moitié la tête. Je ne souhaite pas de voir ici les jeunes, car vous pourrez dire adieu à plusieurs s'ils viennent ici pour longtemps".

"Je t'envoie un fait malheureusement authentique : il y a 8 jours avait lieu l'enterrement d'un de nos camarades français, il fut malade 4 jours seulement et mourut certainement faute de soins. Voici le récit que j'ai fait de son enterrement le soir dans mon carnet de route : "à 10 heures nous sommes arrivés au cimetière (c'est une espèce de bois avec quelques tombes éparpillées) ; la première tristesse, c'est de voir le peu de charité que possèdent les Français ; en effet, nous sommes seulement 18 dont une femme sur 100 types qui le connaissaient à aller suivre sa dépouille, car c'est un volontaire. Nous arrivons au cimetière, personne n'est là, aucune délégation allemande, et chose plus triste encore pas de prêtre. A notre arrivée, l'on sort le corps de la maison de garde et nous faisons 200 mètres à travers ce soi-disant cimetière où aucune croix ne se dresse vers le ciel, vers Dieu. J'essaie de prier derrière ce cercueil de bois blanc que l'on a peint en noir, mais j'ai la gorge contractée d'émotion et de tristesse ; l'on descend le cercueil dans sa tombe, les catholiques présents ont fait un signe de croix, chacun jette une poignée de terre, c'est fini".

6. Salaires

Les salaires théoriques sont assez élevés, du moins pour les ouvriers qualifiés, mais les retenues diverses (assurances sociales, cotisations, amendes, etc...) sont importantes et réduisent singulièrement la paie réelle. En outre, pour trouver le complément de nourriture ou les objets indispensables, les dépenses sont très lourdes.

"Ici, nous gagnons notre vie, mais avec 3000 frs par mois on "la saute à pieds joints". En janvier, j'ai touché 180 marks, soit 3.600 frs, mais sais-tu qu'un célibataire laisse 30 % de son salaire (d'autres travailleurs nous signalent 35 % en impôts) et puis il y a les amendes et le coup de fusil pour tout ce qu'on achète".

"La vie est tellement chère que nous ne joignons pas les deux bouts". Ailleurs : "Je t'enverrai de l'argent, mais envoie-moi des colis".

Une femme dit : "J'ai passé toutes mes économies pour envoyer les colis et l'argent que mon mari m'envoie ne suffit pas".

D'un autre : "Je ne t'enverrai pas d'argent, car la vie au restaurant est chère".

"Pour le salaire ça pourrait être mieux ; enfin, il ne faut pas trop se plaindre ; pour 119 heures mon salaire brut était de 100 RM 80 ; une fois déduites les retenues, je n'ai touché que 53 RM. Ce n'est pas mal, mais la vie ici est chère, aussi les économies seront vite constituées".

"Où c'est moins intéressant, c'est sur la question salaire et bénéfices. Il est possible qu'on gagne gros, et encore les deux premiers mois on ne peut rien dire. Mais après, partout il reste peu, surtout pour un célibataire. Il faut bien compter plus de 50 % de retenues. La vie est chère ; ici une soupe et un plat de patates avec un demi de bière m'est revenu à 28 frs dans un restaurant. Ce soir nous avons mangé en ville : une soupe, deux assiettes de pommes de terre et de choucroute avec un demi pour 1 mark 90, c'est-à-dire 38 frs, un trajet en train 5 frs. Avec cette monnaie on n'y comprend rien et on se laisse prendre bien des fois. J'aurais dû me marier avant de partir, j'aurais touché une prime de séparation, puis 30 frs par jour, et la possibilité d'avoir une perm (?) au bout de six mois. Tu sais, je dis ça, mais dans le fond, j'aime mieux ainsi, car on ne sait pas ce qui peut arriver et je préfère être là seul à trinquer si un jour il y a du pétard".

"Au point de vue paie, là alors c'est minable. Ils nous ont bourré le crâne. Première paie, j'ai touché net 55 marks pour 15 jours de travail dont une semaine de nuit. Quand tu as retiré ta chambre, ta nourriture, ça se traduit par perte ... Cette quinzaine-ci j'ai touché 10 marks de plus, parce que je travaille aux pièces. Alors, si je veux vivre, il faut que je bombe. Comme cela les obus sortent. Ah ! ils savent y tâter ..."

"Nous dépensons 1 mark pour la nourriture et le logement et en plus 3 marks $\frac{1}{2}$ pour acheter ce que nous avons droit avec nos cartes d'alimentation. Je ne pense pas pouvoir économiser ce que l'on gagne à cause des impôts et retenues de toutes sortes qui sont assez forts pour les célibataires. Nous avons 5 pfennigs de l'heure, ce n'est pas tellement, c'est le nombre d'heures qui nous fait un salaire intéressant".

"Les salaires varient entre 58 pf. et 74 pf. de l'heure, car on varie de poste quasi chaque jour ; nous n'avons pas eu encore un mois complet, mais à partir de juin, nous devons pouvoir nous faire 100 marks par mois ; là-dessus sont déjà déduits les A.S. (plus avantageuses qu'en France), les impôts (environ 35 % du salaire), la cantine et le logement (1 mark 45 par jour), cela paraît formidable mais c'est peu car le coût de la vie est très élevé : une coupe de cheveux 16 frs, $\frac{1}{2}$ l. de bière 7 frs".

Salaires de femmes

En principe les françaises touchent le même salaire que les femmes allemandes, mais celles-ci ont droit en outre à 80 % du salaire de leur mari mobilisé. Si la prostitution prend les proportions que nous verrons, l'une des raisons est dans l'insuffisance des salaires féminins.

Une jeune ouvrière écrit : "Il y a trois mois que je suis à Vienne. Je travaille dans une fabrique de téléphone-télégraphe-radio. Nous faisons de la soudure. Nous sommes une trentaine de françaises. Nous n'avons pas beaucoup de travail, mais nous n'avons pas beaucoup d'argent non plus. Lorsque nous avons touché 8 à 10 marks par semaine, il faut s'estimer heureuses. La vie est horriblement chère, un aller et retour en tramway coûte 50 pfennigs, et un café crème près d'un mark. Enfin, tout est cher et on ne trouve rien comme vêtements, car les étrangers n'ont pas droit aux cartes de textile. Il arrive un moment où les vêtements sont

usés et où il est impossible de les remplacer : toutes sont obligées de vendre leurs vêtements, car elles n'arrivent pas avec leur argent, ou bien il y en a qui se débrouillent autrement ..., c'est lamentable de voir ce qui se passe ici, quelle mentalité ! Je t'en prie, retiens toutes les filles qui ont l'idée de partir pour l'Allemagne car elles le regretteront plus d'une fois, et puis tous les contrats faits en France ne comptent pas. Arrivées ici les contrats sont faits pour la fin de la guerre, alors tu vois la joie d'ici, et bien autre chose qu'il ne m'est pas possible de te dire ici".

Les conséquences sont désastreuses pour les familles demeurées en France

"C'est ainsi qu'une mère de deux enfants (1 an et 3 ans), attendant son troisième bébé 15 jours après le départ de son mari, ne touchant pas la prime de séparation, pas encore le demi-salaire et naturellement pas de mandat, s'est vue dans l'obligation de recourir à la soupe populaire et se trouvait dans la plus grande gêne".

"Sur 5 femmes, chacune a reçu pour un mois : 700 frs - 1360 frs - 1000 frs - 1560 frs - 1700 frs. Les mandats sont envoyés par l'usine, les travailleurs n'ayant pas l'argent en mains. Tous réclament des colis".

"La somme de 1800 frs nous parvient tous les 2 ou 3 mois suivant les heures de travail".

"Plusieurs cas accusent que si les maris veulent venir en permission, il faudra que les femmes envoient de l'argent".

"Sur 30 cas suivis, 3 ou 4 femmes ne reçoivent rien, mais les autres reçoivent 1800 à 2500 frs pour deux mois".

Autres indications : "Les femmes de travailleurs partis en décembre-janvier, annoncent un premier envoi - ceux partis fin janvier, début février ne parlent de rien, et toujours il est réclamé des colis".

"Dans un seul cas le montant varie de 1000 à 1500 frs par quinzaine, suivant le gain et les frais ; les envois se font tous les 15 jours, ou tous les mois, aux jours indiqués par les Allemands".

7. Loisirs

Près de Cologne :

"La préparation des repas, la lessive, le raccommodage prennent tout le temps disponible. Tout juste le temps d'écrire à la famille. Nous sommes rarement libres le dimanche".

"Maintenant au point de vue organisation des loisirs, ce n'est pas superbe. Hier au soir, il y avait au réfectoire une séance de chants et de blagues. Quelques chansons propres ont été chantées sur les "Jeunesse qui chante" par des camarades que j'ai trouvés ce matin à la messe. Mais d'autres n'étaient pas bien propres et avec des sous-entendus un peu dégueulasses et à la portée de ces pauvres gars qui les écoutaient et aussi avec des gestes à l'appui. Quant aux blagues, ce n'était pas choisi et les "faits" sur les curés et les archevêques sortaient. Dégoûté, avec mon copain le marin, nous sommes revenus nous coucher et pas mal de copains avec nous".

"Au cas où tu n'aurais pas reçu mes dernières lettres, je crois te dire

en quelques mots ce que j'y avais mis : d'abord je te parlais des maisons de tolérance qu'ils ont montées dans les camps, même je te demandais s'il ne serait pas possible que vous interveniez auprès du gouvernement français pour voir s'il n'y aurait pas moyen de faire quelque chose ; je te parlais des loisirs forcés qu'on nous force à utiliser, par exemple : les séances de music-hall, et je te donnais le texte de la circulaire qui avait passé dans notre camp, à ce sujet d'ailleurs ; la voici : "Au cours des dernières variétés il a été remarqué que beaucoup d'ouvriers manquaient. A l'avenir la présence de chacun sera obligatoire. Il est recommandé de s'abstenir de fumer pendant le spectacle parce que l'air vicié gêne les artistes. De plus, il faut éviter de s'installer sur les tables. De nombreux applaudissements ne devront pas être ménagés et soyons sûrs que les artistes s'en réjouiront. Mais évitez les cris pendant le spectacle." Tu vois, mon cher Robert, que l'on prend soin de nous".

"Tous les loisirs, jusqu'à présent c'est nul. Nous n'avons que le dimanche et théoriquement un samedi sur deux (pratiquement c'est un sur trois ou quatre). Nous allons à la messe à une église en ville où un prêtre parle français ; nous retrouvons là de nombreux copains et nous pouvons parler de ce qui est cher".

8. Moralité

C'est ici que la déchéance de cette masse ouvrière de millions d'hommes est vraiment effroyable.

Elle est causée par le fait de cette vie de caserne d'une masse extrêmement mêlée, hommes, femmes, jeunes gens, jeunes filles, de toutes races (français, espagnols, tchèques, polonais, russes, etc...). Masse absolument coupée de tous ses liens naturels : foyer, ville ou village, quartier, paroisse, etc... qui sont si importants pour la moralité.

Le cafard, le respect humain, l'ennui, la fatigue, la sous-alimentation, autant d'éléments qui la poussent vers les plus grossières satisfactions.

Il faut y ajouter l'impudeur extrême des femmes étrangères, même allemandes, et l'abondance des moyens anti-conceptionnels mis à la disposition de tous (on en trouve dans des appareils de distribution automatique, sur les quais de métro ou de chemin de fer, dans les W.C. publics ...), tout cela créant un climat d'exaspération sexuelle qui étonne même beaucoup de travailleurs français

"La France est un monastère à côté de l'Allemagne", écrivait l'un d'eux.

"Des femmes arrivent toujours à se glisser parmi nous, au départ des trains ou dans les camps".

"En arrivant en Allemagne, nous avons été dirigés sur un centre de triage dans un camp de prisonniers russes (civils). Vous parlez d'une impression de se voir enfermé derrière les barbelés. Nous avons passé une nuit là-dedans et, le lendemain, nous sommes partis après le triage. Vous parlez d'une orgie dans ce camp. Comme de bien entendu, dans ce camp c'était mélangé, femmes et hommes ensemble. Le soir ils avaient organisé un bal dans une chambrée, il y avait deux accordéons et des grossièretés en masse, et pendant que certains dansaient d'autres passaient leur temps dans les lits avec les femmes, d'autres avaient amené un matelas dans les W.C. et y allaient avec les femmes, et avec ça il y avait de la viande soule. Je vous assure, j'ai le coeur bien placé, mais là c'était plus fort, j'ai pleuré de voir cette pauvre mentalité, plutôt cette déchéance humaine".

"Il y a, écrit un ouvrier, énormément de débauche ici en dépit des sanctions prises". On tolère, croit-on comprendre dans ses lettres, lorsque c'est entre étrangers ; mais l'on sévit lorsqu'il s'agit d'allemands et la sanction est même terrible suivant que c'est la femme d'un combattant ou d'un prisonnier. Les peines d'emprisonnement vont jusqu'à 6 mois, on tond les cheveux. Il est écoeuré de ce qu'il voit.

"Dans un camp où un jeune a passé deux nuits, la seconde nuit, dans ce dortoir de 30 types par châlit, il y avait 3 jeunes filles belges qui ont passé la nuit avec les gars, tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre. L'une d'entre elles a reçu "16 piqûres" au cours de la nuit (excuse mon expression, mais je ne sais pas comment t'expliquer pour te faire saisir). Le lendemain, au cours de la journée, ça a recommencé et des fois deux sur la même, cela est véridique, malheureusement..."

"Et voici en quelque sorte, maintenant, ma révision de vie. Ici, je suis seul, isolé des gars qui ne comprennent la vie que pour eux. Quand je pense à la belle communauté que nous avons étudiée cette année et voir comment elle est réalisée ici, c'est à te foutre l'âme à l'envers. Ici, c'est le plus fort en gueule qui a raison. Et si tu veux t'effacer, tu te fais marcher dessus, et comme tu le sais bien, ce n'est pas dans mon caractère, me voici maintenant en lutte ouverte contre tous. J'ai de la gueule, moi aussi, mais il me manque un peu d'avoir de l'égoïsme. La plus grande tentation pour moi, c'est la femme avec un grand "F". Jusqu'ici, j'y ai résisté, mais toute la journée j'entends parler de cela et avec cela j'ai mon sang de 20 ans qui bouillonne. Oh ! malheur ..."

"Au total peu de Français. L'ensemble a une tenue qui ne fait pas honneur. Leurs grandes conversations, vous devinez sur qui elles portent... Pourtant, je dois dire que dans l'ensemble, les jeunes filles ont une tenue extérieure que j'envie bien souvent pour les Français. A notre usine, par exemple, elles se tiennent impeccablement, à part une ou deux ouvrières. C'est dommage, que l'on ne fasse voir que ce côté de la France. C'est à qui aura été avec le plus de femmes ... etc..."

"La vie morale, travail abrutissant, loisirs abrutissants. Un gars (il est classé comme spécialiste) dépense ses 400 frs presque tous les dimanches. Le nudisme est développé à outrance dans le pays. Sans le Christ, pas moyen de tenir".

"La propagande allemande disait que nous étions un peuple pourri, possible ; mais il l'est encore davantage. La moralité est effrayante. Comme pas mal de gars se promènent torse nu, l'intendant du camp les jours de distribution de charbon les caresse comme une femme. Naturellement les gars se laissent faire, car pendant ce temps-là le copain prend double ration".

"Sur le chantier lorsqu'il nous arrive de causer avec des allemands, tout de suite ils te sortent de ces grossièretés".

"L'autre jour, comme une équipe revenait du boulot à pieds, un gamin de 13 ans s'adressant à l'un d'eux lui demande en français "s'il n'avait pas de capotes anglaises pour baiser" "

"D'ailleurs, je t'ai déjà sans doute parlé des distributeurs automatiques de capotes anglaises et de tubes de vaseline qu'on trouve dans les W.C. publics".

"A Hambourg, dans certains cafés on te donne l'adresse de jeunes filles. C'est un service organisé. Tu paies une cotisation. Chez nous, au village, le plus grand café a des W.C. qui sont un vrai bordel, et ce sont les filles qui font les avances. Le soir tu en vois qui font ça sur le trottoir contre un mur".

"Les allemands sont sexuels au dernier degré. D'ailleurs, les traitements infligés dans les camps de travail ne sont que du sadisme le plus pur".

"Les gars sont nombreux qui fréquentent déjà ici, avec des étrangères ou même des femmes indigènes, pas particulièrement farouches. Dans une chambrée, 16 gars partent ensemble dans les boîtes de nuit ou plus exactement dans les bordels. Il y a des cafés qui par un système de fiches organisent des rendez-vous entre les jeunes travailleurs et filles allemandes. Comme centre particulier de fréquentation il y a aussi le centre de l'A.T.F.A. qui est un vrai lieu de rendez-vous, ou le K.D.F. (Force par la Joie) donnent des spectacles ni plus ni moins pornographiques. Tu vois déjà l'effet sur des types fatigués, ennuyés, et qui cherchent des dérivatifs à leur peine".

"Dans une baraque, un gars reçoit des bouquins vraiment dégoûtants, chacun les lit au moins une fois, certains les relisent. Les gars essaient de créer une atmosphère de jouissance autour d'eux qui les fait oublier les soucis immédiats et les difficultés de la vie de camp".

En plus de cela, il faut tenir compte de l'influence extérieure :

1°/ des baraques bordels :

En de nombreux camps on a installé des baraques spéciales pour que les hommes n'aillent pas courir en ville. Au début, ils avaient été blessés par la façon dont la présentation en avait été faite, mais actuellement, cela a moins de réaction et les gars vont nombreux à ces maisons où logent des femmes polonaises et russes, c'est très difficile de réagir contre cela.

2/ en ville :

Les femmes "indigènes" sont encore moins farouches que les françaises. Beaucoup de gars fréquentent des civiles allemandes :

"un père de famille de deux enfants fréquente une jeune fille" -

"un autre, jeune marié, fréquente une jeune allemande qu'il met enceinte. Il est reçu chez la jeune fille à qui il promet le mariage. Sans aller tous jusqu'à là, de nombreux gars ont là-bas une petite amie avec qui ils sortent".

Là où se trouvent des françaises, la débauche est encore plus grande, et près d'Hamburg, à 30 km, il y a une usine où travaillent 4000 françaises ; chaque dimanche voit une débauche immonde et beaucoup vont là-bas uniquement pour leur plaisir.

Une jeune ouvrière nous écrit : "La vie morale est vraiment difficile ; on ne peut se rendre compte des choses qui se passent là-bas. La tentation à chaque pas ; et rien, aucune aide pour nous aider à résister. La solitude vous force à rechercher une compagnie qui n'est pas toujours correcte. Aucune hygiène ici, les soins de toilette sont communs : hommes et femmes se lavent au même lavabo, qui n'est à vraiment dire qu'un simple robinet d'eau froide. Pour les propos, c'est plus qu'indécemment, les chants de même, vous êtes obligés de vous éloigner et vous n'en avez pas toujours les moyens, et aucun moyen pour se distraire, pas d'organisation".

"Ceci est absolument véridique et a été raconté par l'oncle de la jeune fille en question. Il s'agit d'une jeune fille belge de bonne famille ouvrière, qui était demoiselle de magasin. Elle a été prise pour aller travailler en Allemagne, et voici qu'elle écrit à ses parents des let-

tres désespérées, suppliant que l'on fasse toutes les démarches possibles pour la rapatrier. Elle se déclare enceinte et dans l'impossibilité de savoir de qui lui vient cette triste situation.

Voilà comment cela se passe. On les met dans un baraquement ; elles n'ont aucun travail à faire et doivent loger là-dedans à 6 jeunes filles et 12 jeunes gens. Le soir venu, aucune possibilité de s'éclairer, cela est absolument défendu, à cause des bombardements. Il est aisé de comprendre alors ce qui se passe là-dedans. C'est une ruée sauvage qui se jette sur les malheureuses filles dans défense, et comment peut-on résister à pareil assaut de sauvagerie. Certaines se laissent aller et s'abandonnent, jugeant impossible de faire autrement. Celles qui veulent résister sont vite matées".

Wilhelsnsburg-Hamburg :

Une jeune ouvrière écrit : "... Maintenant, je vais te dire la camaraderie n'est pas fameuse ici, aussi bien à l'usine qu'à la chambre, toutes ces jeunes filles se croient perdues parce qu'elles sont là-bas ; alors elles se fichent de tout, se laissent aller, elles font n'importe quelles bêtises ; j'ai été aussi sur le point d'en faire plus d'une".

Tenue extérieure

"L'attitude des Français se signale surtout par le négligé dans la toilette. Il est vrai que ce sont souvent les plus vieux vêtements que l'on emporte avec soi, mais il y a toujours une façon propre de s'habiller, par exemple, étant bien lavé et rasé, et un ensemble de petites choses".

"Le dimanche, les jeunes font tout de même un effort pour sortir propres et tiennent à leur réputation de "gens chics".

"Il reste tout de même des habitudes de politesse chez les Français, des jeunes Français cèdent leurs places à des dames âgées dans le tramway, alors que les indigènes restent assis".

"Les jeunes se tiennent mieux que les hommes âgés. Beaucoup parmi ceux-ci ramassent les mégots. Un travailleur ramasse sur une table de café les mégots laissés dans les cendriers".

"La tenue des gars laisse souvent à désirer, dans le camp en particulier, pour ce qui est propreté on sent tout de même une supériorité des Français, du moins des jeunes, sur les autres étrangers. Les jeunes travailleurs prennent fréquemment des douches, au moins deux fois par semaine. Certains, selon leur travail, en prennent tous les jours".

Les baraques où il y a seulement des Français sont plus propres que celles où il y a des "mélangés".

"Dans une baraque de Français, il y a de nombreuses gravures, des cartes, toute une décoration. Le nettoyage, l'allumage du feu, le café, tout cela est fait à tour de rôle, par chacun des gars".

"Dans ma baraque "cosmopolite", c'est différent. A trois Français, nous faisons tout le nettoyage pour ne pas vivre dans la saleté".

"Au camp, les installations sont assez propres, mais les gars les utilisent mal. Beaucoup lavent leur vaisselle dans le lavabo et se lavent dans une pièce où l'eau chaude est réservée à la vaisselle".

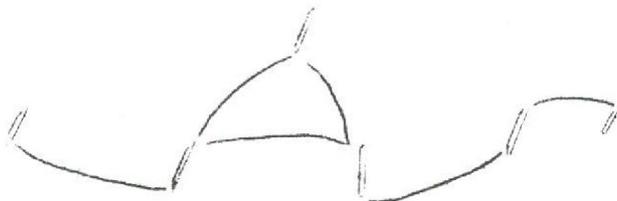
Inutile d'ajouter que le marché noir fait des ravages inouïs. Des milliers de requis en vivent d'ailleurs. Il se fait ainsi, même avec les Allemands, un trafic inimaginable.

9. Secours religieux

Ils sont très variables suivant les régions à prédominance catholique ou protestante. La grande majorité signale la bienveillance des prêtres allemands, surtout du jeune clergé. Beaucoup parlent d'ailleurs le français. Dans plusieurs villes, les prêtres allemands disent spécialement une messe pour les Français le dimanche. Par contre, la grande souffrance des ouvriers catholiques qui travaillent dans les régions protestantes, est d'être privés de tout office religieux pendant des semaines et des mois ; la seule église catholique étant parfois éloignée de 10 ou 15 kilomètres et le travail les empêchant de s'y rendre. De nombreuses lettres réclament des prêtres.

"Tu me demandes des précisions sur ma vie morale.

Ici, rien n'existe, pas d'aumônier, pas de chapelle... la vie de bestiaux, quoi ! Mais sais-tu que j'ai décidé de me payer une messe dominicale bien à moi ? Celle-ci consiste à offrir à Dieu tout le surplus d'une journée de 8 heures. Comme le dimanche je fais en général 18 ou 19 heures, tu vois que j'ai un petit peu de souffrance à offrir. Dimanche dernier, j'ai eu ma messe, perché au sommet d'un pilon que l'on réglait, il faisait 60 °, j'avais dû m'entourer les pieds de chiffons pour ne pas brûler mes chaussures ; dans cette position avantageuse, le torse nu, tout ruisselant de sueur, et les bras et la face couverte de cambouis, j'ai vécu quelques heureuses minutes à me recueillir un brin ; pour être franc je t'avouerai que cette petite offrande au Seigneur m'a fait un bien immense. Rassure-toi, je me raccroche, je me cramponne, il le faut à tout prix".



" Le monde est vieux,

mais l'avenir sort du passé "

(proverbe malonké, cité dans *Hosanna, Eglise d'Atakpamé*,
déc. 1987, n° 33)



DES ARCHIVES CONVENTUELLES A L'AIDE D'UNE EXPOSITION

Le 2 octobre dernier, les Capucins d'Angers ayant fêté le 400e anniversaire de leur présence en cette ville, une exposition de documents a été présentée à l'issue d'une conférence relatant cet anniversaire. Les grandes étapes de l'histoire des Capucins angevins y étaient rappelées. Issus d'une réforme de l'ordre de saint François qui se répandit au cours du XVIe siècle en Italie, les Capucins sont arrivés en France -à Paris- en 1572. Ils sont reçus et protégés par Charles IX et la reine mère Catherine de Médicis qui, italienne par son père, voit de fort bon oeil l'arrivée de ces religieux, italiens eux-mêmes, auxquels elle donne un terrain important le long de la rue Saint-Honoré. Ils se répandent rapidement dans le royaume à tel point qu'ils constitueront dans l'ancienne France 16 provinces ou circonscriptions, et compteront à la veille de la Révolution un peu plus de 3700 religieux répartis en 447 couvents.

Installés temporairement au faubourg de Reculée à Angers, dans un petit ermitage construit jadis par le roi René, ils ne tardèrent pas à bénéficier de la générosité de l'échevinage qui leur fit bâtir un couvent, lequel connaîtra plus tard des agrandissements. Ses habitants ne peuvent échapper aux violences du XVIe siècle à son déclin. Ligueurs -et on peut le regretter- les Capucins tonnent du haut des chaires contre Henri de Navarre, ce qui leur vaut d'être chassés de la ville pour aller se réfugier à Nantes où le duc de Mercoeur -un membre de la famille de Guise- les accueille et ... leur fait élever un couvent. L'exil est court : l'année suivante ils sont de retour à Angers au moment où Henri IV, nouvellement converti, vient recevoir la soumission de Mercoeur. Sollicité de poser la première pierre de leur chapelle, le Roi accepte. L'enclos comprend une grande étendue de terrain et des jardins. De ce beau couvent il ne reste que le souvenir, mais on possède un dessin assez fruste laissé par le potier Jean Ballain. Plus tard, en 1778, Péan de La Tuilerie qui y vint en visiteur a donné une description de l'enclos : "La vue dont jouit cette maison en fait une des principales beautés : elle s'étend sur la rivière et découvre de nombreux lointains richement décorés. Le jardin qui est vaste ... est embelli de plusieurs allées de charmilles et d'un beau jet d'eau". La source en avait été découverte par un religieux sur les terres de l'abbaye du Ronceray voisine, et l'abbesse, à la suite d'une demande faite par le supérieur, avait autorisé les religieux à en conduire les eaux sur leur terrain.

La ville ne devait pas regretter leur présence et encore moins sa bienveillance à leur égard, car l'épidémie de peste apparaît. Endémique, elle se manifesta encore au cours du premier tiers du XVIIe siècle. Les Capucins sont frappés à leur tour et le nombre des malades est tel en ville qu'ils s'adressent aux échevins pour obtenir la construction d'un autre lazaret. Ce dernier est bâti, il est bien nécessaire. Ceux d'entre les religieux que l'épidémie a épargnés entreprennent de relever le moral des habitants. En 1603, c'est une foule immense qui répond à leur appel en vue d'implorer du Ciel la cessation de la peste. Les fidèles remplissent l'église de la Trinité, mais s'ils sont si nombreux c'est que le prédicateur qui s'y fait entendre et vient diriger la prière porte un des plus grands noms de France : Henri comte de Batarnay duc de Joyeuse devenu le P. Ange de Joyeuse, qui, entouré des autres Capucins d'Angers, relève le courage des habitants.

La popularité des Capucins croît sans cesse ; les recrues arrivent, dues aussi au passage dans la ville d'un religieux à la personnalité exception-

nelle : le P. Joseph du Tremblay qui réussit à fonder un couvent de son ordre à Saumur malgré l'opposition de Du Plessis-Mornay, le "pape des huguenots". Grâce à Henri IV l'affaire est conclue et le Roi pousse l'ironie jusqu'à écrire à Du Plessis-Mornay qu'il compte sur lui pour prendre sous sa protection le couvent qui va s'élever à Saumur.

Mais les Capucins sont aussi et surtout des prédicateurs. En 1684, c'est un célèbre orateur qui sillonne la France, remporte de continuel succès par ses missions populaires : c'est le P. Honoré de Cannes qui se fait entendre à Angers puis à Saumur et à Beaufort. La foule y est si considérable qu'on est obligé de construire des gradins en amphithéâtre. Les résultats dépassent toutes prévisions. Les restitutions sont en telle abondance que les religieux déposent entre les mains du clergé et à la ville 1000 livres à charge d'entretenir une mission tous les 10 ans, et l'évêque, qui préside la cérémonie de clôture, reçoit l'abjuration de plusieurs protestants.

La crise janséniste a, au XVIIe siècle, des conséquences sur la vie apostolique des Capucins d'Angers. L'évêque est, en 1645, Claude Du Rueil. Sous son épiscopat, le P. Joseph de Morlaix, provincial de Bretagne, prédicateur renommé arrive en 1646 à Angers et prêche à la cathédrale. Le chapitre assez janséniste est aux aguets. Le prédicateur ne se fait pas faute de dénoncer les thèses sur la grâce efficace, et, sans tarder, les chanoines viennent se plaindre à l'évêque. Ils s'empressent de "lui rapporter la violence avec laquelle le P. Joseph avait parlé, l'émotion, le scandale, le trouble qu'il avait causé dans l'esprit des auditeurs, en sorte que tout le monde avait témoigné son indignation par un soulèvement général". Au cours d'une audience avec l'évêque, le prédicateur maintient son enseignement. Claude Du Rueil tient conseil et sachant bien que le prédicateur demeurerait dans les mêmes sentiments et que le plus important des sermons devait être prononcé au cours des jours suivants, il donne l'ordre au doyen du chapitre d'interdire au P. Joseph de remonter dans la chaire de la cathédrale et de prêcher dans tout le diocèse.

Claude Du Rueil eut pour successeur Henri Arnauld, évêque d'Angers de 1649 à 1692. Bien que janséniste -n'était-il pas le frère d'Antoine Arnauld, l'auteur du livre *De la fréquente Communion* ?- Henri Arnauld, cependant, tint son diocèse à l'écart des querelles jansénistes, imposa et garda lui-même la résidence, visita hôpitaux et prisons, entreprit des visites pastorales dans son diocèse. Son grand souci fut de préserver la paix dans son diocèse et avec tous : moliniste avec les Jésuites de La Flèche, janséniste quand il se trouvait à Port-Royal.

Avec le "Siècle des Lumières", l'influence des philosophes, l'engouement pour les sciences, l'importance de la critique, la vie religieuse s'affaiblit. Les Capucins qui, en 1770, comptaient quelque 4397 profès n'en auront plus que 3000 et quelques en 1790. Ce sont eux qui recevront, le 26 avril 1790, les commissaires nommés par la Commune pour dresser l'inventaire de leur maison et connaître les intentions des religieux. Sur 9 Capucins présents, 6 choisissent de rester dans une "maison de vie commune", 3 manifestent le désir de rentrer dans leur famille. Un peu plus tard, tous sont chassés de ces maisons de vie commune, le simple fait d'être prêtre constituant un crime contre la Nation. Le 17 juin 1792, 374 prêtres sont arrêtés, puis enfermés au petit et au grand séminaire, dont le supérieur des Capucins d'Angers. Les déportés sont conduits à Santander (Espagne) d'où certains reviendront, en particulier le dernier supérieur d'Angers. Pendant ce temps, le couvent mis aux enchères est occupé à partir de l'an VII (1799) par une fabrique de toiles peintes, puis en 1831 par les religieuses de Chavaigne qui y installent un pensionnat. Dix ans plus tard, elles quittent la maison qui est alors abattue.

Après un exil de 70 ans, les Capucins réapparaissent à Angers. En 1858, le P. Laurent d'Aoste, provincial de Savoie, homme de grand savoir et membre

de plusieurs académies, monte dans la chaire de la cathédrale, et, à la fin du Carême, une députation de catholiques demandent à Mgr Angebault de rappeler les religieux dans le diocèse. Rapidement l'emplacement est trouvé au quartier Saint-Laud. Ce fut en 1873 qu'arriva au couvent d'Angers le P. Ludovic de Besse qui y commença une grande activité sociale. En 1875, il lance la Société protectrice du travail chrétien. Il expose ses idées dans différents congrès dont celui tenu à Angers en 1879. Toujours dans cette ville, il avait lancé la première Banque populaire qui connut des filiales tant à Paris que dans diverses villes de France. En 1882, il fonde encore le Crédit mutuel populaire, réforme les Monts de Piété, et fonde encore les Caissees rurales pour les cultivateurs. C'est aussi l'époque où deux congrégations franciscaines apparaissent à Angers : les Franciscaines de Sainte-Marie des Anges et les Petites Soeurs de Saint-François que fonde la Mère Joséphine ; les unes et les autres se consacreront qui à l'enseignement, qui au soin des malades et partiront en mission.

Les décrets de 1880 puis ceux de 1903 chassent les religieux de leurs couvents. Ils reviennent progressivement après 1920 et les Capucins d'Angers reprennent leur vie apostolique : prédications, aumônerie de l'Ecole des Arts et Métiers, l'aumônerie des Etudiants angevins, celle de l'Union nationale des fonctionnaires chrétiens, sans oublier l'Association Franciscaine qui invite des conférenciers de renom, le maréchal Lyautey, Mgr d'Herbigny, René Bazin etc... Puis, c'est la guerre de 1939-45, le bombardement d'Angers et la disparition du couvent, la mort de deux religieux. Mais la vie continue. En 1951, Mgr Chapoulie est venu bénir le nouveau couvent et la chapelle bien connus des habitants du quartier Saint-Laud.

*
* *

Un ensemble de 138 documents est présenté aux visiteurs et amis : pièces d'archives en original ou en photocopie, qui évoquent la présence franciscaine à Angers : carte, croquis du XVIIe s., délibérations du corps de ville relatives à la fondation du couvent et de celui des Calvairiennes. Le portrait de Du Plessis-Mornay rappelle les difficultés concernant la fondation à Saumur réalisée grâce à l'intervention d'Eléonore de Bourbon, dont la lettre à son royal neveu est aussi exposée ainsi que le brevet de ce dernier autorisant la fondation du couvent de Saumur.

L'illustration documentaire de cette période exigeait encore la présence du portrait d'un religieux à l'étrange destinée : le P. Ange de Joyeuse qui, grand maître de la garde-robe royale, entre chez les Capucins, y est ordonné prêtre, quand la mort de son frère, gouverneur du Languedoc, incite les Etats de cette province à lui demander de prendre la place du défunt. Avec l'autorisation du pape et de ses supérieurs, le P. Ange sort de son ordre, devient gouverneur du Languedoc pour la Ligue et maréchal de France jusqu'au jour où il reprendra sa place parmi ses frères en religion pour mourir, jeune encore, en 1608. De lui nous voyons une signature autographe et un morceau de la tunicelle qu'il portait au moment de sa mort survenue à Rivoli aux portes de Turin le 26 septembre 1608.

A côté de lui est présenté l'"Eminence grise", le P. Joseph de Paris. Curieuse vie aussi que celle de ce religieux. A 19 ans, il sert sous les ordres du connétable de Montmorency, puis s'oriente vers la carrière diplomatique, suit à Londres l'ambassadeur de France, approche d'Elisabeth, quand, au moment où un brillant avenir s'ouvre devant lui, il renonce à tout et entre au noviciat des Capucins à Orléans. Pendant la minorité de Louis XIII, il réussit ce tour de main qu'est la paix de Loudun. Venu prêcher à Angers en 1606, il prend contact avec l'abbesse de Fontevault, Eléonore de Bourbon, tante d'Henri IV, pour

obtenir de ce dernier de pouvoir fonder un couvent à Saumur. A cette occasion il rencontre la prieure du monastère, Antoinette d'Orléans-Longueville, et de leurs conversations sortira la réforme de Fontevault : les Bénédictines du Calvaire qui s'installent à Angers en 1619. Plus tard, devenu le collaborateur de Richelieu, et, durant la guerre de Trente ans, chargé des questions fort enchevêtrées relatives à l'Allemagne, Louis XIII le présentera au pape Urbain VIII pour être promu au cardinalat afin de continuer la politique étrangère de Richelieu. Il mourra cependant 4 ans avant le ministre de Louis XIII.

Des portraits des évêques jansénistes d'Angers, Claude Du Rueil et Henri Arnauld, ainsi que les interdits qu'ils lancèrent contre les Capucins prédicateurs évoquent la crise janséniste qui devait se transformer plus tard en un vrai parti politique et aboutir à la Constitution civile du clergé. Les XIXe et XXe siècles sont particulièrement bien représentés : restauration du couvent d'Angers, lettres de Mgr Angebault qui rappelle les Capucins dans sa ville épiscopale, leur action apostolique, action sociale du P. Ludovic de Besse, fondateur des Banques populaires, du Crédit mutuel, des Caisses rurales. C'est l'époque où sont également fondées deux congrégations encore très vivantes : les Petites Soeurs de Saint-François et les Franciscaines de Sainte-Marie des Anges, à l'Esvière.

Un certain nombre de pièces évoquent la période troublée des expulsions de 1880 et de 1903 : lettre portant la signature autographe d'Emile Combes, portrait de Mgr Freppel, gravures relatives aux expulsions des religieux. Puis, c'est la reprise de la vie conventuelle et de la vie apostolique après la guerre de 1914-1918 : prédications et missions paroissiales, action catholique, enfin la destruction du couvent en 1944 et sa reconstruction.

Cette présentation de documents anciens et modernes a donc constitué un apport intéressant ainsi qu'une connaissance plus approfondie de l'histoire des Capucins d'Angers et de leur action apostolique. Elle a montré, s'il en était encore besoin, l'intérêt et la puissance d'évocation des pièces d'archives quel que soit leur âge et si humbles soient-elles. Les archives religieuses ne sont-elles pas, comme le déclarait Paul VI, une preuve de l'histoire du Corps mystique du Christ sur cette terre ?

Jean Mauzaize

ARCHIVES DE L'EGLISE DE FRANCE

Bulletin de l'Association des Archivistes de l'Eglise de France

106, rue du Bac, 75007 PARIS - C.C.P. 32.228.84 A La Source

Bulletin n° 30

Automne 1988

(Annexe)

p. 35 à 41
non paginées

Répertoire

des

Registres de catholicité

(Baptêmes, Mariages, Sépultures)

pour

la période révolutionnaire

(1792-1802)

Diocèses :

Lille

Moulins



Déjà parus :

Bulletin n°24	Chartres Nice Troyes
Bulletin n° 25	Orléans Saint-Brieuc Sées Versailles
Bulletin n° 26	Aix-en-Provence Avignon Fréjus - Toulon Saint-Etienne Toulouse
Bulletin n° 27	Châlons-sur-Marne Coutances Montpellier Nîmes Valence
Bulletin n° 29	Arras

En 1913 une fraction de l'archidiocèse de Cambrai est devenue le diocèse de Lille. Il ne semble pas qu'il y ait eu une série de registres de catholicité pour la période de 1792 à 1902 à la chancellerie de Cambrai. Il n'y a pas de registres à l'évêché de Lille. Les archives diocésaines de Cambrai ont péri au cours de la Grande Guerre, en 1918.

Les pièces signalées dans ce répertoire appartiennent essentiellement aux séries paroissiales des villages du département du Pas-de-Calais, riverains du diocèse de Lille : ces villages avaient appartenu à l'ancien diocèse de Saint-Omer. Ces pièces sont conservées dans les séries des archives de la chancellerie ou des paroisses du diocèse d'Arras, actuellement en dépôt aux Archives du Pas-de-Calais à Dainville. Deux registres paroissiaux du diocèse de Lille sont passés dans les archives communales, à Houplines et à Bachy, ce dernier est maintenant déposé aux Archives du Nord à Lille.

Les Archives diocésaines de Lille conservent deux dossiers particulièrement intéressants : le carnet de Germain Bonduelle qui se fit ordonner prêtre entre 1790 et 1794 à Tournai et qui exerça le ministère aux abords de son pays natal, Quesnoy. Un second dossier provient d'Oxelaère ; nous avons, réunies, et les attestations sur feuilles volantes et la copie de ces actes sur un cahier. De plus l'évêché conserve les registres de catholicité de la série paroissiale de Saint-Sauveur de Lille, malheureusement en très mauvais état pour avoir séjourné dans une chambre forte dont le mur était humide. Dans ces registres, on trouve des mentions de baptêmes tardifs d'enfants et les régularisations de mariages effectués après le Concordat. Une note dans ce registre nous indique que l'évêché n'a envoyé un second registre (pour la collection de la chancellerie) qu'en 1811. Très probablement, l'archevêque Belmas ne demanda pas la reconstitution des actes célébrés pendant la tourmente révolutionnaire. Resterait à lancer une enquête auprès des curés de paroisses pour s'informer s'il n'existerait pas çà et là des documents semblables à ceux de Quesnoy et d'Oxelaère.

Il m'est bien agréable de remercier M. le Chanoine Roger Desreumaux, chancelier-archiviste, pour son accueil et ses judicieuses remarques sur la géographie du diocèse, ainsi que M. Henri Guyet Mme Andrée-Marie Dormion qui ont fait extrême diligence pour me communiquer les pièces conservées aux Archives départementales du Nord, tant pour le diocèse de Lille que pour celui de Cambrai.

Pierre Bizeau

Paroisses	Etat des collections	Cotes
Bachy	B.M. 1796-1797 (sept.), originaux	Arch. dép. Nord, E 3017
Blaringhem	Roquetaire, B. 1792(juin)-1802, cop., reconst.	Arch. dép. Pas-de-Calais, 5 G 113
	" B.M. 1797(mars)-1798, orig.	" "
	Aire-sur-la-Lys, B.M. 1792(sept.)-1802(août) orig.	" " 112 P 9 " " 166 P 2 j
Bourbourg	Estrée-Blanche, B.M. 1795(avr.)-1802, orig.	" " 32 P 34
Haverskerque	Saint-Omer, paroisse Saint-Denis, B.M. 1791-1802, reconst.	" " " "
	Saint-Venant, B.M. 1795(août)-1798(juil.), orig. et cop.	" " 299 P 1 b
Houplines	B.M.S. 1793-1802, orig.	Arch. communales.
Lille, Paroisse Saint-Sauveur (1)	B. 1793-1794(janv.), 1797-1798(avr.), 1801-1802(mai)	Arch. dioc. Lille (Arch. paroissiales déposées).
	M. 1796(sept.)-1797(juil.), 1798(août), 1800(oct.)-1802(mars)	
	S. 1801-1802(mai), orig.	
Morbecque	Calonne-sur-la-Lys, M. 1796(mai), attestation	Arch. dép. Pas-de-Calais, 240 P 2 d
Ostricourt	B.M. 1796(avr.), orig.	" " BB 1
Oxelaère	B.M. (2) 1794(juil.)-1802(mars), orig. et cop. (3)	Arch. dioc. Lille, BB

(1) Registre en très mauvais état, incommunicable.

(2) 58 baptêmes et 1 mariage.

(3) 22 feuilles volantes attestant les cérémonies et un cahier récapitulatif en ordre chronologique.

Paroisses	Etat des collections	Cotes
Quesnoy-sur-Deule (5)	B.M. 1794-1795(avr.), orig. (4) B.M. 1795(mars-oct.), orig. et reconst. ou copie	Arch. dioc. Lille, BB Arch. dép. Pas-de-Calais 32 P 34
Renescore	Saint-Omer, paroisse Saint-Denis, B.M. 1791(août)-1802(sept.), reconst.	" " " 235 P 15 a " " " 299 P 1 b
Saint-Pierre-Brouck	B. 1796(févr.), cop.	" " " 299 P 1 b
Steenbecque	Saint-Venant, B.M. 1795(août)-1798(août), orig. et cop.	" " " 299 P 1 b
Thiennes	Saint-Venant, B.M. 1795(août)-1798(juil.), orig. et cop.	" " " 5 G 121
Watten	Serques, B. 1794(juil.), reconst & cop.	" " " 5 G 121

(4) Carnets de Germain, Pierre, Joseph Bonduelle, originaire de Quesnoy.

(5) Paroisses avoisinantes concernées : Bondues, Comines-France, Croix, Deulémont, Dunkerque, Fives, Flers (aujourd'hui Villeneuve d'Ascq), Lille : paroisses Saint-André, Sainte-Catherine, Saint-Etienne, La Madeleine, Saint-Sauveur ; Linselles, Lomprez, La Madeleine (= "La Petite Madeleine sous les murs de Lille"), Marcq-en-Baroeuil, Ronchin, Roubaix, Templeuve, Verlinghen, Wambrechies, Wasquehal, Wazemmes.

M. le Chancelier Bardot m'a assuré qu'il n'y a aucun registre de catholicité antérieur au Concordat ou reconstituant les actes de la période révolutionnaire dans les archives de la chancellerie épiscopale de Moulins.

A ce jour, je ne peux faire état que de deux collections paroissiales : celle de Varennes-sur-Allier que m'a fait connaître M. l'abbé Daniel Moulinet, exerçant le ministère en cette paroisse, et celle de Vendat, conservée aux Archives départementales de l'Allier.

En 1936, Emile Pauly a publié dans les "Curiosités bourbonnaises, n° XXXIV", une étude sur les *Registres paroissiaux de Bourbon-1'Archambault*, chez Crépin-Leblond, imprimeur-éditeur. Cet ouvrage, classé à la bibliothèque des Archives départementales de l'Allier sous la cote 3 Δ 262(34), ne concerne que les registres de l'Ancien Régime.

Dans ce diocèse, comme dans beaucoup d'autres, l'enquête auprès des paroisses révélerait des collections ignorées et parfois en péril.

Pierre Bizeau

Paroisses	Nature et dates des documents	Cote de classement
<p>Vendat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Broux [= Broux-Verniet] - Brujat [= Brugheas] - Charmeil - Cognat [= Cognat-Lyonne] - Espinasse [= Espinasse-Vozelle] - Saint-Germain [= Saint-Germain des-Fossés] - Saint-Pont - Saint-Rémy [= Saint-Rémy-en-Rollat] - Serbane [= Serbannes] - Vichy - Vozel [= Espinasse-Vozelle] 	<p>B.M. 1797(févr.)-1802, cop. et orig.</p>	<p>Arch. dép. Allier 34 J 380</p>
<p>Varennes-sur-Allier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Billy - Crédry - Rongères - Saint-Félix - Sanssat 	<p>B.M. 1797(juil.-sept.) 1798(juil.), 1801(avr.), reconst.</p>	<p>Arch. paroissiales de Varennes-sur-Allier</p>

Normes pratiques
en vue de la réalisation d'un inventaire
des registres de catholicité
de la période révolutionnaire

Le catalogue des registres de catholicité que nous envisageons pour la période révolutionnaire devra être aussi complet que possible, en même temps que présenté d'une façon claire. Ce sera un catalogue de repérage. Il n'est pas possible de mentionner les dates précises des lacunes, ni la nature exacte des documents signalés : actes originaux, copies, reconstitutions, listes. Vouloir être clair ne dispense pas d'être complet.

D'abord se pose la question des deux collections de registres, celle de l'évêché et celle qui est dans les paroisses. La collection de l'évêché est facile d'accès : dans certains lieux le catalogue en est dressé ou peut l'être facilement. La collection des paroisses est le plus souvent encore sur place, d'où la difficulté d'en faire rapidement l'inventaire. Parfois on pourra s'appuyer sur des procès-verbaux de visites pastorales, sur des enquêtes et sur des inventaires à proprement parler. L'archiviste pourra demander au curé de vérifier l'état de ses collections. Dans certains diocèses, les documents ayant plus de cent ans d'âge sont rassemblés au Dépôt central des Archives diocésaines, à moins que l'on ait pris le parti d'un dépôt aux Archives départementales.

Pour la présentation voici un projet qui peut être amélioré. Après la mention du diocèse on notera en quelques lignes l'endroit du dépôt des collections : collection diocésaine conservée aux Archives diocésaines de ... ou déposée aux Archives départementales de ... (cote, contrat de dépôt du ...); collection paroissiale, dans la paroisse, dépôt aux Archives diocésaines en cours ...

Le tableau comportera la liste des communes, il est possible d'utiliser le code géographique de l'I.N.S.E.E. avant la fusion récente des communes, prévoir plusieurs lignes pour les communes qui ont plusieurs paroisses, inutile de mentionner des communes qui n'existaient pas à l'époque de la Révolution, mais mentionner les communes qui n'étaient ni paroisses, ni succursales au Concordat ; les actes de catholicité sont consignés dans la paroisse ou la succursale de rattachement que l'on mentionnera dans la colonne de droite.

Pour chaque collection diocésaine et paroissiale nous avons prévu trois colonnes pour trois dates qui paraissent les plus importantes : 1793, 1795 et 18.. . Ces dates nous renseignent sur le point de départ des actes consignés, qu'ils soient des actes originaux ou des actes reconstitués.

1793 a été préféré à 1792 car dans les paroisses rurales le transfert des registres du presbytère à la maison commune s'est fait le plus souvent en novembre, les actes sont très peu nombreux en 1792. La seconde date de 1795 est celle de la réouverture des églises. La troisième date sera à mettre en clair, ce sera celle du début de la rédaction des actes après la tourmente dans les cas où il n'y a aucun registre avant le Concordat.

En résumé :

colonne 1, nom des communes en ordre alphabétique pour le département (1).

colonne 2, 3 et 4, A.E. = Archives de l'évêché, collection diocésaine, mettre un X dans la colonne 2 si l'on a trace d'actes en

(1) voir p. 43

1793 ; si les actes ne sont mentionnés qu'en 1795, mettre un X dans la colonne 3. S'il n'y a aucun registre pour ces deux périodes, mettre en clair l'année du premier acte conservé dans la colonne 4 : 1802, 1815 ou 1826.

colonnes 5, 6, 7, A.P. = Archives paroissiales. Même façon d'agir que pour les colonnes 2, 3 et 4.

colonne 8 On marque un point d'interrogation pour signaler que la série paroissiale n'a pas été vue.

colonne 9 Réservée pour mentionner le nom de la paroisse ou succursale où on trouvera les actes de la commune seulement annexe et qui n'a pas de registre. Il faudra mentionner sur cette ligne les dates de commencement des registres pour éviter de chercher au renvoi.

Ainsi, en rassemblant l'essentiel des informations concernant chaque paroisse sur une ligne, on rendra le catalogue publiable pour l'ensemble des diocèses.

Pierre Bizeau
Archives diocésaines
1, rue Saint-Eman
28000 CHARTRES

(1) Pour la disposition pratique il est bon de mettre un double interligne après chaque groupe de cinq communes, comme au code de l'I.N.S.E.E.

DIOCESE DE CHARTRES

Communes	Archives Evêché			Archives Paroisse			non in-vento-ries	Paroisse de rattachement
	1793	1795	18..	1793	1795	18..		
Abondant			1806			1803		
Allaines			1809				?	
Allainville			1804				?	Garancières-en-Drouais
Allones	X						?	
Alluyes			1804			1802		
Amilly	X			X				
Anet	X			X				
Ardelles			1803				?	Digny
Ardelu	X						?	Châtenay
Argenvilliers			1806			1850		
Armenonville-les-Gâtineaux	X						?	Bailleau-sous-Gallardon
Arrou			1801				?	
Aunay-sous-Auneau			1807				?	
Aunay-sous-Crécy			1809				?	Tréon
Auneau			1807				?	
Autels-Villevillon(les)			1807			1805		
Autheuil			1811				?	
Authon-du-Perche			1807			1807		
Baigneaux	X						?	
Baignolet			1811				?	
Bailleau-le-Pin			1806				?	
Bailleau-l'Evêque	X			X				
Bailleau-sous-Gallardon	X						?	
Barjouville			1804	1794				Luisant
Barmainville			(1803				?	(Oinville-saint-Liphard
			(1809				?	(Rouvray-saint-Denis
=====								
colonnes : 1	2	3	4	5	6	7	8	9

BIBLIOGRAPHIE

Publication de documents

- *Polskie traktaty koncyliarystyczne z połowy XV wieku* [Traité conciliaires polonais du milieu du XVe siècle]. "Textus et studia historiam theologiae in Polonia excoltae spectantia", vol. XXIII, 1987.- Akademia teologii katolickiej, Warszawa, 1987, 344 p.

Il faut saluer d'une manière spéciale cette publication de documents (le texte original étant le latin, même les non polonisants peuvent recourir à une publication de ce genre) de la fin du milieu du XVe siècle.

On se rappelle les discussions "conciliaristes" qui marquèrent les conciles de Constance et de Bâle, ainsi que, pour ce qui concerne "l'extirpation de l'hérésie" (à savoir "l'hérésie hussite"), l'importance du rôle joué par les Tchèques et les réunions de Prague (université fondée en 1348). L'université, puînée, de Cracovie (l'université jagellonne fut fondée en 1364) n'est pas restée étrangère aux discussions sur la nature de l'Eglise ("corps mystique" et "corps politique" constituent-ils deux corps ou bien deux aspects d'une seule et même Eglise ?) et sur la réforme de l'Eglise (est-elle à promouvoir "dans la tête et dans ses membres" ou bien "en dehors de l'Eglise" ?).

C'est dire l'intérêt des cinq traités des théologiens de Cracovie qui sont ici publiés : Benoît Hesse (avec, en appendice, un commentaire de lui sur Mt. XVI, 17-18, qui est du plus haut intérêt), Jean Elgot, Jacques de Paradis, Laurent de Raciborz, et Thomas de Strzempino. Ces textes consonnent sur plus d'un point avec les idées émises par Pierre d'Ailly, Jean Gerson (il ne faut pas oublier qu'au début du siècle le chancelier parisien avait été en relation avec Pawel Włodkowicz, le célèbre chancelier de l'université jagellonne ; il semble d'ailleurs que l'échange de correspondance entre Gerson et Włodkowicz soit encore à publier !), Jean de Raguse, Raoul Escobar ; en même temps, ces textes retentissent des controverses et des troubles qui agitaient alors l'Europe centrale et orientale.

Cette publication, si intéressante pour la tradition théologique polonaise, ne l'est pas moins pour une Europe occidentale qui n'ignore que trop tout ce qui a fermenté au-delà de l'Allemagne.

- *Lettres de la Mère Geneviève Deshayes, religieuse du Sacré-Coeur, à Clément Brentano (1837-1841)*, transcrites et présentées par Jeanne de Charry, r.s.c.j.

L'amiénoise Geneviève Deshayes (1767-1849) est la seconde des trois "pierres fondamentales" de la Société du Sacré-Coeur fondée par Madeleine-Sophie Barat (1779-1865). C'est en 1823 que Mère Deshayes était entrée en relation avec Anne-Catherine Emmerick (1774-1824, mystique stigmatisée de Dülmen). Et c'est en 1827 qu'elle rencontra à Paris Clément Brentano (1778-1842, poète qui devint le confident d'Anne-Catherine Emmerick, et qui, d'après les visions de cette dernière, rédigea la "Douloureuse Passion de Notre-Seigneur").

Les six lettres de Mère Deshayes à Clément Brentano (conservées au Goethe Museum de Francfort-sur-le-Main) sont importantes pour l'histoire de la Société du Sacré-Coeur qui, à l'époque où elles sont écrites, traverse une crise aiguë ; elles sont aussi intéressantes pour ce qui concerne l'édition des visions de Anne-Catherine Emmerick ; et elles apportent de nombreux éléments sur les rapports existant entre les spirituels de l'époque (allusions, par exemple, à la Supérieure du Bon Pasteur d'Angers, au "saint homme de Tours", à Libermann, à Pauline Jaricot, etc...)

Il faut souhaiter à cette édition encore limitée une publication historique qui lui permette une plus large audience.

Questions d'intérêt général

- Paul POUPARD.- *Les religions*. coll. "Que sais-je ?".- Paris, P.U.F., 1987, 128 p.

Ce précieux petit "Que sais-je ?" vise à reprendre sous une forme succincte, les données essentielles du *Dictionnaire des religions* (cf. Bulletin, XXI, 55-56), aux bibliographies duquel il est toujours possible de recourir.

Ici, ce sont d'abord des éléments empruntés aux différentes contributions du Dictionnaire (dont les auteurs sont toujours honnêtement indiqués - ce qu'il est regrettable d'avoir à signaler -), afin de présenter brièvement le spécifique du phénomène religieux, puis l'émergence de l'"homo religiosus". Ensuite ce petit manuel (destiné à être manié de ses mains) reprend successivement des éléments concernant les religions anciennes ; les religions d'Asie, d'Afrique, d'Australie ; les trois grands monothéismes. Une conclusion sur "le salut de l'homme et l'avenir de la religion" est toute frémissante de la Conférence interreligieuse de Kyoto (octobre 1970), de la rencontre d'Assise (27.10.1986) et de la rencontre - dans l'esprit d'Assise - du mont Hiei (4.8.1987). Ainsi c'est sur une vision d'espoir que s'achève ce "rapide panorama" - utile et tonifiant.

- Henri PLATELLE.- *Les archives ecclésiastiques, d'après la leçon inaugurale du professeur C. Dekker*. Extrait de "Mélanges de Science religieuse", XLIII (1986), n° 1, p. 21-32.

Par cette publication dans les "Mélanges de Science religieuse", le chanoine Henri Platelle a voulu faire connaître au public français la leçon inaugurale du professeur C. Dekker entrant dans sa chaire d'archivistique à l'Université d'Amsterdam le 18 mai 1981 ; et il a voulu faire de cette publication "un prolongement du Congrès national des Archivistes de l'Eglise de France, qui s'est tenu avec un grand succès dans l'enceinte des Facultés catholiques [de Lille] en juillet 1985". Car cette leçon inaugurale avait pour thème les "Archives ecclésiastiques" et leur histoire à travers les âges. Ce bulletin se doit donc de commencer par remercier le chanoine Henri Platelle de l'attention délicate qu'il a envers l'association dans le souvenir du congrès de Lille.

Sans doute l'histoire des origines des archives ecclésiastiques, à Rome, et au moins quelques aperçus sur les premières archives des églises épiscopales et des monastères, ainsi que sur les origines des archives paroissiales, sont-ils autant d'aspects qui sont assez généralement familiers aux archivistes ecclésiastiques et religieux de France (tous ceux notamment qui ont suivi un stage de formation archivistique spécialisée, ont eu plusieurs cours sur ces questions) ; et notre récent congrès de Paris en 1987 avait évoqué la situation des archives ecclésiastiques et religieuses à travers les périodes troublées. Beaucoup seront ainsi d'autant mieux préparés à prendre un vif intérêt à - et à établir des comparaisons fructueuses avec - la situation des archives ecclésiastiques dans les Flandres (invasions normandes, archives ecclésiastiques d'Utrecht, cartulaires et inventaires, problèmes soulevés par la Réforme, etc.).

D'une manière pratique, ils seront aussi attentifs aux bienfaits et aux dangers qui résultent - et pas seulement pour les Flandres (car beaucoup en font l'expérience quasi journalière) - des copies effectuées pour faciliter le recours à certains textes sans autre risque pour les originaux ... que de les laisser disparaître ; car chacun sait que tous les textes ne sont pas recopiés (ceux qui n'ont pas été retenus sont donc irrémédiablement perdus !) et, lorsqu'ils sont copiés, il arrive souvent que la copie ne soit pas rigoureusement fidèle, par

suite de la faiblesse humaine ou bien intentionnellement (les originaux disparaissant, il n'est plus possible de corriger les copies).

Les archivistes ecclésiastiques et religieux de France relèveront aussi que souvent les questions relatives aux archives "n'ont été soumises à aucune prescription supérieure digne de ce nom"... Et ce n'est pas vrai seulement pour les Flandres ! ...

Ils seront encouragés, enfin, dans les exigences de leur tâche, lorsqu'ils constateront que (dans les Flandres comme en France) celui ou celle qui a la charge des archives ecclésiastiques ou religieuses ne saurait se laisser enfermer dans son secteur spécifique (même s'il lui faut se battre pour faire reconnaître cette spécificité) : "Son champ est aussi vaste et divers que le contenu des documents, c'est-à-dire que la vie même."

Même lorsqu'on est convaincu de certaines exigences, il n'est pas forcément mauvais de les entendre rappeler par d'autres, qui sont loin, surtout lorsqu'on est journellement affronté à la contradiction de ceux qui sont proches !!!

- Bertrand de MARGERIE.- *Le 3e jour, selon les Ecritures, il est ressuscité.* Extrait de "Revue des Sciences religieuses", t.60, n° 2-4, 1986, p. 158-188.

Cet article retiendra l'attention pour deux raisons.

Tout d'abord, bien sûr, pour la question qu'il traite : Sur quoi porte "Selon les Ecritures" : sur "le 3e jour" ou bien sur "Il est ressuscité" ? Telle est la question qu'en théologien aborde l'A. Mais il sait qu'il y a là une question qui est aussi exégétique. Et c'est là qu'une nouvelle raison peut inciter à remarquer, d'une manière particulière, cet article.

L'A. présente, en effet, une recherche où se rencontrent, en interaction les exigences de la critique exégétique et les exigences de l'argumentation théologique. Ainsi, pour l'objet de cette étude, la note 36, en se référant au cardinal A. Bea et à la constitution *Dei Verbum*, § 12, de Vatican II, reprend l'expression de "sens plénier littéral", précise "la double transcendance du 3e jour pour Jésus par rapport à tous les troisièmes jours de ses figures anticipatrices". Ainsi, par delà l'objet propre de cette étude, il y a, sous-jacente, une exigence méthodologique capitale : en exégèse, une critique, pour être rigoureuse, ne peut faire l'économie de la médiation des exigences de la lumière de la foi. Que l'exégèse, en tant que science critique, ne puisse se prononcer sur la valeur de la lumière de la foi dont la théologie rappelle la dimension, c'est bien évident ; et il est bien clair que la critique exégétique ne peut, comme critique, se prononcer sur le caractère illusoire ou réel de la lumière de la foi ; mais, étudiant des textes qui sont éminemment sacrés pour le croyant et pour la foi du croyant, l'exégèse, dans sa rigueur critique elle-même ne peut pas, au simple point de vue méthodologique, se dispenser d'intégrer un recours à la médiation de la lumière de la foi (comme à la médiation d'un dictionnaire, car ce n'est pas le dessin des lettres qu'il a à étudier, mais le sens des mots !). Bien évidemment, ce recours n'entraîne pas, de soi, adhésion au contenu de la foi ; mais, au point de vue méthodologique, le refus d'intégrer le recours à cette médiation procéderait d'un antidogmatisme ; et cet antidogmatisme serait de caractère non scientifique !

Même s'il arrive que ces questions soient plutôt posées pour ce qui concerne la recherche exégétique ou théologique, pourquoi faudrait-il les occulter lorsqu'il s'agit de l'histoire religieuse ou de la théologie historique (ce qui n'est d'ailleurs pas la même chose), à partir des archives de source ecclésiastique ou religieuse ?

Moyen-Age et temps modernes

- Paule V. BÉTEROUS.- *Les collections de miracles de la Vierge en gallo et ibéro-roman au XIIIe siècle*. collection de "Marian Library Studies", nouvelle série, vol. 15-16, 1983-1984, University of Dayton (Ohio), 1988, 733 p.

Le bulletin (XVIII, 74-75) avait déjà signalé l'intérêt et la valeur de la grande thèse de doctorat d'Etat ès lettres de Paule Bétérous (maintenant professeur de littérature comparée à l'université de Bordeaux). Cette thèse est maintenant imprimée, à peine allégée ; et l'A. a même trouvé le moyen de la mettre à jour (au point de vue "discographie" par exemple) et de renoncer à l'emploi d'un adjectif pluriel heureusement désavoué... Quand on songe aux difficultés d'édition qui grèvent le secteur de la publication scientifique, il faut aussi féliciter très vivement et remercier la *Marian Library* (fondée en 1943) et son directeur le P. Théodore Koehler, d'avoir accueilli cette thèse de qualité. La nouvelle collection "Marian Library Studies" (substituée en 1969 à une collection *Marian reprints*) a déjà été évoquée dans le bulletin (VII, 37-38 et IX, 38). La *Marian Library* est la bibliothèque spécialisée la plus importante qui existe actuellement pour ce qui concerne les études mariales : elle rassemble près de 100 000 ouvrages ; elle comporte aussi un institut international de recherches mariales, institut qui est rattaché au *Marianum* de Rome, et qui prépare au doctorat en théologie. Des colloques internationaux, des publications de haut niveau font de la *Marian Library* un centre très important. A l'heure où la S.C. pour l'Education catholique (lettre publiée dans la *Documentation catholique*, du 17.7.1988) se préoccupe de renouveler l'enseignement théologique concernant la Vierge Marie dans les séminaires et universités de séculiers et de réguliers, il convient de saisir l'occasion de cette publication de la thèse de Paule Bétérous pour attirer l'attention sur cette institution (cf. encore l'article publié pour le 40e anniversaire de la *Marian Library* dans *L'Osservatore romano*, du 15 sept. 1983).

- TORNACUM [Collection d'] *Etudes interdisciplinaires relatives au patrimoine culturel tournaisien*, éditées par J. Dumoulin, T. Hackens, J. Pycke.

La collection *Tornacum* a été créée à Louvain-la-Neuve le 2 février 1987 ; et le 29 juin 1987 elle a été présentée au public dans la salle des archives de la cathédrale de Tournai : elle est née, en effet, d'une initiative conjointe de l'Université de Louvain et des Archives du chapitre cathédral de Tournai ; c'est aussi pourquoi chaque volume de la collection porte la reproduction des sceaux de ces deux institutions. Outre les deux premiers volumes évoqués ci-dessous, d'autres volumes sont annoncés : l'ancienne messe polyphonique de Tournai, les béguinages de Tournai, l'orfèvrerie tournaisienne, etc.

vol. 1 : (collect.).- *La croix byzantine du trésor de la cathédrale de Tournai*.- Tournai-Louvain-la-Neuve, 1987, 88 p.

vol. 2 : (collect.).- *Bibliographie d'histoire de Tournai des années 1977 à 1985. Une bibliographie informatisée au CETEDOC [Centre de Traitement Electronique des Documents, Université catholique de Louvain-la-Neuve]*.- Tournai-Louvain-la-Neuve, 1987, 126 p.

Il faut saluer avec ferveur ces premiers volumes de la nouvelle collection.

La croix byzantine, conservée à la cathédrale de Tournai et que n'ont pas oubliée les congressistes de Lille, a été étudiée au point de vue du sertissage des pierres précieuses (Frédérique de Cuyper, élève de Tony Hackens) ; des réactions nucléaires ont permis une analyse de ce reliquaire (Guy Demortier) ; une recherche historique concernant la datation de cette croix, des circonstances de son arrivée à Tournai et de son utilisation au cours des siècles se veut précise (chanoine Jean Dumoulin et Jacques Pycke). 43 illustrations et graphiques enrichissent la publication.

La bibliographie informatisée relative à l'histoire de Tournai pour la période 1977 à 1985 récapitule 805 titres. Après une présentation du traitement informatif (Johann Schumacher), les ouvrages sont recensés par ordre alphabétique d'auteur (Jacques Pycke) ; puis: index des auteurs, index analytique, index thématique, index chronologique. Le souci de ceux qui ont réalisé ce travail fut "de mettre au point une programmation simple et ouverte à d'autres développements ou utilisations."

- Mgr André MARSAT.- *La cathédrale de Troyes*.- Paris, éd. La Goélette, 1987, 78 p.

A l'heure où était inauguré, pour la saison d'été 1987, un spectacle "Cathédrale de lumière" réalisé par le Centre national Art et Technologie de Reims, cet album de Mgr Marsat, amplement consulté pour les sources historiques du spectacle donné dans la cathédrale, venait à son heure. Orné de nombreuses et belles reproductions photographiques, cet album, au récit sobre et bien informé, demeure comme une présentation historique puisée aux meilleures sources en même temps que comme une incitation à recueillir correctement ce témoignage de foi.

- *Saint-Etienne d'Issy*.- Issy-les-Moulineaux, 1987, 28 p.

Il faut féliciter le Centre de recherches historiques d'Issy-les-Moulineaux (dont le P. Jean Pihan, archiviste des Fils de la Charité, est un membre actif), d'avoir réalisé cette plaquette bien illustrée sur l'église paroissiale Saint-Etienne d'Issy : les premières églises, les vestiges d'une "crypte", un tympan du XIIe siècle ; l'église actuelle du XVIIe siècle, dont la construction fut alors l'objet d'un litige entre la paroisse d'Issy et l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés ; avec quelques notes sur l'architecture, le décor et le mobilier, une liste de tableaux et une récapitulation des vitraux. Publication succincte comme le veut le genre, mais informée et précieuse.

- Pierre BIZEAU perpétue au milieu de nous, d'une manière assez remarquable, avec une curiosité et une énergie inlassables, les traditions de l'archiviste diocésain véritable érudit local, qui, sachant beaucoup, sait conserver et transmettre vivante la mémoire du passé dont il discerne avec perspicacité les prolongements et les permanences même silencieuses et obscurcies par le prurit de nouveauté... Ces derniers temps, il a confié au "Bulletin de la Société des Amis d'Anet" trois articles sur les confréries de Charité, éteintes désormais dans le diocèse de Chartres, mais dont subsistent encore tant de vestiges :

- *Le matrologe* [registre concernant le fonctionnement de cette confrérie] *de la Charité d'Abondant* [depuis les statuts de 1604], n° de décembre 1982, p. 8-12.
- *Le matrologe de la Charité d'Anet* [fondée en 1539], n° de décembre 1986 p. 8-12.
- *Une bulle pontificale d'Alexandre VII en faveur de la confrérie de Charité de Rouvres* [la Charité date de 1544, la bulle date de 1666], n° de décembre 1987, p. 5-7.

Et, dans le Bulletin des Amis d'Anet, 1985, une étude sur *Le protestantisme à Bû* (c'est la paroisse dont l'abbé Bizeau fut longtemps curé).

Dans le "Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Supplément. Mémoires de la Société archéologique", n° 14, 4e trimestre 1987, Pierre Bizeau a fait encore paraître une étude sur *Les voûtes de la nef de l'église de Houdan construites par le Frère Romain en 1712* (p. 13-19).

- Jean MAUZAIZE.- *Une fondation royale de l'Ancien Paris : le couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré*. Extrait du "Bulletin de la Société d'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 1987, p. 49-96.

194 notes sous-tendent cette étude rigoureuse du P. Mauzaize, qui s'inscrit dans la ligne de sa grande thèse (cf. bulletin, VIII, 42-43) : c'est l'histoire du couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré, fondation royale (donation de Catherine de Médicis, confirmée par lettres patentes de Henri III le 25 sep-

tembre 1574), de la construction des bâtiments conventuels, de l'église, de la chapelle de Notre-Dame-de-Paix (1651), de l'observatoire (1742). Ce couvent était doté d'une importante bibliothèque : près de 25 000 volumes... dispersés à la Révolution, voire perdus ! L'inventaire révolutionnaire signale les tableaux de l'église conventuelle, dont six seulement traversèrent la tourmente. Pour finir, la Révolution supprima le couvent des Capucins, comme tous les autres.

En guise de conclusion, le P. Mauzaize évoque le rayonnement du couvent, dont le "prestige ne fit que grandir et s'affermir". En tout cas, les Capucins ont eu à lutter au XVII^e siècle "contre l'ingérence des évêques", à participer à "la défense des privilèges des réguliers, et en particulier celui de l'exemption qui les faisait dépendre directement du Saint-Siège." De plus, "le rayonnement exercé par le tiers ordre séculier fut immense et nombre de membres de la Compagnie du Saint-Sacrement en firent partie. [...] En dépit d'un certain déclin qui se manifesta au XVIII^e siècle, les Capucins gardèrent, non seulement leur popularité, mais encore une profonde vitalité religieuse et apostolique et leurs succès oratoires en sont une preuve car ils se firent entendre dans les campagnes où ils organisèrent vers 1630 les premières grandes missions, mais encore dans la capitale ..."

Epoque révolutionnaire

- Jean de VIGUERIE.- *Christianisme et Révolution*.- Nouvelles éditions latines, Paris, 1986, 281 p. (Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée).

Cet ouvrage qui livre les étapes de la tension entre christianisme et révolution correspond à "cinq leçons d'histoire de la Révolution française" données entre 1984 et 1986 ; il commence par dresser le bilan de la situation de l'Eglise à la fin de l'Ancien Régime, en s'efforçant de la démarquer de l'image qu'en dressent les philosophes du XVIII^e siècle. Car la déchristianisation est en germe dans la philosophie des lumières, Cependant, les premières mesures qu'elle inspire sous la Révolution -la constitution civile du clergé- visent plus, en s'appuyant sur les traditions gallicanes, à la création d'une nouvelle Eglise qu'à une déchristianisation systématique. Celle-ci se met en place sous l'Assemblée législative, époque à laquelle, en particulier sous l'influence du groupe des députés athées de la Gironde, "la Révolution prend pleinement conscience de son incompatibilité avec le catholicisme, et réalise complètement qu'elle est antichrétienne" (p. 116). Avec la Convention, l'opération de déchristianisation devient de plus en plus politique : il s'agit de "sacraliser la politique", de "conférer un sens sacré à la Révolution, à la dictature montagnarde, aux Droits de l'homme" (p. 177). Loin de s'apaiser avec la Convention thermidorienne et le Directoire, cette tendance ne fait que se confirmer avec le développement des cultes révolutionnaires.

Au bilan, "la Révolution a réussi sa déchristianisation" (p. 266). Cette constatation ne doit pas être masquée par la résistance spirituelle qui, pour être héroïque n'a pas été générale, et qui alimente toute une spiritualité (dont l'histoire reste à faire).

A l'aube du bicentenaire de la Révolution, dans toute la littérature qui fleurit à cette occasion, cet ouvrage qui met en lumière la composante spécifiquement religieuse des événements révolutionnaires ne doit pas passer inaperçu.

- Benedetto FORNARI.- *Assassinio nell'Abbazia. La rivoluzione francese in Ciociaria*.- Casamari, 1987, 112 p.

Il n'y a pas qu'en France que le bicentenaire de la Révolution française incite à exhumer le passé. Et il n'y a pas qu'en France que la Révolution a attaqué directement la foi chrétienne et ceux qui la professaient. Il n'y a pas qu'en France que des Hosties consacrées furent profanées et que furent mis à mort leurs défenseurs. La trappe de Casamari subit le sort de la région qui fut

saccagée, dévastée, incendiée par les troupes françaises descendant du Mont-Cassin ; il y eut des massacres assez nombreux (534 habitants de Isola Liri et une centaine d'étrangers ; comme aux Lucs-sur-Boulogne, des femmes avec leur enfant dans les bras furent taillées en morceaux ; et un petit Adéodat n'est né que pour être tué). Les troupes françaises arrivèrent ainsi le soir de la Pentecôte, 13 mai 1799, à la trappe de Casamari. De l'église abbatiale où ils avaient été malmenés les ciboires venaient d'être transportés à la chapelle de l'infirmierie ; deux religieux y prolongeaient leur adoration, lorsque trois soldats firent irruption et abattirent à coups de sabre le P. Dominique Zawrel, né dans le diocèse de Prague où il était entré chez les Dominicains de Sainte-Sabine, et qui, soucieux de solitude, était arrivé en mai 1776 à l'âge de 51 ans, à la trappe de Casamari où il avait fait profession. L'autre religieux en adoration dans la chapelle fut tué de deux coups d'épée sur la tête ; il était originaire de Bordeaux, était parti à Casamari lorsqu'avait éclaté la Révolution ; il était novice ; à l'arrivée des troupes françaises, au lieu de s'enfuir, il s'était retiré à la chapelle de l'infirmierie. Le P. Siméon Cardon, prieur et cellérier, était lui aussi français : bénédictin originaire de Cambrai, il était entré au monastère de Paris d'où il fut chassé par la Révolution ; c'est ainsi qu'il était arrivé à Casamari le 5 mai 1797 et y fit profession solennelle ; il fut massacré dans sa cellule où les soldats français pensaient trouver de l'argent. Deux autres furent abattus dans le couloir du noviciat ; c'étaient aussi deux français : Le frère Modeste Marie Burgen, originaire de Bourgogne, et qui était entré à la trappe de Sept-Fons, avant d'en être chassé ; et frère Mathurin Marie Pitri, né à Fontainebleau où son père était jardinier du château et qui était parti en Italie afin de n'être pas enrôlé dans les troupes hostiles à la religion. Quant au frère Zosime Brambat, originaire de Milan, il était oblat et avait fait sa première profession : blessé mortellement, il mourut le surlendemain.

Leurs restes mortels reposent maintenant dans l'église abbatiale, où a été érigé, lors de la restauration de l'abbaye, un monument des "martyrs de l'Eucharistie", à cause de la résistance des moines qui étaient restés dans l'abbaye et de ceux qui étaient dans la chapelle de l'infirmierie où ils essayèrent d'arracher les Hosties consacrées à la rage de la soldatesque française. Plusieurs récits et rapports gardent le souvenir de ces événements, et donnent périodiquement lieu à des publications.

Cf. p.ex.:

- P. Caputo, *Studi su D. Romualdo Pirelli, abate di Casamari*, in "Notizie Cisterciensi", 6 (1970) ; 1-2 (1971) ; 3-4 (1971).

- P. Lugano, *I martiri della Badia di Casamari secondo una relazione inedita*, in "Rivista storica Benedettina", anno I, fasc. IV, ott.-dicembre 1904.

- Pierre BIZEAU.- *De l'Académie de Rouen à la cure de Saint-Eustache de Paris, Le chimiste Jean-Baptiste Vitalis (1759-1832)*.- Extrait des "Cahiers Léopold Delisle", tome XXXV-XXXVI. Tiré à part de 24 pages.

Destinée curieuse que celle de Vitalis. Baptisé dans le diocèse de Troyes ; tonsure et diaconat à Langres ; études (maître ès arts) à Paris ; prêtre à Dijon ; professeur au collège royal de Chartres, vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel Bonnet, remet ses lettres de prêtrise ; à Rouen, professeur à l'Ecole centrale et secrétaire perpétuel de la section des sciences de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. Paris (où il publie son *Cours élémentaire de teinture sur laine, soie, lin, chanvre et coton, et sur l'art d'imprimer les toiles*) le voit rentrer en 1826 dans le ministère sacerdotal : curé à Fresnes-Rungis, puis à Charenton, et en 1828 curé à Saint-Eustache de Paris où il meurt au bout de quatre ans.

"Un dossier paroissial a été conservé, qui nous montre quelle pouvait être la rapidité avec laquelle on pouvait faire parvenir un message dans Paris. Le vendredi 25 novembre 1831, un vol sacrilège est commis en l'église Saint-Eustache ; le curé en avise immédiatement le vicaire général Jalabert qui juge opportun de demander à l'archevêque, Mgr de Quélen, le jour même, un communiqué qui sera imprimé dans la journée du samedi et distribué dans les églises de Paris le dimanche avant l'heure du prône" (p. 15).

Epoque contemporaine

- Mgr Olivier LAROZA.- *Un cahier scolaire de saint Louis Beaulieu vient d'enrichir les archives diocésaines.* Extrait de "L'Aquitaine", 22 mai 1987, p.283-285.

Archiviste diocésain de Bordeaux, Mgr Olivier Laroza ne ménage rien quand il s'agit d'enrichir son dépôt de ce qui devrait y arriver. C'est ainsi qu'il vient d'accueillir (et le signale dans la semaine religieuse) une richesse enfouie dans un presbytère désaffecté : le cahier de littérature tenu par le jeune Louis Beaulieu, quand il était élève de seconde au Petit Séminaire, durant l'année 1855-1856, ... et qui devait mourir martyr en Corée dix ans plus tard le 8 mars 1866.

Mgr Laroza a cherché, même dans une toute modeste notule de semaine religieuse, à mettre en lumière ce qu'il y avait de personnel dans ce cahier d'écopier. Or, il a su remarquer qu'il n'y avait pas seulement l'en-tête "J.M.J." et "Ad majorem Dei gloriam" -ce qui pouvait être assez usuel dans une maison d'éducation cléricale-, mais qu'il y avait, en outre, un petit poème en vers latin sur la page de garde, et que ce poème est une espèce d'ode à Marie. Il faut féliciter Mgr Laroza d'avoir relevé cette poésie d'un garçon de quinze ans (qui ne sait sans doute pas à ce moment-là que dix ans plus tard, en 1866, il mourra martyr en Corée).

Cette présentation de Mgr Laroza mérite donc de retenir l'attention pour plusieurs raisons :

- 1°) Tout d'abord, parce que c'est vrai.
- 2°) Et aussi, parce que les archivistes n'ont pas à faire disparaître des documents ou des aspects de la vérité, ... pas plus d'ailleurs que les historiens ne devraient se permettre d'occulter ce qui précisément fait partie du spécifique de l'histoire qu'ils prétendent écrire.

Car la situation présente aboutit trop souvent à une intoxication de l'opinion publique même catholique ; et le résultat est un aspect de ce qu'il faut bien appeler le terrorisme intellectuel d'aujourd'hui.

Or, dans le cas présent, le fait que cette petite et naïve poésie s'adresse à l'Immaculée est bien évidemment le signe d'une adhésion fervente à la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Assurément il est loisible de dénaturer le contenu de ce dogme, de critiquer l'initiative de Pie IX (et, -pourquoi pas ?- la décision adoptée le 17 septembre 1497 par les 82 docteurs en théologie de la Sorbonne, réunis dans l'église de Mathurins, que "personne ne pourra désormais s'inscrire à l'Université [de la Sorbonne] s'il ne s'engage pas par serment [à] croire et [à] défendre l'Immaculée Conception", décision qu'on retrouve, d'ailleurs, dans la plupart des universités à la même époque, sous le nom de "serment de l'Immaculée Conception"). Oui, bien sûr, il est possible de tout dénaturer et de tout critiquer ; mais une telle attitude ne peut pas se prévaloir de la critique historique. Elle relève d'un antidogmatisme d'ordre idéologique.

De même, le grand effort missionnaire accompli par l'Eglise de France tout au long du XIXe siècle n'est souvent pas pris en considération par des historiens, qui se disent parfois catholiques ; et nous avons déjà eu l'occasion de relever cette lacune à plusieurs reprises ; tout au plus ce grand effort missionnaire, pour être pris en considération, n'est-il présenté que comme lié à la conquête coloniale. Or, pour ce qui concerne la Corée, nous avons déjà cité (bulletin XVIII, 33) une lettre de Mgr Berneux de 1863 qui rend manifestement un tout autre son de cloche ; et, pour ce cas précis, nous pouvons même ajouter que à l'occasion de la canonisation des martyrs de Corée du 6 mai 1984, il y a eu, de la part de certains, un refus caractérisé et systématique de reconnaître la réalité. Cette attitude ne peut pas se prévaloir de la critique historique ; mais elle relève de préjugés d'ordre idéologique. D'ailleurs une simple approche démographique de l'implantation hors d'Europe des congrégations religieuses féminines d'origine française (cf. *infra* p. 55) aboutit à mettre en cause le bien-fondé de certains préjugés !

Quant à la question de la dévotion à la Vierge Marie qui, tout au long du XIXe siècle, fut d'une manière patente l'inspiratrice de tant de missionnaires, dont un bon nombre de martyrs, il arrive qu'elle soit actuellement à ce point occultée que, lors de la canonisation des 117 martyrs du Vietnam le 19 juin 1988, il a été facile de constater qu'il était possible de consacrer toute une page (et dans une revue missionnaire !) au populaire Théophane Vénard, sans la moindre allusion à l'inspiration proprement mariale qui l'a soutenu jusqu'au martyre, ainsi -pourtant- que ses propres lettres (y compris les ultimes, qu'il a pu écrire avant le supplice) en témoignent... Et c'était en pleine "Année mariale" (cf. bulletin XXIX,81-82). Une telle attitude ne peut se prévaloir de la critique historique ; mais elle relève d'une allergie d'ordre idéologique !

Remercions donc Mgr Laroza d'avoir eu le courage d'être honnête en évoquant la dévotion personnelle à la Vierge Marie, dont témoigne un pauvre petit cahier d'écolier de l'un de ceux qui devaient mourir martyrs en Corée.

Et voici la transcription de ces quelques vers latins :

Immaculata
 Hoc opus altam
 Tollat ad aulam
 Cordis amorem.
 Agmine sancto
 Scandite coelos
 Carmina nostro
 Nata labore.

Il s'agit d'un petit poème de huit vers pentasyllabiques. Peut-être en se référant -par exemple- au *Traité de métrique latine classique* de Louis Nougaret, serait-on tenté de voir dans ces vers l'emploi de l'éolien adonique. Mais on ne saurait oublier que ce vers est semblable à la fin (les deux derniers pieds) de l'hexamètre dactylique. Aussi est-il bien plus probable qu'il faille reconnaître tout simplement un usage de ce genre ; car un élève de seconde de cette époque, dans un petit séminaire, était bien évidemment rompu à scander des hexamètres dactyliques. En toute hypothèse, il est certain qu'une "coquille" s'est glissée dans l'impression du dernier vers et qu'il faut lire : "Nata labore" et non pas "Nato labore" ; deux raisons amènent, en effet, à cette conclusion : le sens du texte et la prosodie. Voici maintenant un essai de traduction :

Immaculée,
 que cette oeuvre emporte
 dans les hautes demeures
 l'amour du coeur.
 En sainte cohorte
 faites l'ascension des cieux,
 chants issus
 de notre travail.

Mgr Olivier LAROZA.- M. l'abbé Pailhès, "l'homme qui connaissait le mieux Chateaubriand", 1847-1910.- Extrait des "Actes de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux", année 1986, p.39-55, séance du 12 juin 1986.- Bordeaux, 1987.

Historien et critique littéraire, Gabriel Pailhès, élève au Petit Séminaire, professeur, vicaire, curé, secrétaire de l'évêché, crée en 1877 la *Revue*

catholique de Bordeaux (qui dura jusqu'en 1895), une de ces revues locales de la fin du XIXe siècle qui témoignent de la culture du clergé d'alors.

C'est l'abbé Pailhès qui découvrit Madame de Chateaubriand, ses écrits, le rôle littéraire qu'elle joua auprès de son mari : ses *Mémoires* sont plutôt des "souvenirs et notes pour servir aux Mémoires d'outre-tombe". C'est elle aussi qui obtint de son mari "qu'il collaborât avec elle à la fondation de l'Infirmier Marie-Thérèse, appelée ainsi pour honorer la duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette" : établie "à Paris, rue d'Enfer, cette maison [était destinée à accueillir, et y] sont encore reçus les prêtres âgés du diocèse de Paris."

Par ses diverses recherches, l'abbé Pailhès est encore amené à étudier les personnages qui "étaient vraiment les amis de coeur du ménage" Chateaubriand. Au passage sont évoquées diverses questions : la foi de Chateaubriand, ses infidélités conjugales et la fidélité de sa femme, etc.

Mgr Laroza transmet, par cette communication, vivante sur place la mémoire d'un membre du clergé bordelais dont un contemporain a pu dire qu'il avait "un style merveilleux, un goût exquis".

- Jean-Pierre RIBAUT.- *La construction des bâtiments de l'Université catholique de Lille*. Extrait de la "Revue d'histoire de l'Eglise de France", n° 190, janv.-juin 1987, p. 77-85.

Dans le contexte d'un ensemble de recherches sur les constructions d'églises paroissiales aux XIXe et XXe siècles, J.-P. Ribaut a eu le souci d'apporter une contribution particulière et intéressante, en évoquant les différentes étapes des constructions qui constituent, au nord-ouest de la ville de Lille, l'ensemble universitaire délibérément néo-gothique de l'Université catholique. Et l'A. se plaît à rappeler le jugement porté en 1886 par Ernest Lavisse sur la réussite architecturale et pédagogique de ce complexe universitaire : "Tout cela forme un groupe important donnant la sensation de l'unité de l'ensemble, d'efforts variés se prêtant un concours réciproque, poursuivant le même but. Tout cela tient sa place sous le soleil, attire le regard, commande l'attention. La municipalité de Lille et l'Etat auront beaucoup à faire pour faire aussi bien. [...] N'étant point empêtrés comme nous par des considérations de toutes sortes, taillant en plein drap neuf, créant un présent tandis que nous sommes occupés à raccommoder un passé, ils font une chose que nous sommes réduits à envier ; car cette Université, il faut bien qu'on le sache, est puissante et redoutable."

- Roger DESREUMAUX.- *La Sapinière, un mouvement intégriste dans l'ombre au début du siècle et ses implications dans la Région du Nord*. Extrait de la revue "Ensemble". XLIV, 3, 1987, p. 141-148.

Grâce à la Bibliothèque des Facultés catholiques et grâce à divers dossiers conservés dans les Archives historiques du diocèse de Lille, le chanoine Roger Desreumaux a voulu présenter les implications de la Sapinière dans la région du Nord : en particulier ce qui concerne l'attaque menée contre l'abbé Lemire et tout le courant de la démocratie chrétienne. Avec pertinence, l'A. pose la question : Quels étaient les informateurs locaux de Mgr Benigni ? J.-M. Mayeur a déjà avancé le nom du docteur Guermontez, président de la Ligue d'Action française du Nord et ennemi acharné de Lemire. Sans rejeter cette hypothèse, Roger Desreumaux pense, quant à lui, qu'il faudrait sans doute aussi suggérer le nom de Mgr Delassus, "propriétaire" de la Semaine religieuse de Cambrai depuis 1874, organe antimoderniste et antisocial virulent. Ce prélat, "devenu membre du clergé de Lille en 1913, [...] fut le deuxième doyen du chapitre cathédral et mourut en 1921. Chose curieuse : on ne sait ce que sont devenues ses archives !"

Chez les religieuses

- Pierre FLAMENT.- *Communautés religieuses féminines dans l'Orne : 1790-1984.* Actes du XIXe congrès des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie. Lisieux, oct.-nov. 1984, p. 255-285.

Le chanoine Pierre Flament, directeur du Service des archives historiques du diocèse de Sées, a entrepris une étude sur les communautés religieuses féminines dans l'Orne, leur date de fondation, leur finalité (enseignante, hospitalière, contemplative) et les variations de leurs effectifs. Pour la commodité de la présentation, il a retenu 4 dates permettant des coupes successives tout au long de ces siècles : 1790 (suppression des ordres religieux), 1802 (concordat), 1904 (Séparation), 1984 (époque présente). Et, avec une grande prudence, il essaie de dégager des "conclusions provisoires" sur l'évolution en cours : diminution des lieux d'implantation (mais maintien dans les chefs-lieux de canton : 6 villes regroupent à elles seules 32 maisons sur 74), décroissance très importante des effectifs (en 80 ans : les enseignantes ont perdu 2/3 de leurs effectifs, les hospitalières 1/10, les contemplatives 1/3), augmentation très sensible de la moyenne d'âge et chute très importante du nombre des nouvelles recrues, même si se manifeste ici ou là "un léger réveil d'intérêt pour la vocation religieuse" ; et "même si la reprise se confirme et s'accroît, nous n'avons pas encore atteint l'étiage". *Et haec sunt !*

- Elisabeth DUFOURCQ.- *Approche démographique de l'implantation hors d'Europe des congrégations religieuses féminines d'origine française.* Extrait de "Population", I, 1988, p. 45-76.

Les recherches statistiques d'Elisabeth Dufourcq concernent, pour 1985, 210 congrégations religieuses féminines apostoliques d'origine française, qui ont des renseignements "complets et fiables" : elles représentent 190 000 soeurs dont 36 % exercent leur activité hors d'Europe. Parmi elles, on compte : en Europe 56 249 membres de congrégations d'origine française et 4 669 hors d'Europe (peut-être y a-t-il eu l'une ou l'autre erreur de frappe pour tel ou tel chiffre). D'origine française : car les Françaises, étant restées en moyenne plus de vingt ans dans leur pays d'adoption, "ont suscité sur place des vocations nombreuses de soeurs appartenant aujourd'hui à plus de 100 nationalités différentes."

A des titres divers, l'A., au long de son étude, perçoit les traces des plus anciennes vagues de fondations hors d'Europe : l'expansion vers la Nouvelle-France au XVIIe s. ; les difficultés provenant de la Révolution, puis de la Séparation ; l'impact des encycliques *Evangelii praecones* (1951) et *Fidei donum* (1957). Et, à ce sujet, l'A. constate l'évolution des implantations hors d'Europe : dans les Amériques (Nord, Centre et Sud) ; l'Asie et l'Océanie ; plus récemment, l'Afrique.

Plusieurs tableaux, figures, graphiques, annexes, aident à "visualiser" ce qu'une approche -peut-être plus récente et administrative qu'historique et archivistique- permet d'appréhender. Quelques remarques suggestives sont pertinentes. Ainsi celle-ci : "La répartition actuelle des soeurs par grands ensembles [avec un s : c'est le substantif et non pas l'adverbe] géopolitiques hors d'Europe réserve de nombreuses surprises. Elle ne coïncide ni avec celle des pays colonisés par la France, ni avec celle des régions qui, comme la Chine ou le Levant, furent autrefois protégées par elle sur le plan religieux ; elle déborde le cadre de la francophonie, ne correspond nullement aux distinctions habituelles entre pays développés et sous-développés, et ne s'arrête même pas aux frontières des pays à majorité catholique".

Période 1940-1945

Deux ouvrages viennent de paraître presque en même temps au début de cette année 1988. Ces deux ouvrages concernent des réactions de catholiques français pendant l'occupation allemande : l'un est un exercice universitaire qui mérita à son auteur le diplôme qu'il voulait obtenir ; l'autre, ce sont les souvenirs, encore palpitants de l'exigence intime de quelqu'un en qui et par qui, sur notre sol, s'exprima la conscience chrétienne dramatiquement pétrie de réflexion, de sueurs, de risques et de sang. L'ouvrage du cardinal de Lubac est celui d'un acteur et d'un témoin : ce qu'il livre, c'est ce à quoi il a participé, c'est un aspect spécifique de l'histoire de la France tout au long de l'occupation allemande ; il s'agit de la résistance chrétienne au nazisme et à l'antisémitisme. La thèse de 3e cycle, par laquelle Alain René Michel entre dans la recherche universitaire, vise à retracer l'attitude de la J.E.C., de 1938 à 1944, face au nazisme et à Vichy.

- Alain René MICHEL.- *La J.E.C. Jeunesse Etudiante Chrétienne, 1938-1944, face au nazisme et à Vichy.* - Presses universitaires de Lille, 1988, 318 p.

Cette thèse de 3e cycle, écrite avec une ferveur admirative, cherche à analyser la "presse jéciste", qui est bien le matériau principal de cette histoire de la J.E.C., sauf à l'éclairer "du témoignage des principaux responsables." Ces sources indiquent la valeur et les limites de l'information qui sous-tend cette étude. En toute honnêteté d'ailleurs, l'A. est obligé de multiplier les suppositions, les "semble-t-il" ; il n'a même pas pu arriver à surmonter les lacunes bibliographiques qui grèvent une étude de la vie du mouvement dans la période considérée.

Ce travail se lit bien ; il est construit ; il laisse voir les difficultés d'un mouvement de jeunesse chrétien dans la France de Vichy ; et son analyse permet de pressentir l'ambiguïté qui se cache derrière des expressions comme "reconstruction de la France", puisque derrière ce genre de formules s'abritent les tentatives vichystes que la J.E.C. cherche peu à peu à exorciser, avant de les répudier. Par delà l'exercice universitaire subsistent cependant quelques questions.

Cette étude n'aurait-elle pas gagné à être plus rigoureuse dans son attention à une chronologie précise ? Car, de juin 1940 à l'été 1944, c'est de mois en mois que l'étau allemand s'est resserré sur la France, et -bien sûr- sur et par le gouvernement de Vichy, qui répercutait les exigences allemandes, quand il ne les devançait pas.

Sans doute, pour l'histoire de cette période, la situation présente ne facilite pas la tâche de l'historien : on sait la rareté des sources manuscrites accessibles, la destruction parfois systématique d'un certain nombre d'autres, sans parler de bien d'autres facteurs... Prenons tout de même quelques exemples.

L'A. laisse pressentir, par deux ou trois traits, l'influence par capillarité exercée par certains jésuites sur la J.E.C., particulièrement liée à l'A.C.J.F. C'est incontestable. N'aurait-il pas été possible d'analyser ce phénomène avec plus de précision ? Que l'on songe à l'importance de *Pax nostra*, cet "examen de conscience international" que le P. Fessard avait publié chez Grasset en 1936 ; la pénétration de cette analyse a eu une influence sur la J.E.C. de deux façons : directement sur un certain nombre au moins des aînés du mouvement, mais aussi indirectement parce qu'une réflexion puisée dans cet ouvrage a été véhiculée au sein de la J.E.C. par quelques-uns des grands aumôniers jésuites. Ce qui explique, sans doute pour une part, la demande adressée au P. Fessard en juin 1941, dont parle l'A. Toutes les traces de cette influence en profondeur du P. Fessard auraient-elles disparu ?

D'autre part, l'A. met en lumière le rôle prépondérant joué par l'abbé Mendigal, l'aumônier des E.P.S., en 1941-42, au moins au niveau de la presse

jéciste. Il y a là un apport important de ce travail. Mais de cette constatation ne découle-t-il pas quelques questions ? Par exemple, si le secrétariat de la J.E.C. n'a pas été investi par l'occupant (comme ce fut le cas pour le secrétariat de la J.A.C. et celui de la J.O.C.), serait-ce à cause du caractère de la presse inspirée par Mendigal, ou bien tout simplement parce que la J.E.C. était plus lyonnaise que parisienne ?

Qu'il suffise encore d'évoquer le service qu'aurait rendu à cette étude une chronologie précise en ce qui concerne le S.T.O. Certes, l'A. signale la protestation élevée par le Conseil national d'Avignon de l'A.C.J.F. le 6.3.43 ; et il mentionne que ce texte a été rendu public par le journal de la J.E.C. (il reconnaît très honnêtement qu'il n'a "pu malheureusement retrouver aucun exemplaire de cette édition de *Messages*" ; mais la réalité de cette protestation et du texte cité par M.R. Simonnet demeure indiscutable). Il précise que cette publication a valu au journal de la J.E.C. d'être suspendu. Et il laisse voir que le S.T.O. n'a véritablement atteint la J.E.C. que dans l'été 43, au terme de l'année universitaire (puisque les étudiants pouvaient terminer leur scolarité), c'est-à-dire alors que les 9/10e au moins des départs en Allemagne pour le S.T.O. avaient eu lieu, alors aussi que le développement des différents courants de la Résistance patriotique venait d'aboutir à la constitution du Conseil national de la Résistance (la réunion en est le 27 mai 1943), c'est-à-dire encore à une heure où ne pouvait pas être ignorée -au secrétariat de la J.E.C.- la situation des ouvriers français en Allemagne (au secrétariat de la J.E.C. on ne pouvait pas ignorer, par exemple, le rapport cité supra [p. 17]). Ce qui revient à souligner que la question du départ des jécistes au cours de l'été 43 ne se posait pas du tout dans les mêmes termes que le départ des jécistes (appréhendés parfois dans les usines ou à leur domicile, par des uniformes français qui les encadraient jusque sur le quai de la gare) à l'automne 42 ou même dans les premiers mois de 43. Il apparaît donc que l'emploi de la préposition "dès" à propos de l'aide aux requis apportée par la J.E.C. à l'automne 43 ne respecte pas suffisamment la chronologie : parler de cette aide apportée "dès l'automne 43" est même un peu dérisoire ! Ce qui ne veut pas dire que l'automne 43 ne représente pas une époque véritablement dramatique.

L'automne 43, en effet, c'est l'heure où la Gestapo allemande doublée par la Gestapo française multiplie [car on ne saurait oublier les rafles des juifs de l'année précédente] les rafles, "ces opérations monstrueuses de déportation", qui apportent leur "cargaison supplémentaire pour le S.T.O. momentanément en sommeil", note le n° 6 du *Courrier français du Témoignage chrétien* (numéro qui est de la fin de 43), qui ajoute les précisions suivantes : le 11 novembre, à Grenoble, 400 jeunes hommes sont saisis ; le 25 novembre, c'est "l'Université de Strasbourg, repliée [...] : tous les étudiants, et étudiantes, les professeurs, les religieux et les religieuses." (A propos de cette rafle, qu'il soit permis de relever encore un trait : lorsqu'il a parlé des Alsaciens-Lorrains, l'A. semble n'avoir pas bien saisi leur situation). Continuons la lecture de ce n° du *Courrier* : "Et les arrestations de prêtres ou de religieux qu'on nous signale d'un peu partout, à Paris, Lille, Besançon, Tours, Poitiers, Toulouse, Limoges, Montpellier, Marseille, Lyon, Saint-Etienne". Tel est le contexte de l'heure.

Quoi qu'il en soit, grâce à ses investigations et interviews, et grâce à ses efforts pour comprendre une situation qui ne lui était pas spontanément familière, l'A. a laissé pressentir la complexité de l'engagement des jécistes dans la clandestinité qui s'imposait à eux et les exigences du choix -héroïque dans plus d'un cas- marquant l'entrée de la J.E.C. dans la Résistance où quelques aînés avaient précédé leur mouvement.

C'est, à l'heure de l'occupation allemande, une page de la résistance patriotique des chrétiens de France, une réaction à la défaite. Et c'est très important.

L'ouvrage du P. de Lubac se situe à un autre plan. C'est le témoignage d'une conscience chrétienne aux prises avec le paganisme nazi.

- Henri de LUBAC.- *Résistance chrétienne à l'antisémitisme. Souvenirs 1940-1944.* - Paris, Fayard, 1988, 272 p.

Etant donné la situation historique de leur auteur, ces "souvenirs" constituent, bien évidemment, une page française de la résistance spirituelle au totalitarisme nazi et à l'antisémitisme qui lui est inhérent. Mais ce sont, d'abord et par-dessus tout, des exigences de conscience inaliénables. D'où le titre de l'organe qu'il soutient : "*Cahiers du Témoignage chrétien*". En 1943, la nécessité se faisant jour d'étendre le rayonnement de cette publication, la conjoncture fera ajouter une autre publication : la fondation du "*Courrier français du Témoignage chrétien*" apportera le complément d'une boussole spirituelle à la résistance patriotique qui se développe et s'organise.

Mais ce que le cardinal de Lubac rappelle, c'est l'inspiration fondamentale de cette résistance chrétienne au totalitarisme nazi et son caractère inaliénable : il rappelle comment "le grand souffle de la catholicité" des années 30-40 l'avait soulevé, lui et ses amis (les grands jésuites Gaston Fessard, Yves de Montcheuil, Pierre Chaillet), et comment les deux grandes encycliques de 1943 (*Mystici Corporis Christi*), du 29 juin, et "*Divino afflante Spiritu*" du 30 septembre) "étaient d'un grand poids pour maintenir la supranationalité de l'Eglise". C'est son expérience qu'il livre ; c'est à ce niveau que se situe la résistance chrétienne qu'il veut évoquer. Et, afin d'illustrer l'enjeu de ce combat, il rappelle sa rencontre à Berlin le samedi 30 août 1947 avec Mgr von Preysing, évêque de Berlin : "Nous nous embrassâmes avec émotion", écrit le P. de Lubac qui rapporte alors la parole que lui adressa l'évêque de Berlin : "Des deux côtés, me dit-il, nous menions le même combat." Et le P. de Lubac commente : "Contre le même adversaire, avec les mêmes armes spirituelles." Ce témoignage est capital et irrécusable.

C'est avec réserve et délicatesse que le cardinal de Lubac évoque les problèmes posés aux *Cahiers du Témoignage chrétien*, au cours de l'année 1943, lors de la fondation du *Courrier français du Témoignage chrétien*, fondation effectuée "non pour remplacer les *Cahiers*, mais pour les doubler, afin de trouver 'dans la masse du peuple de France un écho plus large'. Tous, spécialement la jeunesse, ouvrière et étudiante, avaient besoin d'y voir clair dans les nombreux problèmes pratiques posés par la 'collaboration', le S.T.O., la 'lutte contre le communisme', l'appel à la violence, la vie au 'maquis', la préparation de la délivrance et celle de ses lendemains. On put craindre à ce moment que le *Courrier* n'eût du mal à se maintenir dans la pure ligne des *Cahiers*. Quelques-uns d'entre nous s'inquiétèrent : n'allait-on pas verser dans une certaine laïcisation, se laisser entraîner à donner des avis peu fondés, à suivre des courants discutables ? Il n'en fut rien". Renée Bédarida précise qu'alors, en effet, avec les nouvelles arrivées dans l'équipe, "une certaine autonomie des Courriers tend à s'affirmer pour 'orienter le journal vers des formes d'engagement temporel au service de la justice sociale et de la dignité humaine'." Cependant, précise le cardinal de Lubac, "le T.C. n'en resta pas moins d'un bout à l'autre sans une seule note qui pût le faire désavouer par l'Eglise". Il y a là une exigence capitale pour un théologien ; tous peuvent ne pas s'y soumettre ; mais cette exigence explique la référence constante que, comme en témoigne cet ouvrage, celui qui était à l'époque théologien à Lyon voulut garder avec le cardinal Gerlier ; qu'il en témoigne aujourd'hui publiquement, c'est tout à son honneur ; mais, s'il révèle jusqu'où il faut aller pour servir l'Évangile confié à l'Eglise, il peut ne pas emporter la compréhension de ceux qui, même sans vouloir mettre systématiquement en accusation la hiérarchie de l'Eglise catholique, ne cherchent pas toujours suffisamment à comprendre, au moins ce qu'ils étudient, avec la "sympathie méthodologique" requise.

C'est donc bien "la pure ligne des Cahiers" qu'éclaire cet ouvrage. Ce n'est pas en 1943 que certains théologiens se sont réveillés. C'est à éclairer les esprits qu'ils se sont employés de très bonne heure au nom même des exigences d'une conscience formée depuis longtemps à consonner avec l'enseignement de l'encyclique *Mit Brennender Sorge* ; ainsi, dès 1940, ces théologiens étaient

parfaitement aptes à reconnaître et à appeler par son nom l'étai qui se resserait. Et dès lors, ils ont donc continué cette résistance chrétienne au totalitarisme nazi et à l'antisémitisme, -pour laquelle ils n'ont sans doute pas à recevoir de leçon rétrospective... En tout cas, le P. de Lubac rappelle ici la genèse et les suites du rapport qu'il a adressé à ses supérieurs à Pâques 1941, à commencer par la "déclaration Chaine" (texte de 4 professeurs de la faculté de théologie catholique de Lyon) :

- 3 juin : nouvelle loi anti-juive ;
- 16 juin : texte Chaine, approuvé par Gerlier, et diffusé le 17 ;
- 12 juillet : texte Riquet remis à l'épiscopat de zone occupée ;
- 24 juillet : déclaration de l'A.C.A. (Gerlier a participé à la réunion) ;
- 31 juillet : lettre du rabbin Kaplan à Xavier Vallat au sujet de la loi : "de la part d'un chrétien, une telle attitude n'apparaît-elle pas comme une incon séquence dans l'ordre de l'esprit en même temps qu'une ingratitude ?" ;
- 7 août : Pétain demande à Bérard, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, un rapport susceptible de justifier la loi du 3 juin ; ce rapport arrive début septembre ;
- 13 septembre : le nonce Valerio Valeri, devant les ambassadeurs du Brésil et d'Espagne, fait des remarques à Pétain qui lui répond qu'il n'est "peut-être pas en accord avec ses supérieurs" ;
- 26 septembre : le nonce prend copie du rapport Bérard ;
- 30 septembre : le nonce adresse le rapport au Secrétaire d'Etat Maglione ;
- 31 octobre : réponse su Secrétaire d'Etat qui appuie le nonce (1).

Durant cette période, le Père de Lubac continue à travailler. La "déclaration Chaine", s'étant développée, devient un ouvrage de 172 p., *Israël et la foi chrétienne*, formé d'une contribution de chacun des quatre co-signataires de la déclaration du 16 juin ; le volume, bien évidemment, n'est pas édité sur les presses de l'Imprimerie nationale ; ne pouvant d'ailleurs pas être édité en France, il est édité aux Editions de la Librairie universitaire de Fribourg (Suisse) en 1942 ; de Suisse il a passé la frontière clandestinement, et on le trouve encore aujourd'hui parfois sur les catalogues des bouquinistes.

Dans le même temps, le P. de Lubac rédige un article "Défense du Christ et de la Bible", pour la publication duquel le P. Dillard, alors à Vichy, n'a pu obtenir l'autorisation nécessaire. Et le P. de Lubac de citer à ce sujet la lettre que le P. Dillard lui écrivait le 12 décembre 1941 : "J'ai l'impression que nous aurions pu il y a quelques mois parler de ces questions ; mais l'étai se resserre. 'Si nous laissons passer cet article, m'a-t-on dit, nous aurions immédiatement une réaction de la puissance occupante.' [...] J'ai objecté que la question était grave, que c'était la liberté même de l'Eglise qui était en jeu. On m'a répondu qu'on s'en rendait très bien compte, mais qu'on n'y pouvait rien, que certaines déclarations publiques du cardinal [Gerlier] lui-même avaient été censurées, et que les mandements d'évêques eux-mêmes ne pouvaient échapper à la censure. J'ai fait remarquer que tout de même on ne nous empêcherait pas de parler en chaire. Mais je me demande si nous pourrons le faire encore longtemps." Evidemment cette lettre du P. Dillard ébranle l'affirmation péremptoire de ceux qui, découvrant les deux jésuites en 1943, mettent une opposition entre H. de Lubac et V. Dillard. alors que c'est bien le même combat, pour la liberté de

(1) A propos du nonce Valeri, le P. de Lubac tient à signaler ceci :

"De l'été 1940 à la fin de 1944, le Nonce ne cessa de défendre le point de vue de Rome, en union avec son prédécesseur à Paris, Mgr Maglione, devenu secrétaire d'Etat. Après la libération du territoire, il devra quitter la France, le 23 décembre 1944, en vertu de la décision prise par le gouvernement provisoire présidé par le général de Gaulle de ne reconnaître aucun lien avec le gouvernement issu de la défaite. Mais, pour bien montrer que cette mesure générale ne visait en rien la personne de Mgr Valerio Valeri, à qui la France devait au contraire être reconnaissante, le général de Gaulle, après entente avec Rome, le reçut en audience solennelle de congé ; au cours de l'audience il le décora de la grand-croix de la Légion d'honneur, et à l'issue il lui fit rendre les honneurs militaires."

l'Eglise comme conscience de l'humanité dans ces années dramatiques, que, depuis 1940, ils poursuivaient l'un et l'autre, dans deux situations différentes certes, mais animés d'un même esprit. Tandis qu'à Fourvière le P. de Lubac poursuivait sa tâche de théologien aux prises avec de grandes difficultés, à Vichy le P. Dillard prêchait avec hardiesse, donnait des conférences à travers lesquelles "il savait en dire suffisamment pour que ceux qui voulaient comprendre comprennent", selon l'expression d'un témoin qui continue : dans ses commentaires des épîtres de saint Paul il revenait sur Philip.III,8-14 "avec une telle fréquence qu'il semblait avoir identifié son désir avec celui de saint Paul : 'Ce qui me paraissait être des avantages, j'ai jugé que c'était perte à cause du Christ. Pour son amour j'ai regardé toutes choses comme de la balayure, afin de gagner le Christ et d'être trouvé en Lui avec la justice qui vient de Dieu par la foi, afin de le connaître, lui et la vertu de sa résurrection, d'être admis à la communion de ses souffrances, en lui devenant conforme dans sa mort, pour parvenir, si je le puis, à la résurrection des morts.'" C'est bien dans cette logique que, jugé indésirable à Vichy, le P. Dillard est parti en octobre 1943 à Wuppertal, pour soutenir les jeunes du S.T.O. ("il fit un travail formidable auprès des jeunes d'une vingtaine d'années que nous étions", écrit l'un d'eux). Arrêté en avril 44 et condamné pour son apostolat sacerdotal clandestin, il devait mourir martyr à Dachau le 12 janvier 1945.

Tel est le contexte de cette résistance chrétienne au paganisme nazi et à l'antisémitisme, que le cardinal de Lubac s'efforce de restituer. "Il faut y insister, écrit-il : ceux qui ont écrit sur ces années tourmentées ne se sont pas toujours bien rendu compte, même si quelque passion encore mal éteinte ne troublait pas leur vue, des conditions dans lesquelles vivait alors l'Eglise de France."

Ce qui hante les souvenirs de celui qui est devenu le cardinal de Lubac, ce sont les conditions dans lesquelles a eu à vivre l'Eglise de France dans les années 1940-44, c'est l'étau qui, au plus intime, l'a atteinte dans l'exercice de sa mission. C'est de cela que veut aujourd'hui témoigner le cardinal de Lubac, afin de rappeler, et d'essayer de faire comprendre, quelles difficultés il a fallu surmonter pour faire entendre la voix de cette résistance spirituelle et ecclésiale qui s'imposait à la conscience chrétienne et que l'année 1943 elle-même n'a pas réussi à silencier - ni même à parasiter.

Cette exigence de celui qui fut acteur et qui aujourd'hui témoigne ne saurait être occultée : il y a dans cette exigence quelque chose d'essentiel pour l'histoire de cette période... et qui révèle les coeurs.

L'Institut Paul VI : son but, ses activités, ses publications

L'Institut Paul VI est né de l'initiative de l'Oeuvre pour l'éducation chrétienne du diocèse de Brescia (Paul VI y est toujours resté très attaché). Il s'agit d'un Centre international d'étude et de documentation, institué sous le patronage d'un Comité international et dirigé par un Comité scientifique.

L'Institut Paul VI (30 via Gezio Calini, 25100 BRESCIA) a commencé à :

- constituer une bibliothèque spécialisée, qui recueille les oeuvres de Paul VI et toute la documentation le concernant ;
- recueillir manuscrits publiés et inédits, correspondance, documentation photographique (les photocopies de lettres et autres documents de Giovanni Battista Montini ou Paul VI peuvent être adressées directement à l'Institut Paul VI, avec -le cas échéant- des notices pertinentes expliquant la genèse ou le contexte de chaque lettre ou document) ;
- assurer la publication de revues, livres, etc. concernant la vie, la pensée et l'oeuvre de Giovanni Battista Montini : voir infra ;
- organiser des congrès scientifiques internationaux sur des thèmes spécifiques,

en approfondir et diffuser les travaux ; et, de même, favoriser des colloques comme celui qui fut tenu, en coopération avec l'Institut catholique de Paris, le mercredi 27 janvier 1988, à Paris, sur "Paul VI et l'art" (cf. *Revue de l'Institut catholique de Paris*, n° 27, juil.-sept. 1988, p. 3-12).

Sans parler d'autres initiatives, qu'il suffise de signaler quelques publications particulièrement notables :

1) 13 numéros d'une revue intitulée "*Notiziario*", parus à un rythme à peu près bisannuel (déc. 1979-nov. 1986), qui réunissent chaque fois la publication de quelques inédits, témoignages, ainsi que quelques nouvelles de l'Institut, des éléments bibliographiques, etc.

2) 4 cahiers intitulés "*Quaderni dell'Istituto*" : il s'agit essentiellement de cahiers de publication de documents :

- 1. *Colloqui religiosi. Le idee di S. Paolo* : ce sont des notes de G.B. Montini.
- 2. *Giovanni e Paolo : Saggio di corrispondenza (1925-1962)* : c'est la publication des 91 lettres échangées entre Mgr Montini et Mgr Roncalli (Jean XXIII).
- 3. *Discorsi e scritti sul concilio, 1959-1963* : depuis l'annonce du concile jusqu'à l'élection de Mgr Montini à la charge pontificale.
- 4. *Discorsi e scritti sul concilio, 1963-1965* : dans ce volume, on peut signaler par exemple :

- dans l'Appendice I, la lettre apostolique "*Mirabilis ille*", du 6.1.1963, de Jean XXIII aux Pères du concile pour fixer la date de la reprise des travaux, en demandant aux Evêques et Pères conciliaires d'envisager la conclusion du concile à la fin de la seconde période, dont le commencement est fixé au 8 septembre 1963 : d'où l'exhortation à hâter le travail, exigence pour laquelle Jean XXIII introduit quelques modifications dans le règlement du concile (ce document n'avait pas été publié dans les Actes officiels du concile).
- dans l'Appendice III, le texte de la Note personnelle du cardinal Larraona remise à Paul VI le soir du 13 septembre 1964, au sujet des trois premiers chapitres de la constitution sur l'Eglise, et notamment le 3e; si les considérations et suggestions qu'elle renfermait avaient été retenues immédiatement telles quelles, cette Note aurait eu pour effet d'aboutir à bloquer le travail conciliaire. L'un des inspirateurs de cette intervention, Mgr Marcel Lefebvre avait publié cette Note dans son ouvrage *J'accuse le Concile* (Martigny, 1976), mais en la datant du 18 octobre, alors que le vote du chap. 3 était intervenu les 21-22 septembre. En publiant la Note Larraona et la réponse de Paul VI, ce numéro 4 des *Quaderni* ajoute le texte de l'article du P. Giovanni Caprile, paru dans *L'Osservatore romano* (1) du 19 septembre 1982, qui fait les mises au point que requiert la vérité historique sur toute la question, ainsi que les origines de la *Nota explicativa praevia* (à laquelle est, par ailleurs, consacré le n° 45).

3) 4 volumes très importants ont été déjà aussi réalisés :

- 1. *Paulus PP. VI. 1963-1978. Elenchus bibliographicus.* - Brescia, 1981, XVI + 622 p. Il s'agit d'un répertoire des 11 341 titres concernant Paul VI dans l'*Archivum Historiae pontificiae* de 1963 à 1979. Le rassemblement de ces titres a été réalisé par P. Pál Arató, s.j.. Les critères de classement et les grandes divisions de l'ouvrage sont indiqués au début de l'inventaire. Paolo Vian a revu le travail et l'a augmenté d'index fort utiles.

C'est un instrument de travail fondamental.

- 2. "*Ecclesiam suam*", la lettre encyclique de Paul VI. Colloque international, Rome, 24-26 octobre 1980, - Brescia, XIV + 286 p.

Colloque tenu sous la présidence de Mgr Paul Poupard. Rapports de R. Au-

(1) A ce sujet, il est possible de signaler que *L'Osservatore romano* est utilisé assez fréquemment pour des mises au point historiques de ce genre : cf. par exemple la mise au point de Mgr Vincenzo Carbone, l'archiviste de Vatican II, sur l'attitude de Paul VI à propos de "Marie, Mère de l'Eglise".

ARCHIVES DE L'EGLISE DE FRANCE

Bulletin de l'Association des Archivistes de l'Eglise de France

Siège social : 106, rue du Bac - 75007 PARIS - C.C.P. 32.228.84 A La Source

Bulletin n° 30

Automne 1988

SOMMAIRE

	Pages
Renseignements pratiques	1
Liminaire	1
Distinction	2
Memento	2
- Les archives ecclésiastiques et religieuses à travers la guerre de 1940-1945 Dossier en vue de lancer un appel à document, par Mgr Charles Molette	3
Rapport : Les travailleurs requis en Allemagne	17
 <u>Chez les religieux</u>	
- Des archives conventuelles à l'aide d'une exposition, par Jean Mauzaize	31
 Répertoire des Registres de catholicité (B.M.S.) pour la période révolutionnaire (1792-1802)	
Lille	(35)
Moulins	(37)
Moulins	(40)
Normes pratiques en vue de la réalisation d'un inventaire des re- gistres de catholicité de la période révolutionnaire, par Pierre Bizeau	(42)
 Bibliographie	 45

suite de la Bibliographie :

bert, Y. Congar, Mgr G. Colombo, communications et texte des discussions. L'ensemble des interventions constitue un véritable colloque où se réalise cet authentique dialogue que préconisait l'encyclique "Ecclesiam suam".

- 3. *Giovanni Battista Montini, arcivescovo di Milano, e il concilio ecumenico Vaticano II. Preparazione e primo periodo.* Colloquio internazionale di studio, Milano, 23-25 septembre 1983.- Brescia, 1985, XVI + 448 p.

L'activité de Mgr Montini, archevêque de Milan, dans la perspective du concile qu'il devait mener à son terme comme pape, est un aspect évidemment très important ; car il révèle l'homme, ses soucis pastoraux, sa conception de l'Eglise, du concile, son attitude dans la préparation du concile, comme sa vie spirituelle personnelle, etc.

- 4. *Lettere ai familiari, 1919-1943*, vol. I : 1919-1927 . vol. II : 1928-1943.- Brescia, 1986, XXXII + 1072 p. 160 tables ou photographies hors texte.

Cette publication réunit 1098 lettres, plus ou moins longues, que G.B. Montini a écrites aux siens. L'édition est soignée. Les notes, abondantes, favorisent l'intelligence du texte. Ainsi, chacun peut désormais, dans une rencontre personnelle, percevoir -et se grandir grâce à cet échange- le frémissement spirituel de l'âme de G.B. Montini.



ARCHIVES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

Bulletin de l'Association des Archivistes de l'Église de France

106, rue du Bac. 75007 PARIS - C.C.P. 32.228.84 A La Source

Supplément au Bulletin n° 30

Automne 1988

Introduction

donnée le lundi 30 novembre 1987

à l'ouverture

du 8e congrès national des Archivistes de l'Église de France

par

Monseigneur Charles Molette

Président de l'Association

sur le thème

Les archives ecclésiastiques et religieuses

à travers les périodes troublées

Extrait des Actes du 8e Congrès



Les archives ecclésiastiques et religieuses

à travers les périodes troublées

- : - : - : - : - : - : - : -

En ouvrant ce 8e congrès national des Archivistes de l'Eglise de France, je commence, bien sûr, par saluer les quelque 140 participants et intervenants qui, à des titres divers, auront contribué à la tenue et à la réalisation de ces assises.

En revenant en ces lieux, un certain nombre de participants se rappellent la rencontre d'archivistes ecclésiastiques et religieux qui s'était tenue dans cette salle même les 18 et 19 septembre 1973. C'est à cette occasion que fut constituée notre Association.

Il pourra donc être opportun, ici, ce matin, de prendre conscience du travail en cours depuis la fondation de l'Association. Et ce sera le premier point de mon exposé introductif.

En un second point, je m'efforcerai de situer ce congrès dans le déroulement de nos congrès.

Et, troisièmement, dans ce contexte, je présenterai notre présent congrès : c'est pourquoi je n'en présenterai pas seulement le déroulement, mais j'essaierai d'en dégager l'orientation et les implications.

1. Prendre conscience du travail en cours depuis la fondation de l'Association

L'Association des archivistes de l'Eglise de France a été fondée le 19 septembre 1973 (cf. Circulaire du Secrétariat général de l'Episcopat 73-80), en accord avec les autorités ecclésiastiques et religieuses.

Elle a pour but :

- 1) de favoriser la sauvegarde et la bonne conservation de l'ensemble des documents qui, témoignant de la vitalité de l'Eglise catholique en France, constituent un élément spécifique du patrimoine intellectuel, culturel et spirituel du pays ;
- 2) de promouvoir tous les moyens susceptibles d'améliorer les relations entre les membres, leur activité scientifique et technique, ainsi que leurs conditions de travail, eu égard au caractère propre des fonds considérés.

Regroupant les archivistes diocésains, archivistes religieux et religieuses, et tous ceux qui exercent une responsabilité dans un fonds d'archives de l'Eglise catholique en France, elle compte actuellement un millier de membres.

Depuis sa fondation, l'Association publie un **bulletin semestriel** : il s'agit d'un organe de liaison et de documentation.

L'Association tient un congrès tous les deux ans alternativement à Paris (1975, 1979, 1983, 1987) et en province (Bordeaux, 1977 ; Toulouse, 1981 ; Lille, 1985).

Des **stages de formation archivistique spécialisée** de deux semaines sont aussi organisés depuis 1980 : dans les différents Instituts catholiques, Paris (1980), Toulouse (1981), Angers (1982), Lyon (1983), Lille (1985). Le 6e stage a eu lieu à Strasbourg (dans les locaux de la faculté de théologie catholique de l'Université) du 29 juin au 11 juillet 1987.

Ces stages, qui accueillent à chaque fois quelque 25 à 30 participants, ont regroupé jusqu'ici environ 150 archivistes ecclésiastiques et religieux. Et notre bulletin n° 28, en se faisant l'écho du stage de Strasbourg, a permis d'évoquer aussi bien quelques lumières que quelques ombres que nous ne pouvons méconnaître.

Dès sa fondation l'Association a envisagé la création d'un **Centre national des archives de l'Eglise de France**, non pas pour regrouper les fonds existants mais afin d'assurer la sauvegarde des archives qui, pour une raison ou une autre, ne ressortissent à aucun dépôt particulier en exercice. La genèse et les premiers efforts de ce Centre ont été présentés dans le bulletin n° 17 (pp. 1 et 5-10), son développement dans le bulletin n° 19 (pp. 9-15).

L'existence du **Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines** a précédé la naissance de l'Association. Fondé en 1971, ce groupe tient des sessions trimestrielles sous forme de week-end de travail, qui rassemblent chaque fois une cinquantaine de religieuses sur les 200 inscrites. La 45e session a eu lieu à Strasbourg les 27 et 28 juin 1987 ; la prochaine, la 46e, va avoir lieu jeudi et vendredi. En outre, une quinzaine de sessions d'information archivistique ont été organisées, en accord avec les (ou par l'intermédiaire des) organismes régionaux des religieuses. Et c'est ainsi que l'exposition de documents d'archives, présentée à Paris à l'occasion du congrès de novembre 1979, a pu être augmentée d'étape en étape jusqu'à son arrivée à Toulouse pour le congrès de 1981. Le catalogue de cette exposition constitue un des numéros des fascicules qui regroupent périodiquement les travaux de ce groupe.

A signaler encore, d'une manière toute particulière, les contacts (depuis 1974) de ce groupe avec un groupe similaire formé en Pologne. De cette collaboration sont sortis trois volumes de *Sources franco-polonaises d'histoire religieuse*. L'introduction du tome III en situe le contenu dans la continuité des efforts entrepris.

Il faut aussi noter ceci. A l'occasion du congrès de Paris en 1979 et sous les auspices du cardinal Antonio Samoré, bibliothécaire et archiviste de la Sainte Eglise romaine, a été achevée la mise au point d'un Règlement général des Archives de l'Eglise de France. Ce texte, auquel ont été joints divers instruments de travail, élaborés de congrès en congrès pour les archives ecclésiastiques et religieuses, a permis la constitution d'un *Manuel des Archives de l'Eglise de France*, qui désormais sert de référence même au-delà de la France.

Ce Manuel définit notamment la responsabilité de l'archiviste, qui n'est pas de faire le travail de ceux qui recourent à lui mais :

- d'engranger et de conserver les documents de son ressort (sans les laisser détourner de leur lieu naturel) ;
- de les classer et inventorier (selon leur structure organique propre) ;
- de les communiquer selon les exigences de la déontologie requises (en mettant leur compétence à faire saisir la nature propre et le sens plénier des documents dont ils donnent communication).

Les deux premiers aspects apparaissent dans la table des matières des premiers congrès. Et c'est dans la perspective du second de ces aspects que se situera dans le congrès qui s'ouvre ce matin la réflexion sur les archives de Vatican II et celle qui concernera les archives des sanctuaires. Quant au troisième de ces aspects, relatif à la communication des documents conservés, c'est pour rendre concrètement service aux archivistes dans l'accomplissement de cette tâche qu'a été élaborée l'Annexe I du Manuel.

Outre les inventaires et catalogues relatifs à leur fonds d'archives, les publications que doivent privilégier les archivistes sont les publications, intégrales et critiques, des documents les plus importants (afin d'en assurer la conservation pour la "mémoire de l'Eglise", et d'en faciliter une lecture correcte de chacun des éléments, en permettant que chacun soit replacé dans son contexte originel). D'où l'insistance sur les "publications de documents".

2. Situer ce Congrès dans le déroulement de nos Congrès

Si l'on veut situer le congrès que nous ouvrons ce matin dans le déroulement de nos divers congrès, il semble que de cette succession se dégage une ligne très nette en relation avec l'identité ecclésiale de laquelle nous nous réclamons ... au moins théoriquement.

Or divers aspects apparaissent et demeurent patents, sauf à s'approfondir d'étape en étape.

Peut-être le premier aspect qui apparaît ainsi, c'est le thème de mon intervention du lundi 13 octobre 1975, et que j'avais intitulée : "Peut-on parler d'un caractère spécifique pour les archives religieuses ?"

Le thème de notre 3e congrès, celui de Paris en 1979, à l'UNESCO, était : "Les archives religieuses élément spécifique du patrimoine de l'humanité".

Et, de fait, tout en affirmant avec constance que les archives ecclésiastiques et religieuses sont un élément du patrimoine et de la conscience de l'humanité, nous n'avons cessé -du moins en tant qu'Association des Archivistes de l'Eglise de France- de proclamer, voire de revendiquer le **caractère spécifique** de cet élément du patrimoine commun de l'humanité, dont tous les documents "sont exclusivement du ressort de la propriété de l'Eglise" (ainsi que le rappelait récemment un document romain que j'évoquais dans mon intervention au congrès de Lille : haut p. 26 des Actes). Et je rappelais aussi l'exigence constante, soulignée encore dans le Nouveau Code (can. 535, § 4) à propos des diverses sortes d'archives paroissiales : "*parochus caveat ne ad extraneorum manus perveniant*" : "que le curé prenne soin de faire en sorte que ces documents ne tombent pas dans les mains d'étrangers".

Peut-être certaines mesures découlant de ces exigences ne sont-elles apparues que progressivement. Mais, de congrès en congrès, les principes en étaient évoqués sans ambage. Ainsi le message pontifical de 1979 soulignait que "les archives ecclésiastiques et religieuses possèdent un caractère spécifique qui marque d'une manière imprescriptible tous leurs fonds, quels que soient leur date, leur forme, leur contenu, les lieux où les vicissitudes de l'histoire ont pu parfois les transférer, l'organisme, diocésain ou religieux, dont ils procèdent".

Dans la même ligne je rappelais à Lille la question qui s'était posée à Mgr Montini, alors archevêque de Milan, au lendemain de la deuxième Guerre mondiale. L'heure d'ailleurs était grave pour les archives diocésaines de la capitale de Lombardie : le palais épiscopal ayant souffert de la guerre, une partie des archives avaient été confiées en 1947 à la Bibliothèque ambrosienne. La question qui se posait donc à Mgr Montini était la suivante : allait-on laisser ces archives diocésaines à l'Ambrosienne, en améliorant leurs conditions de conservation, d'entretien et de consultation, ou bien allait-on inscrire un nouveau dépôt d'archives dans la restauration du palais épiscopal ? Bien que la première solution eût consisté à confier les archives historiques du diocèse à un organisme ecclésiastique, c'est néanmoins à la seconde solution que, tout bien pesé, s'est rallié Mgr Montini. A plus forte raison, souligna-t-il le 8 septembre 1958, si généreuses puissent être les intentions des responsables de certains organismes publics s'offrant à accueillir des dépôts d'archives ecclésiastiques ou religieuses, en aucun cas des responsables ecclésiastiques ou religieux, conscients

de leurs responsabilités, ne sauraient répondre favorablement à de telles propositions ; en aucun cas, en effet, ils ne pourraient accepter d'aliéner de quelque façon le patrimoine ecclésial qui ne leur appartient pas, mais dont ils sont détenteurs et intégralement responsables ; car ce qu'ils ont reçu de leurs prédécesseurs, ils ont, rappelait-il, le devoir rigoureux de le sauvegarder, de l'accroître et de le transmettre aux générations à venir : "L'Eglise ne doit pas se priver d'un patrimoine qui est le sien et qu'à tant de titres elle doit conserver jalousement et précieusement". Distinguant alors entre archives "bureaucratiques" et archives "historiques", Mgr Montini relevait que les perspectives canoniques en restaient généralement à l'aspect "bureaucratique", plutôt qu'à l'aspect "historique" ; aussi, devant ce vide canonique, évoquait-il les grands services que les diverses associations d'archivistes ecclésiastiques et religieux étaient appelés à rendre à l'Eglise, transmettre vivante la mémoire de l'Eglise.

Et notre Règlement général comporte des Annexes dont le préambule rend manifeste la raison d'être. Alors que le règlement se réfère au caractère spécifique des archives ecclésiastiques et religieuses, les annexes concernent ce qu'on pourrait appeler le "terrain de manoeuvre" dans lequel on peut être amené à tenir compte de compléments provenant de la législation française du moment.

En 1977, à Bordeaux, nous avons consacré notre congrès au thème "Sources archivistiques et histoire religieuse". Dans cette perspective, j'avais évoqué "le rôle social de l'archiviste".

Dans la conclusion de mon intervention j'évoquais deux aspects :

Le premier est relatif aux exigences de la vérité qui n'est pas à utiliser ou exploiter au service des luttes du présent qu'il s'agirait de poursuivre par personnages du passé interposés. Cette exigence, je la reprenais à Lille ... Et Jean-Paul II la reprenait aussi le 26 septembre dernier dans le discours qu'il adressait à la 25e assemblée plénière du Mouvement international des Intellectuels catholiques - Pax Romana (*Osservatore romano* en langue française du 29 septembre 1987) :

" [...] les intellectuels catholiques doivent sans cesse résister aux tentations qui pourraient les guetter. D'une part, la tentation idéologique qui les induirait à soumettre les vérités de la foi à leurs propres catégories intellectuelles et donc à l'emprise des instruments puissants de manipulation culturelle que connaît notre temps. Il faut un ascétisme de l'intelligence, servante de la vérité, vivifiée et fortifiée par son enracinement dans le mystère de communion de l'Eglise.

" Le scepticisme est une autre tentation, celle d'abandonner la tension vers la recherche de la vérité. L'intellectuel se résignerait alors à un pragmatisme sans idéal, à une attitude nihiliste et cynique, au fond narcissique."

Le second aspect de la conclusion de mon intervention au congrès de Bordeaux en 1977 est relatif à une conséquence de la tâche de l'archiviste : être un artisan de paix et d'unité entre les hommes ; ce que précisément a repris le Message pontifical qui nous fut adressé en 1979. (Je ne me suis aperçu de cette reprise qu'en préparant la présente intervention).

Permettez-moi donc de rappeler ce que je disais lors du congrès de Bordeaux ; ma conclusion était la suivante :

" [...] si l'archiviste a pleinement conscience de sa tâche propre, qui est de gérer le fonds dont il a la charge, de retrouver et de mettre en valeur le principe de la structure organique, ainsi que la nature, des sources documentaires dont il assure la gestion, ce n'est pas dans l'ordre de la "praxis" qu'il est amené à poursuivre sa tâche, c'est dans l'ordre de la "theoria". A ce niveau, il rappelle à ses contemporains, de par sa mission propre, qu'avant même d'être un instrument de la "praxis", le réel est un élément de la "theoria". Et,

parce qu'en parfait maître de maison, lorsqu'il accueille ses chercheurs comme des hôtes, il est amené, et précisément par exigence de la "theoria", à faire se rencontrer et se comprendre les différentes générations et les différentes cultures, l'archiviste est même par excellence un artisan de paix et d'unité entre les hommes. Dans le déséquilibre qui ébranle le monde d'aujourd'hui, n'est-ce pas une vocation magnifique ? "

En conclusion de ce rappel de nos précédents congrès, je pourrais en synthétiser l'acquis par deux propositions :

Le caractère spécifique des archives ecclésiastiques et religieuses jaillit de l'identité ecclésiale, dont elles procèdent.

Le service de ce caractère spécifique entraîne une action découlant du mystère même de l'Eglise.

3. Présenter notre congrès d'aujourd'hui

Dans le contexte que je viens de rappeler, il me reste à présenter notre congrès d'aujourd'hui.

Le questionnaire, inséré dans le n° 27 de notre bulletin, rassemblait un assez vaste éventail de questions.

Pour ce qui concerne la première période évoquée, celle de la Réforme et des guerres de religion, il est bien certain que ce n'est pas la première période de destructions ou de perte d'archives ecclésiastiques et religieuses. Dans certaines régions, on sait bien qu'il y a eu des guerres : la chevauchée de Jeanne d'Arc correspond bien à une période de rivalités entre la France et l'Angleterre ; le traité de Troyes du 21.5.1420, par exemple, nous rappelle aussi les destructions, et parfois les destructions répétées (telle église de la région n'a-t-elle pas été incendiée cinq fois en un siècle ?). Mais il faut bien reconnaître que la Réforme, pour détruire la "mémoire de l'Eglise", s'en est prise aux vestiges du passé : églises détruites, statues mutilées, corps saints détruits (celui de saint Bonaventure a été jeté dans le Rhône !), papiers brûlés, etc.

Ainsi il semble bien que ce soient les guerres de religion qui aient fait disparaître la bulle "*Dudum de fratrum nostrorum consilio*" que Clément VI adressa le 18 août 1349 à plusieurs archevêques de France et à leurs suffragants afin de leur enjoindre de publier l'indulgence du Jubilé de 1350, celui de la deuxième année sainte.

Ces évêques sont ceux de Bordeaux, Bourges, Arles, Lyon, Vienne, Toulouse, Rouen, Narbonne, Tours, Besançon, Reims, Aix. Or, nulle part il ne reste un seul exemplaire de cette bulle que nous ne connaissons donc que par le registre de l'Archivio Vaticano. Et tout donne à penser que les destructions remontent au XVIe siècle.

Il y a là une page d'histoire à ne pas méconnaître, même si les destructions opérées par les Réformés n'ont pas été, en France, aussi totales que dans un pays comme l'Islande où on a fait la *tabula rasa*. Il fallait donc attirer l'attention sur une page d'histoire généralement occultée.

Et je suis heureux que le P. Louis Delhommeau ait pu venir nous traiter ce point. Nous savons les reconstitutions des sources archivistiques auxquelles il s'est livré : si vous passez à Luçon, saluez la mémoire de Richelieu, si vous voulez ; mais n'oubliez pas d'aller voir les fichiers de l'abbé Delhommeau ! ...

Sans vouloir minimiser si peu que ce soit toutes les autres interventions de ce congrès -et dont certaines sont extrêmement importantes-, je voudrais tout simplement poser quelques questions, mais surtout soulever quelques problèmes actuels.

Devant certaines inattentions, quelles questions se poser ? Essentiellement : N'y a-t-il pas là le signe d'une déficience en ce qui concerne la conscience de l'identité ecclésiastique ?

De même en est-il pour un certain nombre de papiers antérieurs à la Révolution et qui dorment dans un fonds public : malgré les destructions, en effet, il y a encore des documents précieux qui dorment.

"*Servata tradere viva*" ... Mais il faut être allé chercher ces documents et tous ceux qui demeurent généralement insoupçonnés pour pouvoir dire comme cette religieuse de Cracovie : "Nos archives ? C'est notre carte d'identité".

Mais je veux m'arrêter tout particulièrement sur le sixième point suggéré, celui qui concerne la guerre de 1940-44. Et tout d'abord sur la question des perquisitions effectuées par la police allemande à l'entrée en France.

Y a-t-il un seul diocèse, une seule congrégation qui se soit inquiété des dossiers qui lui ont été pris ? A défaut de pouvoir les récupérer, il serait au moins aussi intéressant d'avoir, avec une photocopie des dossiers, la photocopie des bordereaux d'expédition rédigés par la police allemande, la photocopie aussi des échanges de correspondances que ces documents ont suscitées entre ministres à partir des renseignements contenus dans les dossiers saisis lors des perquisitions, ainsi que les répercussions dans la correspondance avec les agents diplomatiques intéressés. Prenons l'exemple de la lettre du cardinal Tisserant au cardinal Suhard du 11.6.1940 qui a été prise à l'archevêché de Paris. On se rend compte qu'arrivée au ministère des Affaires étrangères d'Allemagne, une copie en a été communiquée à l'ambassadeur d'Allemagne à Rome pour lui demander des compléments d'information et lui donner des directives ... Ce n'est qu'un exemple ! car nous savons que les Allemands ont expédié plus de deux voitures de dossiers prélevés dans les archives de l'archevêché de Paris.

Du moins, je voulais signaler et souligner l'inertie des diocèses et des congrégations à l'égard de ce qui a été saisi en 1940 par les perquisitions allemandes. Le résultat de cette incurie, c'est le complexe actuel de l'Eglise de France, ... comme si le jugement des historiens insidieusement sectaires n'avait pas à être réformé !... Le groupe social le plus atteint, numériquement parlant, par la persécution nazie, c'est le clergé.

Et nous savons que cette persécution contre l'Eglise catholique est délibérée. Qu'il suffise de rappeler le texte d'une ordonnance de Martin Bormann, chef de la chancellerie de Hitler (*Procès des grands criminels de guerre devant le Tribunal militaire international de Nuremberg*, t. 35, p. 7-13)

Ordonnance secrète de Bormann à tous les Gauleiter

" Les conceptions nationale-socialiste et chrétienne sont incompatibles. ... Notre idéologie nationale-socialiste est infiniment plus élevée que les concepts du christianisme qui, dans leurs points essentiels, dérivent du judaïsme. C'est pour cette raison aussi que nous n'avons pas besoin du christianisme ... Si donc notre jeunesse n'apprend plus rien à l'avenir de ce christianisme, dont les doctrines sont de beaucoup inférieures aux nôtres, le christianisme s'éteindra de lui-même.

.....
 " Toutes les influences qui pourraient ou entraver ou nuire à la direction du peuple, exercée par le Führer avec l'aide de la N.S.D.A.R. doivent être éliminées. De plus en plus, le peuple doit être séparé de l'Eglise et de ses agents, les prêtres. Bien entendu, les Eglises se défendront et, de leur point de vue, devront se défendre contre cette perte d'autorité. Mais jamais plus ne devra être accordée aux Eglises une influence sur la désertion du peuple. Cette influence doit être brisée complètement et de façon définitive.

" De même que les influences néfastes des astrologues, devins et autres

charlatans ont été éliminées et supprimées par l'Etat, de même il faut ôter à l'Eglise la possibilité d'exercer une influence.

" ... Pour éliminer la puissance des Eglises, tout ce qui peut fortifier leur structure interne doit être combattu ... l'intérêt du Reich est ... de renforcer le particularisme ecclésiastique."

le 9 juin 1941.

(Document de Nuremberg, D - 75)

Il faut donc, pour les nazis, s'en prendre à l'organisation de l'Eglise catholique. Et c'est pourquoi seront arrêtés, dans les différentes régions d'Allemagne, les responsables de l'apostolat organisé par l'épiscopat français auprès des travailleurs requis par le S.T.O. : en avril 1944 en Thuringe et Westphalie ; en juin 1944 dans la région de Berlin ; en juillet-août 1944 en Rhénanie ; en septembre 1944 en Saxe ; en novembre 1944 en Haute-Silésie. Mais aujourd'hui toute cette persécution nazie est ignorée, voire occultée. Qu'il suffise de rappeler quelques initiatives récentes qui montrent bien que dans l'Eglise en France aujourd'hui, on n'a pas conscience de toute cette page d'histoire.

D'une part, l'appel lancé dans le bulletin des Archivistes de l'Eglise de France en 1984 n'a donné que de très modestes résultats, et à peu près rien en réponse à la question relative aux victimes de la résistance spirituelle jusqu'au martyr proprement dit (dont les conditions étaient rappelées dans le questionnaire). De même, l'enquête poursuivie (en liaison avec l'épiscopat américain) par Eva Fleischner sur l'attitude des chrétiens qui ont sauvé des Juifs pendant la deuxième Guerre mondiale, n'a, sauf exception, abouti à quelque résultat qu'en passant outre aux réponses officielles (généralement négatives parce que, dans la plupart des cas, nul ne s'était jamais soucié de recueillir des traces de cette histoire).

Par contre, lorsque d'autres enquêtes sont effectuées par des organismes politiquement marqués, certains semblent comme fascinés et perdre tout sens de l'identité ecclésiale. Ainsi, il y a lieu de noter que, sous le septennat de François Mitterrand, les deux majorités successives de la Chambre ont entrepris, chacune à son tour et dans la perspective qui est la sienne, de rassembler quelques documents sur la résistance des chrétiens : la première au service d'un Musée de la Résistance nationale inauguré à Champigny (siège social à Ivry), la seconde au service d'un Centre national Jean Moulin (à Bordeaux).

Il faut donc bien signaler et même souligner ceci. Quoi qu'il en soit de l'aspect patriotique de la résistance et de son exploitation politique, il reste que les exigences et la portée de la résistance proprement spirituelle ont été, la plupart du temps, bien moins spontanément perçues... même par nombre de "résistants chrétiens". Et maintenant, il faut le répéter : elles sont ignorées voire occultées.

Or force est néanmoins de reconnaître qu'il y a quelque chose de spécifique dans certains cas, chez les jeunes du S.T.O., de résistance spirituelle jusqu'au martyr. C'est sur cet aspect, généralement méconnu, que je voudrais, en terminant, attirer l'attention, non sans me référer, pour ce qui concerne l'estimation du martyr, aux Actes du VIII^e Congrès international de psychologie religieuse (*Etudes Carmélitaines*, 1953) et en particulier à la contribution de Charles Journet (le futur cardinal), "Pour une théologie du martyr" (p.215-224).

Qu'il suffise d'évoquer les responsables de l'apostolat organisé au sein du S.T.O. en Thuringe et qui, dans la prison de Gotha, ont eu à signer leur mandat d'internement ainsi libellé : "Par son action catholique auprès de ses camarades français, pendant son service du travail obligatoire, a été un danger pour l'Etat et le peuple allemand". Huit d'entre eux sont morts martyrs : Marcel Callo n'est que l'un de ces responsables qui furent tous arrêtés, chacun dans la ville dont il était le responsable, presque le même jour et à la même heure, qui furent interrogés dans les mêmes locaux de la Gestapo à Gotha, et qui furent ensuite

réunis dans la même prison de Gotha en attendant que revienne de Berlin le même mandat d'arrestation qui les entraînait ensemble au même camp de concentration de Flossenbug où ils furent ensemble immatriculés sous les numéros 28901 à 28910

Qu'il suffise encore de rappeler le cas de Lucien Croci, dirigeant national de la J.O.C. pour qui nous avons les deux pièces suivantes dont le rapprochement est instructif :



Paris, le _____ 194_
BUREAU CENTRAL DE JEUX VIV

Je certifie que Monsieur CROCI
Lucien, est employé permanent dans
→ l'Action Catholique de son diocèse.

Paris, le 16 Février 1943



Emmanuel card. Suhard
archev. de Paris



le 16 février, c'est
la date de la loi
instituant le S.I.O.



SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES
INTERNATIONAL TRACING SERVICE
INTERNATIONALER SUCHDIENST

D - 3548 AROlsen

Tel. (05691) 6037 - Telegr.-Adr. ITS Arolsen

Arolsen, le 30 mai 1986
Kh/ec

[...]

, une fiche établie après la guerre pour

CROCI Lucien, né le 15.11.1919 à Vincennes porte
les mentions suivantes :

Dom. en Fr. : Paris, 8, rue Crébillon

Dom. en All. : Berlin SO 36, arrivé en Allemagne : 30.6.1943

Employeur : F.M. Schultze, Melchiorstrasse 6

arrêté à l'usine le 26.8.44 par la Gestapo pour activité
catholique, non politique. Excellent ouvrier
recherches en Allemagne en octobre 1944

Faudrait-il encore un autre exemple ? Celui de Pierre de Porcaro, prêtre du diocèse de Versailles, ancien prisonnier de guerre qui, en se référant à la Convention de Genève, avait toujours refusé durant sa captivité de partir au travail, mais qui sait tout de même ce qu'est "la vie en usine jusqu'à quatre vingts heures par semaine en certains endroits [...] la vie de camp, la nourriture, la vermine, ... tout cela je l'ai connu". Or le vendredi 16 avril 1943, en la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, il a reçu de son évêque, Mgr Roland Gosselin, une lettre lui demandant d'être aumônier des travailleurs en Allemagne. Immédiatement il dit "oui" d'avance : "Les nausées de la captivité remontent, je prévois le pire, c'est dur. Il n'y a qu'une joie, immense certes, celle du sacrifice total [...] Toute croix comporte ses grâces : s'il faut un miracle pour tenir, le Seigneur fera un miracle [...] Je suis aujourd'hui au Gethsémani qui précède et résume la Passion. Je tremble comme la bête à l'abattoir : ça c'est la chair, c'est l'homme. Mon Dieu, n'y faites attention que pour aider ce pauvre homme, pour qu'il ne soit pas un obstacle au ministère du prêtre ; car le prêtre, mon Christ, prend sa croix avec vous."

Et Pierre de Porcaro est parti.

A Dresde où, en plus d'un travail très dur, il exerce un apostolat rayonnant, il est arrêté dans la rafle de la persécution qui déferle sur la Saxe en septembre 1944 : de la prison de Dresde où il est resté isolé et dans un froid glacial jusqu'en janvier 1945, il est transféré au camp de Dachau où il meurt le 11 mars 1945.

" Il s'est offert parce qu'il l'a voulu. Il était l'un des plus capables, le plus gai, le plus sérieux d'entre nous", dit alors le P. Grégoire, prieur de

l'abbaye de Belloc, son compagnon de déportation.

Est-ce vraiment pour mettre cette lumière sur le chandelier, ou bien pour la placer sous le boisseau, que certains services, que certaines organisations, cherchent à s'accaparer tous ces documents ? Est-ce qu'ils avaient une véritable conscience de leur enjeu ecclésial tous ces responsables ecclésiastiques et religieux qui ont bradé, enseveli, aliéné ou laissé détruire tant de documents témoignant de l'héroïsme de la foi de nos frères, au lieu de rassembler ces documents et de répercuter ce que par ces documents l'Esprit a dit aux Eglises ? Pourquoi tant de silences ? Pourquoi ce qui rétrospectivement apparaît comme une conjuration du silence ?

Pourquoi aujourd'hui cette lumière qui filtre du Golgotha du monde moderne devrait-elle demeurer obnubilée ? Pourquoi aujourd'hui la chaleur qui en émane, au lieu de réchauffer les coeurs, devrait-elle demeurer neutralisée ?

En conclusion

La situation à laquelle il faut faire face est fondamentalement une démission trop généralisée devant les exigences de la conscience ecclésiale.

Assurément, le contexte général est favorable à une dichotomie entre l'Eglise anté-conciliaire et l'Eglise post-conciliaire. Que de discours, d'écrits, distillent cette manière de voir par des tissus de contre-vérités. Il est clair que, dans cette perspective, le retour au passé n'est utile que pour servir de repoussoir.

Il m'a été demandé avec quelque gravité de faire entendre à nouveau le trait que j'ai recueilli pendant les vacances et que j'ai évoqué dans notre dernier bulletin (n° 28, page 2) :

Au cours de pérégrinations estivales, il vient de m'arriver de rencontrer l'ami d'un ex-archiviste diocésain. Ex-archiviste non point parce qu'il a été atteint par l'âge de la retraite, mais tout simplement parce que, le poste d'archiviste diocésain ayant été supprimé, son titulaire a été expédié à l'autre bout du diocèse, dans un poste honorable assurément (parce que nul n'aurait pu penser que l'homme avait démérité) mais avec la consigne de ne plus s'inquiéter d'archives (précisément parce qu'il avait fait ses preuves en ce domaine). Les archives existantes, sauf les registres de catholicité confiés à un secrétaire, ont donc été soit brûlées, soit jetées (certaines semblent avoir été récupérées au prix du papier), soit vendues, soit aliénées. Le local des archives a été affecté à une autre destination : "Ne nous encombrons pas du passé ! Créons de l'avenir !" C'était presque caricatural. Je n'ai pas fait une enquête pour vérifier tous les détails recueillis dans cette conversation de vacances ; malheureusement un certain nombre de précisions semblent avoir pu être difficilement inventées ! Heureusement tout de même que, voyant la tournure des événements, certains papiers, assez intéressants paraît-il, ont pu être subtilisés avant la destruction et confiés à un monastère qui a bien voulu accepter de les héberger jusqu'à ce que viennent des jours meilleurs. Que cette pénible affaire me soit une occasion de remercier très vivement les divers monastères qui assurent ainsi un service fraternel de suppléance pour la mémoire de l'Eglise qui est en France.

Voilà donc que, aux spoliations venues de l'extérieur, s'ajoutent aussi maintenant les destructions, les aliénations, les silences et ce qu'on appelle pudiquement les "oublis" provenant de l'intérieur.

Les exemples sur lesquels nous allons attirer l'attention d'une manière toute particulière par notre congrès sont graves à des titres divers :

- les archives de Vatican II
- les archives disparues par suite des perquisitions effectuées par la police allemande à l'entrée en France, au cours de l'été 1940
- les archives concernant nos martyrs, victimes de la persécution nazie.

Oui, c'est la "mémoire de l'Eglise en France" qui est en péril. Et c'est pourquoi il faut que chacun dans son secteur trouve des appuis sérieux, constitue une petite commission avec un canoniste, un ou deux anciens, intelligents, historiens, etc... pour défendre et promouvoir la mémoire de l'Eglise locale.

Et que localement cette petite commission d'archives applique le "voir, juger, agir" :

- **voir** la situation réelle ;
- la **juger** en fonction non pas des critères des archives publiques : "la paix des cimetières", mais des critères des archives de l'Eglise : "*Servata tradere viva*" ;
- **agir** : pas de destruction des archives ; pas d'enterrements des archives dans les fonds publics , mais au contraire : récupérer traces des archives partout où elles sont pour dresser fichiers, inventaires, obtenir des photocopies ou microfilms des dossiers importants saisis ou abandonnés ; et aboutir à des "publications de textes".

Et c'est pour que notre résolution soit fécondée par un exemple hérité du passé, que j'ai demandé au cardinal Lustiger que nous célébrions solennellement mercredi la Messe des Martyrs de Lyon, de l'an 177.

Que ce soit un acte qui nous engage !

Et pour cela il est convenu qu'avant la Messe, nous évoquerons des martyrs contemporains, ceux du S.T.O. Car nous aussi "*Fratres martyrum sumus*" : "Nous sommes frères des martyrs". Et il nous incombe, à leur égard aussi, de "*Servata tradere viva*".

Monseigneur Charles Molette
président de l'Association